



Canadian Grain Commission  
Commission canadienne  
des grains

# **Commission canadienne des grains**

**Le 31 mars 2006**

**Rapport ministériel sur le rendement**

---

L'honorable Chuck Strahl  
Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

**Canada**

# Table des matières

|  |           |
|--|-----------|
| <b>SECTION I – SURVOL .....</b>  | <b>1</b>  |
| <b>Message du Ministre.....</b>  | <b>2</b>  |
| <b>Message de la commissaire en chef .....</b>   | <b>3</b>  |
| <b>Déclaration de la direction.....</b>  | <b>5</b>  |
| <b>Tableau de concordance de l’architecture des activités du programme .....</b>   | <b>6</b>  |
| <b>Renseignements sommaires .....</b>  | <b>7</b>  |
| <b>SECTION II – ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR OBJECTIFS STRATÉGIQUES .....</b>  | <b>17</b> |
| <b>Résultat stratégique 1 : Un système d’assurance de la qualité du grain qui répond aux exigences changeantes des marchés céréaliers canadiens et internationaux.....</b>             | <b>18</b> |
| <b>Résultat stratégique 2 : Un système d’assurance de la qualité du grain qui répond aux besoins changeants de l’industrie céréalière .....</b>  | <b>32</b> |
| <b>Résultat stratégique 3 : Des activités de recherche et de développement qui accroissent les possibilités de commercialisation du grain canadien.....</b>                            | <b>37</b> |
| <b>Résultat stratégique 4 : Défense des droits des producteurs de façon à ce que ces derniers jouissent d’un traitement équitable au sein du réseau de manutention des grains.....</b> | <b>45</b> |
| <b>SECTION III – RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....</b>  | <b>53</b> |
| <b>Renseignements organisationnels.....</b>  | <b>54</b> |
| <b>Partenaires de la CCG .....</b>   | <b>55</b> |
| <b>Tableau 1 : Dépenses prévues et réelles (y compris les ETP).....</b>  | <b>57</b> |
| <b>Tableau 2 : Ressources par activités de programme.....</b>  | <b>58</b> |
| <b>Tableau 3 : Postes votés ou législatifs .....</b>   | <b>59</b> |
| <b>Tableau 4 : Services reçus à titre gracieux.....</b>  | <b>60</b> |
| <b>Tableau 5 : Sources de revenus disponibles.....</b>   | <b>61</b> |
| <b>Tableau 6 : Fonds renouvelable .....</b>  | <b>62</b> |
| <b>Tableau 7 : Compte rendu des frais d’utilisation pour 2005-2006 – <i>Loi sur les frais d’utilisation</i> .....</b>  | <b>64</b> |
| <b>Tableau 8 : Politique sur les normes de service applicables aux frais d’utilisation externes .....</b>  | <b>66</b> |
| <b>Tableau 9 : États financiers de la CCG .....</b>  | <b>69</b> |
| <b>Tableau 10 : Réponse aux vérifications et aux évaluations pour l’exercice 2005–2006... </b>   | <b>70</b> |
| <b>Tableau 11 : Politiques concernant les voyages .....</b>  | <b>71</b> |
| <b>SECTION IV – AUTRES SUJETS D’INTÉRÊT.....</b>   | <b>72</b> |
| <b>Annexe 1 : Initiatives visant l’ensemble de l’administration fédérale.....</b>  | <b>73</b> |
| <b>Annexe 2 : Services généraux .....</b>  | <b>77</b> |
| <b>Annexe 3 : Normes de rendement et résultats .....</b>   | <b>81</b> |
| <b>SECTION II – ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR OBJECTIFS STRATÉGIQUES .....</b>  | <b>17</b> |

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Résultat stratégique 1</b> : Un système d'assurance de la qualité du grain qui répond aux exigences changeantes des marchés céréaliers canadiens et internationaux.....             | <b>18</b> |
| <b>Résultat stratégique 2</b> : Un système d'assurance de la qualité du grain qui répond aux besoins changeants de l'industrie céréalière .....  | <b>32</b> |
| <b>Résultat stratégique 3</b> : Des activités de recherche et de développement qui accroissent les possibilités de commercialisation du grain canadien.....                            | <b>37</b> |
| <b>Résultat stratégique 4</b> : Défense des droits des producteurs de façon à ce que ces derniers jouissent d'un traitement équitable au sein du réseau de manutention des grains..... | <b>45</b> |
| <b>SECTION III – RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....</b>  | <b>53</b> |
| <b>Renseignements organisationnels.....</b>  | <b>54</b> |
| <b>Partenaires de la CCG .....</b>   | <b>55</b> |
| <b>Tableau 1 : Dépenses prévues et réelles (y compris les ETP) .....</b>   | <b>57</b> |
| <b>Tableau 2 : Ressources par activités de programme.....</b>  | <b>58</b> |
| <b>Tableau 3 : Postes votés ou législatifs .....</b>   | <b>59</b> |
| <b>Tableau 4 : Services reçus à titre gracieux.....</b>  | <b>60</b> |
| <b>Tableau 5 : Sources de revenus disponibles .....</b>  | <b>61</b> |
| <b>Tableau 6 : Fonds renouvelable .....</b>  | <b>62</b> |
| <b>Tableau 7 : Compte rendu des frais d'utilisation pour 2005-2006 – <i>Loi sur les frais d'utilisation</i> .....</b>  | <b>64</b> |
| <b>Tableau 8 : Politique sur les normes de service applicables aux frais d'utilisation externes .....</b>  | <b>65</b> |
| <b>Tableau 9 : États financiers de la CCG .....</b>  | <b>66</b> |
| <b>Tableau 9 : États financiers de la CCG .....</b>  | <b>69</b> |
| <b>SECTION IV – AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT.....</b>   | <b>71</b> |
| <b>SECTION IV – AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT.....</b>   | <b>72</b> |
| <b>Annexe 2 : Services généraux .....</b>  | <b>73</b> |
| <b>Annexe 2 : Services généraux .....</b>  | <b>77</b> |
| <b>Annexe 3 : Normes de rendement et résultats .....</b>   | <b>81</b> |

## **SECTION I – SURVOL**

## Message du Ministre

Je suis heureux de présenter au Parlement ainsi qu'aux Canadiens et aux Canadiennes le Rapport ministériel sur le rendement de la Commission canadienne des grains (CCG) pour l'exercice 2005-2006. On y explique comment la CCG a utilisé les ressources mises à sa disposition du 1<sup>er</sup> avril 2005 au 31 mars 2006 pour régler la manutention des grains et établir des normes relatives aux grains tout en protégeant les intérêts des producteurs et en garantissant un approvisionnement sûr aux acheteurs de grain canadiens et étrangers.



En ma qualité de ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et de ministre responsable de la Commission canadienne du blé, c'est à moi que revient la tâche de promouvoir le secteur agricole et agroalimentaire canadien au pays et à l'étranger, d'autant plus que le nouveau gouvernement du Canada tient résolument à une CCG efficace qui répondra mieux aux besoins des producteurs, favorisera la croissance et la prospérité de l'agriculture canadienne ainsi que sa compétitivité sur les marchés mondiaux. Le maintien de la prospérité canadienne repose sur cette croissance et cette compétitivité, qui ouvrent des perspectives nouvelles au secteur et à tous les Canadiens.

Depuis plusieurs décennies, le rendement du secteur agricole et agroalimentaire excède largement le rendement des autres secteurs de l'économie. Ce secteur, qui a su être innovateur et souple, n'a cessé d'évoluer dans le but de satisfaire les attentes du consommateur. Voilà pourquoi les produits agricoles et agroalimentaires canadiens sont réputés au Canada et partout dans le monde pour leur qualité supérieure.

La CCG et les autres organismes au sein du portefeuille de l'agriculture et de l'agroalimentaire, y compris Agriculture et Agroalimentaire Canada, la Commission canadienne du lait, l'Agence canadienne d'inspection des aliments, Financement agricole Canada et le Conseil national des produits agricoles, travaillent de concert pour maintenir le dynamisme et la productivité du secteur. L'une des principales priorités du portefeuille au cours des deux prochaines années sera l'élaboration de la prochaine génération de la politique agricole et agroalimentaire, qui saura assurer durablement la rentabilité à tous les niveaux du secteur.

La CCG poursuit les objectifs de l'actuel Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) en veillant à ce que les céréales et produits céréaliers soient conformes aux normes établies et à ce que les producteurs céréaliers canadiens obtiennent le meilleur prix pour leurs produits. La Commission continue d'assumer ces responsabilités dans un environnement qui évolue avec une rapidité sans précédent.

Le présent rapport décrit les responsabilités de la CCG et les problèmes auxquels elle est confrontée, ainsi que les moyens entrepris pour s'y attaquer.

Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire  
L'honorable Chuck Strahl

## Message de la commissaire en chef

J'aimerais vous présenter le Rapport sur le rendement de la Commission canadienne des grains (CCG) pour l'exercice 2005-2006.

La CCG est l'organisme fédéral responsable de l'établissement des normes de qualité et de la réglementation du réseau de manutention des grains. Notre vision est d'être le chef de file dans la prestation d'excellence et d'innovation se rapportant à l'assurance de la qualité et de la quantité du grain, dans la recherche et dans la défense des intérêts des producteurs.

Le Canada jouit d'une réputation enviable de fournisseur de grains salubres de haute qualité sur les marchés intérieurs et étrangers. À cet égard, la CCG joue un rôle important dans le maintien de cette réputation en offrant des services d'assurance de la qualité et de la quantité et en effectuant des analyses sur la salubrité des grains. Elle contribue ainsi à l'établissement d'une image de marque des grains canadiens. La Commission travaille en étroite collaboration avec les partenaires du portefeuille du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (AAC) et avec l'industrie céréalière pour maintenir notre compétitivité sur les marchés et renforcer la position des producteurs canadiens et du système d'assurance de la qualité du grain.

La CCG a été confrontée à de nombreux problèmes au cours de l'exercice 2005-2006 : pressions continues sur le système canadien de distinction visuelle, préoccupations accrues des consommateurs au chapitre de la qualité et de la salubrité des grains et fortes contraintes sur le plan financier. Malgré tout, la Commission a continué d'exécuter son mandat. Voici quelques-unes de ses principales réalisations au cours du dernier exercice :

- Poursuite de l'élaboration et de la mise en œuvre de la Stratégie d'assurance-qualité pour le blé (SAQB) en vue de surmonter les problèmes que soulèvent les variétés de blé non enregistrées et indistinguables visuellement ainsi que les obstacles que présente la distinction visuelle des grains (DVG) pour la création et la manutention de variétés de blé non meunier. Les faits nouveaux concernant la SAQB sont notamment les suivants :
  - La tenue d'un colloque international, du 27 au 30 juin 2005, portant sur les questions liées à l'identification variétale ainsi que sur la mise au point d'analyses et de processus rapides et économiques pour répondre aux besoins évolutifs en matière d'assurance de la qualité du grain.
  - La surveillance continue du déchargement des expéditions par wagon et par navire pour détecter la présence de variétés de blé non enregistrées ou indistinguables visuellement qui seraient de qualité inférieure.
  - La participation de la CCG à un groupe de travail sur les variétés non admissibles, auquel participent aussi les manutentionnaires de grains et la Commission canadienne du blé (CCB). Le mandat du groupe de travail est d'établir des protocoles d'échantillonnage, d'essai et de régulation de procédés qui minimisent l'incidence d'attestations erronées.
  - La publication en juin d'un document de discussion dans le cadre d'une consultation auprès des intervenants du secteur. On y propose de restructurer le système de classement du blé dans le sens d'une plus grande souplesse afin de faciliter la mise au point et l'enregistrement de variétés de blé non meunier à rendement élevé, qui ne peuvent pas être enregistrées à l'heure actuelle en raison des contraintes liées à la DVG.

- Redéfinition des prochaines étapes à suivre, à la lumière du processus de consultation de 2005. Le plan concernant la restructuration des classes de blé sera distribué aux intervenants en juin 2006 afin d'obtenir leurs commentaires sur sa mise en œuvre.
- Mise en œuvre du « Plan de conformité au régime d'agrément » de la CCG. En mai 2005, la Commission a signifié son intention d'exiger la conformité aux dispositions de la *Loi sur les grains du Canada* sur l'agrément afin de mieux protéger le producteur et renforcer le système d'assurance de la qualité du grain. À partir du 1<sup>er</sup> août 2006, tous les silos et les négociants en grains, tels que définis par la *Loi sur les grains du Canada*, devront, pour exercer leurs activités en toute légalité, soit détenir une licence et fournir une garantie, soit être exemptés de l'obligation d'obtenir une licence, sans quoi ils s'exposeront à des poursuites criminelles. Afin d'encourager la conformité, la CCG travaille à simplifier le processus de renouvellement de licence et continue d'évaluer des régimes de garantie substitués, tout en continuant d'offrir un niveau de protection financière adéquat aux producteurs.
- Poursuite de l'évaluation de la technologie RapidVisco Analyser (RVA™), qui permet d'effectuer une analyse rapide de la viscosité. La technologie RVA donne des analyses objectives des dommages au blé causés par la germination en fournissant l'indice de chute de Hagberg rapidement par un procédé simple. Cet indice est la mesure reconnue internationalement pour calculer l'activité de l'alpha-amylase, une enzyme que l'on retrouve dans le blé endommagé par la germination. Cette technologie permettrait d'isoler les chargements de blé au silo primaire. Elle permettrait également d'obtenir des résultats précis et objectifs dans les silos de collecte et les silos terminaux où l'espace pour le matériel de laboratoire spécialisé fait défaut et où les délais de rotation sont courts. La CCG préside actuellement un groupe de travail qui étudie l'intégration de la technologie RVA, si celle-ci était jugée viable, au système de classement des blés.

Je vous invite à lire ce rapport pour en apprendre davantage sur les réalisations de la CCG et sur la façon dont l'organisme a continué à exécuter son mandat au cours de la dernière année.

La commissaire en chef de la Commission canadienne des grains

A handwritten signature in black ink, reading "Chris Hamblin". The signature is written in a cursive, flowing style.

Chris Hamblin

## Déclaration de la direction

Je sou mets, à des fins de dépôt au Parlement, le Rapport ministériel sur le rendement de la Commission canadienne des grains pour l'exercice 2005-2006.

Le document a été rédigé selon les principes d'établissement de rapports énoncés dans le *Guide de préparation de la Partie III du Budget des dépenses 2005-2006 : Rapports sur les plans et les priorités et Rapports ministériels sur le rendement*; il :

- respecte les exigences relatives à l'établissement de rapports énoncées dans les lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor;
- est fondé sur la structure de l'architecture des activités du programme (AAP) approuvée par le Ministère tel que reflété dans Structure de gestion, des ressources et des résultats;
- présente des données constantes, complètes, équilibrées et exactes;
- fournit une base de reddition de comptes quant aux résultats obtenus avec les ressources et les autorisations qui lui sont accordées;
- fait état de la situation financière d'après les chiffres approuvés figurant dans le *Budget des dépenses et des Comptes publics*.

Le chef de l'exploitation



---

Gordon Miles

## Tableau de concordance de l'architecture des activités du programme

Le tableau de concordance suivant montre les modifications apportées à la structure du rapport de la CCG en fonction des résultats stratégiques et des engagements précisés dans le *Rapport sur les plans et les priorités de l'organisme* pour 2005-2006. Les activités de programme pour 2005-2006 incluses dans ce rapport seront incluses à titre de programmes ou de services clés afin d'être conformes à l'architecture des activités de programme de la CCG.

| 2005-2006   |  |                                 |   |                                    |               |
|---|--|---------------------------------|---|------------------------------------|---------------|
|   | Activité de programme 1                          | Activité de programme 2         | Activité de programme 3   | Activité de programme 4            | Total         |
| <b>Données financières (en milliers de dollars)</b>   | Prestation de services d'inspection et d'analyse | Prestation de services de pesée | Recherche visant à mieux comprendre et évaluer les facteurs de qualité du grain | Défense des droits des producteurs |               |
| <b>Résultat stratégique 1</b>   |  |                                 |   |                                    |               |
| Un système d'assurance de la qualité du grain qui répond aux exigences changeantes des marchés céréaliers canadiens et internationaux | 42 535   |                                 |   |                                    | 42 535        |
| <b>Résultat stratégique 2</b>   |  |                                 |   |                                    |               |
| Un système d'assurance de la quantité du grain qui répond aux besoins changeants de l'industrie céréalière                            |  | 12 637                          |   |                                    | 12 637        |
| <b>Résultat stratégique 3</b>   |  |                                 |   |                                    |               |
| Des activités de recherche et de développement qui accroissent les possibilités de commercialisation du grain canadien                |  |                                 | 10 077  |                                    | 10 077        |
| <b>Résultat stratégique 4</b>   |  |                                 |   |                                    |               |
| Défense des droits des producteurs afin que ceux-ci jouissent d'un traitement équitable au sein du réseau de manutention des grains   |  |                                 |   | 4 895                              | 4 895         |
| <b>Total</b>  | <b>42 535</b>                                    | <b>12 637</b>                   | <b>10 077</b>   | <b>4 895</b>                       | <b>70 144</b> |

## Renseignements sommaires

|  |
|--|
| <b>Fondement</b>   |
| <b>Mandat</b><br>La Commission canadienne des grains tire ses pouvoirs de la <i>Loi sur les grains du Canada</i> . Aux termes de la <i>Loi</i> , la CCG a le mandat de fixer et de faire respecter, au profit des producteurs de grain, des normes de qualité pour le grain canadien et de régir la manutention des grains au pays afin d'en assurer la fiabilité sur les marchés intérieurs et étrangers.   |
| <b>Vision</b><br>La vision de la CCG est d'être un chef de file en matière d'excellence et d'innovation dans les domaines de l'assurance de la qualité et de la quantité des grains, de la recherche et de la protection des producteurs.  |
| <b>Description et responsabilités du Ministère</b><br>L'honorable Chuck Strahl, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, est le ministre responsable de la CCG. La CCG est dirigée par un commissaire en chef, un commissaire en chef adjoint et un commissaire, tous nommés par le gouverneur en conseil. Le commissaire en chef est responsable devant le Ministre. Le chef de l'exploitation relève du commissaire en chef et coordonne les activités des divisions opérationnelles de la CCG.<br><br>La CCG se compose de la Direction, des Services à l'organisme, du Laboratoire de recherches sur les grains, des Services à l'industrie et des Finances. L'administration centrale est établie à Winnipeg, au Manitoba. Les Services à l'industrie sont divisés en cinq régions : Bayport, Est, Pacifique, Prairies et Thunder Bay. Le 31 mars 2006, la CCG comptait 635 équivalents temps plein et possédait 20 bureaux au Canada.<br><br>La CCG peut avoir jusqu'à six commissaires adjoints, soit un poste pour chaque grande zone de production de grains au Canada. Les titulaires de ces postes sont aussi nommés par le gouverneur en conseil. À l'heure actuelle, la CCG compte cinq commissaires adjoints. Les commissaires adjoints s'occupent des plaintes et des demandes de renseignements des producteurs et des membres de l'industrie, ainsi que de la promotion des activités de la CCG auprès des agriculteurs. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la structure organisationnelle de la CCG, prière de consulter la section III.<br><br>La CCG améliore les possibilités de commercialisation du grain au bénéfice des producteurs par l'entremise de ses services et de ses programmes dans les domaines de l'inspection, de la pesée, de la recherche et de l'appui aux producteurs, décrits dans les objectifs stratégiques de la section II. La prestation de ces services de manière uniforme se traduit par des transactions sur les grains équitables ainsi que par des expéditions de grains fiables et constantes. Le financement des programmes et des activités de la CCG provient principalement d'un fonds renouvelable et d'un crédit parlementaire. |
| <b>Priorités du Ministère au cours de l'exercice 2005-2006</b> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Améliorer le système de classement canadien</li><li>2. Renforcer le système d'assurance de la salubrité des grains</li><li>3. Régler les enjeux commerciaux liés aux grains</li><li>4. Renforcer le régime d'agrément et de garantie</li><li>5. Mettre en œuvre le Cadre de responsabilisation de gestion (CRG)</li></ol>  |

### Ressources financières (en milliers de dollars)

| Dépenses prévues | Autorisations | Dépenses réelles |
|------------------|---------------|------------------|
| 68 188 \$        | 69 500 \$     | 70 144 \$        |

### Ressources humaines

| Prévues | Réelles | Différence |
|---------|---------|------------|
| 667     | 635     | 32         |

### Priorités de la CCG – État du rendement (en milliers de dollars)

| 2005-2006   |  |  |                  |                  |
|---|--|--|------------------|------------------|
| État du rendement   |  |  | Dépenses prévues | Dépenses réelles |
| <b>Résultat stratégique 1 : Un système d'assurance de la qualité du grain qui répond aux exigences changeantes des marchés céréaliers canadiens et internationaux</b> |  |  |                  |                  |
| Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada : économique – économie innovatrice fondée sur le savoir   |  |  |                  |                  |
| <b>Priorité n° 1</b> Améliorer le système de classement canadien (permanente)   | <b>Activité de programme :</b><br>Prestation de services d'inspection et d'analyse   | <b>État du rendement :</b><br>Objectif atteint | 7 830 \$         | 7 165 \$         |
| <b>Priorité n° 2</b> Renforcer le système d'assurance de la salubrité des grains (permanente)   | <b>Résultat attendu :</b><br>Satisfaction accrue de l'acheteur grâce à la livraison de grains canadiens de qualité uniforme et à la plus grande facilité d'écoulement du grain canadien. | <b>État du rendement :</b><br>Objectif atteint | 2 124 \$         | 1 360 \$         |
| <b>Priorité n° 3</b> Régler les enjeux commerciaux liés aux grains (permanente)   |  | <b>État du rendement :</b><br>Objectif atteint | 181 \$           | 185 \$           |
| <b>Priorité n° 5</b> Mettre en œuvre le CRG (permanente)  | <b>Résultats :</b> voir section II   | <b>État du rendement :</b><br>Objectif atteint | 302 \$           | 309 \$           |
| <b>Résultat stratégique 2 : Un système d'assurance de la quantité du grain qui répond aux besoins changeants de l'industrie céréalière</b>                            |  |  |                  |                  |
| Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada : économique – économie innovante fondée sur le savoir   |  |  |                  |                  |
| <b>Priorité n° 3</b> Régler les enjeux commerciaux liés aux grains (permanente)   | <b>Activité de programme :</b><br>Prestation de services de pesée  | <b>État du rendement :</b><br>Objectif atteint | 181 \$           | 185 \$           |
| <b>Priorité n° 5</b> Mettre en œuvre le CRG (permanente)  | <b>Résultat attendu :</b><br>Satisfaction du client à l'égard des programmes de pesée et de résolution de différends de la CCG<br><br><b>Résultats :</b> voir section II                 | <b>État du rendement :</b><br>Objectif atteint | 302 \$           | 309 \$           |

| <b>Résultat stratégique 3 : Des activités de recherche et de développement qui accroissent les possibilités de commercialisation du grain canadien</b>              |  |  |          |          |
|---|--|--|----------|----------|
| <b>Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada : économique – économie innovante fondée sur le savoir</b>  |  |  |          |          |
| <b>Priorité n° 1</b> Améliorer le système de classement canadien (permanente)   | <b>Activité de programme :</b><br>Entreprenre des recherches pour mieux comprendre et évaluer les facteurs de qualité des grains<br><br><b>Résultats attendus :</b><br>Adaptation de nouvelles méthodes d'évaluation de la qualité et d'assurance de la salubrité des grains; adoption et publication de nouvelles méthodes par les organismes de normalisation existants; fourniture d'outils précis d'évaluation de la qualité pour les nouvelles lignées établies par les sélectionneurs.<br><br><b>Résultats :</b> voir section II | <b>État du rendement :</b><br>Objectif atteint | 2 141 \$ | 2 992 \$ |
| <b>Priorité n° 2</b> Renforcer le système d'assurance de la salubrité des grains (permanente)   |  | <b>État du rendement :</b><br>Objectif atteint | 1 860 \$ | 2 601 \$ |
| <b>Priorité n° 3</b> Régler les enjeux commerciaux liés aux grains (permanente)   |  | <b>État du rendement :</b><br>Objectif atteint | 181 \$   | 185 \$   |
| <b>Priorité n° 5</b> Mettre en œuvre le CRG (permanente)  |  | <b>État du rendement :</b><br>Objectif atteint | 302 \$   | 309 \$   |
| <b>Résultat stratégique 4 : Défense des droits des producteurs afin que ceux-ci jouissent d'un traitement équitable au sein du réseau de manutention des grains</b> |  |  |          |          |
| <b>Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada : économique – un marché équitable et sûr</b>   |  |  |          |          |
| <b>Priorité n° 3</b> Régler les enjeux commerciaux liés aux grains (permanente)   | <b>Activité de programme :</b><br>Défense des droits des producteurs   | <b>État du rendement :</b><br>Objectif atteint | 181 \$   | 186 \$   |
| <b>Priorité n° 4</b><br>Renforcer le régime d'agrément et de garantie   | <b>Résultat attendu :</b><br>Satisfaction accrue du producteur à l'égard du réseau de manutention des grains<br><br><b>Résultats :</b> voir section II   | <b>État du rendement :</b><br>Objectif atteint | 1 388 \$ | 2 218 \$ |
| <b>Priorité n° 5</b> Mettre en œuvre le CRG (permanente)  |  | <b>État du rendement :</b><br>Objectif atteint | 302 \$   | 310 \$   |

## Sommaire du rendement de la CCG

L'industrie céréalière du Canada œuvre dans un milieu en constante évolution, notamment en ce qui concerne la mouvance des marchés internes et internationaux, les percées technologiques ainsi que les préférences et les besoins changeants des utilisateurs finaux. Notre régime d'assurance-qualité doit être en mesure de s'adapter au rythme de l'évolution de la filière agricole à l'échelle mondiale.

Les priorités de la CCG ont joué un rôle de premier plan dans les efforts en vue d'atteindre ses résultats stratégiques au cours de l'exercice 2005-2006. Les priorités visaient à faire de la Commission un chef de file dans la prestation d'excellence et d'innovation se rapportant à l'assurance de la qualité et de la quantité du grain, dans la recherche et dans la défense des intérêts des producteurs. Ces priorités et le rendement qui s'y rapporte illustrent comment la CCG s'y est prise pour satisfaire les besoins actuels et émergents de l'industrie.

La CCG est confiante que les activités et services connexes liés aux programmes présentés dans la section II permettront de montrer comment elle prévoit atteindre ses objectifs stratégiques et ses résultats en 2005-2006 tout en continuant de contribuer aux intérêts à long terme de l'industrie céréalière du Canada. Les liens qui existent entre les priorités, les résultats et les activités du programme sont détaillés dans la section II.

### **Harmonisation des résultats stratégiques de la CCG avec les résultats du gouvernement du Canada**

*Le rendement du Canada 2005* est le cinquième rapport annuel soumis au Parlement qui présente une vue d'ensemble de la contribution du gouvernement fédéral au rendement du Canada en tant que nation. Le rapport, qui souligne les points forts de même que les secteurs où il y aurait lieu d'apporter des améliorations, s'articule autour de trois pôles stratégiques, soit la durabilité économique, les fondements sociaux du Canada et la place du Canada dans le monde. Treize résultats, qui expriment les avantages à long terme que le gouvernement fédéral s'efforce d'obtenir pour les Canadiens et les Canadiennes, sont surnommés résultats du gouvernement du Canada. Les résultats stratégiques et les activités de programme de la CCG s'insèrent dans ces résultats du gouvernement du Canada.

Les résultats stratégiques de la CCG contribuent directement à la réalisation de deux résultats du gouvernement du Canada. Les quatre résultats stratégiques s'alignent sur le volet fédéral intitulé « économie du Canada ». Trois des résultats s'alignent sur les bénéfices à long terme qu'offre « une économie novatrice axée sur le savoir », alors que le quatrième s'aligne sur le bénéfice à long terme d'« un marché équitable et sûr ». Le Canada est connu dans le monde entier pour la qualité de ses grains, et notre avantage comparatif sur les marchés réside depuis toujours dans la qualité et la régularité. Afin de conserver cet avantage dans un environnement en constante mutation au pays comme à l'étranger, les résultats stratégiques de la CCG sont axés sur la prestation de l'excellence et de l'innovation sur le plan de l'assurance de la qualité et de la quantité, la recherche novatrice et la défense des droits des producteurs.

### **Enjeux**

En vertu de son mandat, la CCG doit fournir des services au titre de la *Loi sur les grains du Canada*. Au cours des 15 dernières années, la hausse des coûts, alliée au gel des droits obligatoires perçus, s'est soldée pour la CCG par de sérieuses difficultés financières. Au cours de cette période, le taux de recouvrement des coûts a chuté d'environ 90 % à 50-60 %. En conséquence, la Commission a dû chaque année solliciter des affectations anticipées de crédits.

Pour répondre à l'évolution des besoins de l'industrie céréalière, aux exigences résultant des conventions de travail et à la hausse générale des coûts des biens et services, la CCG a entamé un processus continu de limitation des coûts et de réaffectation des ressources en fonction des priorités nouvelles et émergentes. La Commission s'efforce de trouver un mécanisme de financement durable qui lui permettrait de continuer à promouvoir les intérêts des producteurs, de l'industrie céréalière et du public canadien dans le cadre du système d'assurance de la qualité canadien.

La section ci-après résume les principaux problèmes auxquels a été confrontée la CCG au cours de l'exercice 2005-2006, sous l'angle des priorités qu'elle s'est fixées. Il a été essentiel de surmonter ces problèmes afin de réaliser les priorités et les résultats stratégiques de la CCG, et ainsi contribuer aux résultats du gouvernement du Canada.

### **Priorité n° 1 – Améliorer le système de classement canadien**

C'est le système d'assurance de la qualité du grain canadien qui a permis de préserver la solide réputation des grains canadiens sur les marchés mondiaux pendant de nombreuses années, leur procurant ainsi un avantage concurrentiel sur ces marchés. Toutefois, les exigences des acheteurs internationaux augmentent et il faut donc faire face à de nouvelles demandes sur le plan de l'utilisation finale et de l'enregistrement. La CCG est consciente qu'il faut adapter le régime de l'assurance de la qualité du grain afin de maintenir cet avantage concurrentiel.

La Commission met constamment au point des programmes, des initiatives et des méthodes de recherche en vue de renforcer le régime d'assurance de la qualité du grain. L'amélioration du système de classement canadien vient directement appuyer les résultats stratégiques n° 1 (un système d'assurance de la qualité du grain qui répond aux exigences changeantes des marchés céréaliers canadiens et internationaux) et n° 3 (des activités de recherche et de développement qui accroissent les possibilités de commercialisation du grain canadien) de la CCG. Les deux problèmes suivants sont parmi les principaux liés à cette priorité :

#### ***1. Pressions sur le système canadien de distinction visuelle***

À l'heure actuelle, la méthode canadienne de distinction visuelle des grains (DVG) permet de séparer rapidement et à peu de frais le blé en classes de qualité selon son apparence. Même si la DVG a donné un avantage concurrentiel aux producteurs canadiens au fil des ans, il existe de sérieuses raisons pour cesser d'avoir recours seulement à cette méthode pour séparer les grains, entre autres, les suivantes :

- Demande croissante de nouvelles variétés se démarquant par leurs caractéristiques agronomiques et leur résistance aux maladies ainsi que leurs propriétés de transformation adaptées aux besoins liés à la consommation humaine, à l'alimentation du bétail et aux utilisations industrielles (p. ex., la production d'éthanol). À l'heure actuelle, la DVG est un critère supplémentaire que les sélectionneurs doivent incorporer à la mise au point de nouvelles variétés.
- Les variétés non enregistrées dépourvues de traits visuels distinctifs pourraient compromettre la qualité des expéditions de blé canadien et l'ensemble du système

d'assurance de la qualité si elles étaient déclarées de manière inexacte à titre de variétés enregistrées. Par ailleurs, ces variétés de blé pourraient entraîner des pertes financières importantes pour les sociétés de manutention des grains et les marchands céréaliers. Ce problème est particulièrement préoccupant dans le cas des principaux blés meuniers de l'Ouest canadien que sont le blé roux de printemps de l'Ouest canadien (CWRS) et le blé dur ambré de l'Ouest canadien (CWAD).

- Les acheteurs de grains canadiens deviennent de plus en plus avertis et sensibles à la qualité. Ils demandent une gamme plus vaste de caractéristiques de qualité. Afin d'améliorer le système traditionnel d'inspection visuelle du grain, il faut mettre au point des méthodes instrumentales plus rapides, plus souples et plus précises pour analyser les caractéristiques qualitatives propres au grain donné et attester la qualité et la salubrité du grain.
- Il faut mettre au point des instruments d'analyse efficaces pour déterminer les paramètres de qualité et attester la qualité et la salubrité des variétés de grain non distinguables visuellement qui ont été mises au point à des fins autres que meunières, c'est-à-dire d'alimentation animale, pharmaceutiques, énergétiques et industrielles. Il est essentiel d'être en mesure de séparer efficacement ces variétés de celles destinées à l'approvisionnement alimentaire pour maintenir la valeur de l'ensemble du système d'assurance de la qualité.

Pour surmonter les problèmes que soulèvent les variétés de blé indistinguables visuellement et les obstacles que la DVG présentent pour la mise au point et la manutention de variétés de blé non meunier, la CCG a lancé la Stratégie d'assurance-qualité pour le blé en décembre 2003. La Stratégie comporte trois éléments :

1. *Mise au point d'une technologie rapide et économique pour l'identification des variétés*  
En juin 2005, la CCG a présenté une conférence intitulée *Variety Identification Technology Challenges - International Perspectives*, qui avait pour objet d'étudier l'évolution des exigences en matière d'assurance de la qualité du grain. La CCG a réuni des experts de partout au monde pour se pencher sur le défi que posent l'identification des variétés de grain, ainsi que la mise au point d'analyses et de méthodes rapides et économiques pour répondre aux besoins changeants en matière d'assurance de la qualité du grain. La conférence a servi à renseigner les intervenants sur la nécessité de développer la technologie d'analyse et sur la situation mondiale en ce qui a trait à la technologie d'identification des variétés. En outre, le LRG mène actuellement un projet quinquennal visant à établir une base de données génétiques pour les besoins de la technologie d'identification des variétés de blé et de l'orge.
2. *Surveillance accrue des expéditions par wagon et par navire pour détecter les variétés de blé non enregistrées*  
La CCG a continué de surveiller le déchargement des expéditions de blé par wagon et par navire pour détecter la présence de variétés non enregistrées. Elle s'associe à la Western Grain Elevators Association (WGEA) et à la Commission canadienne du blé afin de former un groupe de travail sur les variétés non admissibles. L'objet du groupe de travail est d'analyser le rôle de la CCG en matière de surveillance et de vérification des procédures au titre d'un système de gestion de la qualité de l'industrie visant à garantir

que les expéditions de grain respectent les exigences du système de classement de la CCG en ce qui a trait aux variétés non admissibles.

3. *Élaboration d'une proposition visant le remaniement des classes de blé de l'Ouest canadien afin de permettre la mise au point de variétés de blé non meunier*

La CCG a publié en juin 2005 un document de travail intitulé *L'avenir du système d'assurance de la qualité du blé de l'Ouest canadien*. On y propose de remanier certaines classes de blé secondaires afin de faciliter l'enregistrement et la manutention de variétés de blé non meunier à rendement élevé, qui ne peuvent pas être enregistrées à l'heure actuelle en raison des contraintes liées à la DVG. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la Stratégie d'assurance-qualité du blé, consulter le site Web suivant : [http://grainscanada.gc.ca/newsroom/news\\_releases/2003/2003-12-19-f.htm](http://grainscanada.gc.ca/newsroom/news_releases/2003/2003-12-19-f.htm).

On sent des pressions en vue de régler les problèmes liés à la DVG pour les grains autres que ceux de céréales. On cherche à mettre au point des graines de lin de couleur jaune (à forte teneur en acide linoléique) pour combler la demande croissante de ce type de produit au sein de l'industrie alimentaire. Or, jusqu'à présent, les caractéristiques propres aux graines de lin de couleur jaune étaient le lot du solin à faible teneur en acide linoléique. De plus, la création de lignées de *Brassica juncea* de qualité de type canola pose de graves problèmes de DVG dans le secteur du canola et de la graine de moutarde condimentaire, puisque les caractéristiques de qualité de l'une et de l'autre sont tout à fait différentes. La CCG continue donc de mettre au point des méthodes et des systèmes qui permettent d'identifier rapidement des variétés de diverses catégories de qualité.

## **2. Mise au point de grains génétiquement modifiés (GM)**

Les variétés génétiquement modifiées n'étant pas toujours distinguables visuellement des autres variétés, les pressions sur le système de classement visuel et le besoin de trouver d'autres méthodes de ségrégation s'intensifient. La CCG poursuit ses recherches pour trouver des méthodes de détection des produits génétiquement modifiés. De plus, la capacité de détecter ces grains avantagera les producteurs, les exportateurs et les acheteurs de produits alimentaires canadiens, car on exige de plus en plus l'étiquetage de ce type de produit.

### **Priorité n° 2 – Renforcer le système d'assurance de la salubrité des grains**

Le renforcement du système d'assurance de la salubrité des grains vient appuyer les résultats stratégiques n° 1 (un système d'assurance de la qualité du grain qui répond aux exigences changeantes des marchés céréaliers canadiens et internationaux) et n° 3 (des activités de recherche et de développement qui accroissent les possibilités de commercialisation du grain canadien) de la CCG.

De nombreux acheteurs internationaux examinent maintenant les pratiques et les règlements du pays exportateur d'origine, axées notamment sur les OGM approuvés, l'utilisation et l'enregistrement des pesticides et la mise en œuvre de programmes reconnus de salubrité des grains et des aliments. Par ailleurs, les acheteurs internationaux se préoccupent de la présence de matériel adventice dans les chargements de grains, c'est-à-dire de la présence involontaire de

matériel génétiquement modifié dans un produit agroalimentaire. La présence de matériel adventice peut avoir des incidences sérieuses sur la commercialisation du grain canadien. Si ce matériel est présent en quantité suffisante, cela peut éventuellement avoir des répercussions sur les caractéristiques finales et sur la qualité et la salubrité des grains.

La CCG effectue, depuis 1966, des analyses pour détecter la présence de substances toxiques afin de prévenir l'entrée de grains contaminés dans le système de silos agréés et d'assurer la salubrité du grain dans le but d'aider les marchands de grains à satisfaire aux exigences des acheteurs internationaux. La CCG est le seul organisme gouvernemental à fournir des garanties en matière de pesticides, d'éléments traces, de métaux lourds, de mycotoxines, de champignons et de moisissures. De nombreux acheteurs internationaux établissent des exigences de traçabilité, ce qui accentue l'importance de la recherche pour mettre au point de nouvelles méthodes d'analyse ou pour adapter celles qui existent. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce programme, consulter le site Web suivant : [http://grainscanada.gc.ca/Grl/grain\\_safety/grain\\_safety-f.htm](http://grainscanada.gc.ca/Grl/grain_safety/grain_safety-f.htm).

Au cours de l'exercice 2005-2006, la CCG a poursuivi ses efforts pour mettre au point des méthodes objectives améliorées pour le dépistage des résidus chimiques, des toxines naturelles et des éléments traces, en raison de la complexité croissante des exigences technologiques et réglementaires des pays importateurs. De la recherche est en cours pour la mise au point de méthodes de dépistage dans les chargements de grains de facteurs de déclassement tels que le fusarium et l'ochratoxine A.

Afin d'assurer que l'on couvre bien tous les fronts en matière de salubrité du grain au pays, la CCG étudie le partage et le chevauchement des responsabilités avec des organismes comme l'Agence canadienne d'inspection des aliments, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Environnement Canada et Santé Canada. Au cours de l'exercice 2005-2006, la CCG s'est engagée à collaborer avec les organismes du portefeuille pour améliorer l'efficacité des opérations et des analyses afin de répondre aux préoccupations concernant la salubrité des grains.

### **Priorité n° 3 – Régler les enjeux commerciaux liés aux grains**

Le règlement des enjeux commerciaux liés aux grains vient appuyer les résultats stratégiques n° 1 à 4 (un système d'assurance de la qualité du grain qui répond aux exigences changeantes des marchés céréaliers canadiens et internationaux; un système d'assurance de la quantité pour le grain qui répond aux besoins changeants de l'industrie céréalière; des activités de recherche et de développement qui accroissent les possibilités de commercialisation du grain canadien; la défense des droits des producteurs afin que ceux-ci jouissent d'un traitement équitable au sein du réseau de manutention des grains). Quelques-uns des enjeux liés à cette priorité sont détaillés ci-après.

#### ***1. Vérification de procédés***

Face aux exigences croissantes des marchés mondiaux sur le plan des caractéristiques de produits et de la traçabilité, la CCG a poursuivi la mise en œuvre de programmes de vérification de procédés dans le but de hausser le niveau d'acceptabilité des grains canadiens sur les marchés

mondiaux en assurant certaines caractéristiques de qualité exigées par les acheteurs canadiens et internationaux.

La CCG participe à un groupe de travail sur les variétés non admissibles, qui a pour mandat de mettre au point des protocoles d'échantillonnage et d'essai et des contrôles de procédés qui réduisent le risque que des variétés indistinguables visuellement qui sont inadmissibles à l'enregistrement soient expédiées à un acheteur à cause de l'émission d'un certificat erroné.

La CCG a poursuivi la mise au point et l'application du Système canadien de reconnaissance de ségrégation (SCRS), un outil de vérification volontaire dont dispose l'industrie pour faire garantir de manière indépendante les procédés utilisés dans la chaîne d'approvisionnement, du producteur à l'expéditeur. Cet outil assure le respect des caractéristiques de qualité et de traçabilité exigées par certains acheteurs canadiens et internationaux.

## ***2. Décision du groupe spécial de l'Organisation mondiale du commerce***

En septembre 2004, l'Organe de règlement des différends de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a confirmé la décision du groupe spécial de l'OMC au sujet des politiques du Canada visant la manutention des grains importés. Le groupe spécial a conclu que la nécessité d'obtenir de la CCG une autorisation de réception du grain importé dans les silos agréés ainsi qu'une autorisation de mélange constituait des exigences réglementaires supplémentaires qui ne s'appliquent pas à certains grains canadiens, et que, par conséquent, ces deux mesures contreviennent aux obligations du Canada en matière de traitement des grains.

Les fonctionnaires de la CCG, d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, de Transport Canada et de Commerce international Canada ont élaboré une approche intégrée visant à mettre le Canada en conformité avec les règles de l'OMC relatives au grain au plus tard en août 2005. Concernant la question de la manutention des grains, les modifications proposées ont mis fin à l'autorisation de réception que devaient obtenir les silos agréés avant d'accepter du grain importé, ainsi que la restriction relative au mélange du grain prévue par la *Loi sur les grains du Canada*. Au lieu de cela, une disposition réglementaire exigeant la déclaration de l'origine et l'identification du grain a été adoptée afin de permettre à la CCG de veiller à ce que du grain étranger ou mélangé ne soit identifié comme étant un grade de grain canadien. Ces modifications feront en sorte que le système canadien satisfera aux obligations contractées dans le cadre de l'OMC en ce qui a trait au grain importé, tout en conservant l'intégrité et les objectifs de ses politiques en matière de manutention des grains.

## ***3. Organismes génétiquement modifiés (OGM)***

En raison des préoccupations croissantes des consommateurs, bon nombre de pays établissent des critères d'étiquetage et de traçabilité des produits génétiquement modifiés. Par conséquent, si le Canada désire conserver sa part du marché international et respecter les exigences du Protocole sur la biosécurité, il se doit d'être capable de séparer les variétés génétiquement modifiées de celles qui ne le sont pas. Par ailleurs, cette capacité avantagera les exportateurs canadiens de produits alimentaires, car on exige de plus en plus que ces produits soient étiquetés. Afin d'assurer qu'on couvre bien tous les fronts en matière d'évaluation des OGM, il faut examiner le partage et le chevauchement des responsabilités avec des organismes comme l'Agence canadienne d'inspection des aliments, Agriculture et Agroalimentaire Canada,

Environnement Canada et Santé Canada. Au cours de l'exercice visé, la CCG s'est engagé à collaborer avec les organismes du portefeuille pour améliorer l'efficacité des opérations et des analyses afin de répondre aux préoccupations concernant les OGM.

#### **Priorité n° 4 – Renforcer le régime d'agrément et de garantie**

En mai 2005, la CCG a signalé son intention d'exiger la conformité aux dispositions relatives à l'agrément de la *Loi sur les grains du Canada* afin de mieux protéger les producteurs et de renforcer le système d'assurance de la qualité des grains. À partir du 1<sup>er</sup> août 2006, tous les silos et les négociants en grains, tels que définis par la *Loi sur les grains du Canada*, devront, pour exercer leurs activités en toute légalité, soit détenir une licence et fournir une garantie, soit être exemptés de l'obligation d'obtenir une licence, sans quoi ils s'exposeront à des poursuites criminelles. Afin d'encourager la conformité, la CCG travaille à réduire les coûts et les exigences administratives imposés aux titulaires de licences. Par exemple, la CCG a pris des mesures pour simplifier le processus de renouvellement des licences et poursuit l'étude et l'évaluation de régimes de garantie substitués, tout en continuant d'offrir aux producteurs une protection financière convenable.

L'initiative de renforcement du régime d'agrément et de garantie rend la CCG conforme à ses obligations législatives et appuie son objectif stratégique n° 4 (défense des droits des producteurs afin que ceux-ci jouissent d'un traitement équitable au sein du réseau de manutention des grains) L'initiative appuie également deux éléments du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA), soit la rentabilité des exploitations agricoles et la gestion des risques de l'entreprise.

#### **Priorité n° 5 – Mettre en œuvre le Cadre de responsabilisation de gestion**

La CCG s'est engagée à s'acquitter le plus efficacement possible de ses responsabilités découlant des initiatives gouvernementales. L'une des priorités de la CCG au cours de l'exercice 2005-2006 était la mise en œuvre du Cadre de responsabilisation de gestion (CRG), qui vise à structurer le dialogue entre le Secrétariat du Conseil du Trésor et les ministères sur la situation en matière de pratiques de gestion au sein de la fonction publique et sur les priorités pour améliorer la gestion. À titre de cadre général, il regroupe en un seul programme exhaustif les diverses initiatives d'amélioration, comme la modernisation des ressources humaines, l'initiative d'amélioration des services et la gestion intégrée du risque.

En tant qu'organisme gouvernemental responsable de réglementer la manutention des grains, en vertu de la LCG, la CCG s'efforce d'intégrer le CRG à ses activités quotidiennes. Par exemple, de meilleurs contrôles financiers contribuent à une meilleure gouvernance. La mise en œuvre réussie du CRG aidera la Commission à atteindre ses objectifs stratégiques et à réaliser ses activités de programme. Au cours de l'exercice, la CCG prévoit mettre l'accent sur la gouvernance, la technologie et l'innovation, et la hausse du niveau de responsabilisation par la mise en œuvre du régime d'agrément des négociants en grains.

**SECTION II – ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME  
PAR OBJECTIFS STRATÉGIQUES**

## Analyse des activités de programme

Les activités de la CCG gravitent autour de quatre objectifs stratégiques qui tiennent compte de l'orientation prévue de la Commission, ainsi que de l'exécution quotidienne des activités de programme liées à son mandat. Les quatre objectifs stratégiques sont les suivants :

1. **Un système d'assurance de la qualité du grain qui répond aux exigences changeantes des marchés céréaliers canadiens et internationaux.**
2. **Un système d'assurance de la qualité du grain qui répond aux besoins changeants de l'industrie céréalère.**
3. **Des activités de recherche et de développement qui accroissent les possibilités de commercialisation du grain canadien.**
4. **La défense des droits des producteurs de façon à ce que ces derniers soient traités équitablement au sein du réseau de manutention des grains.**

Afin de souligner l'importance de chacun des objectifs stratégiques, la CCG y a associé des activités de programme (cernées comme priorités dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2005-2006* de la CCG) et des ressources correspondantes. Des programmes ou services en cours, dotés de résultats attendus, sont associés à chacune des activités de programme. Le *Rapport sur les plans et les priorités 2005-2006* de la CCG cerne les résultats et l'échéancier prévus pour chaque activité de programme et chaque programme ou service clé au cours de l'exercice 2005-2006.

Les services généraux et les initiatives à l'échelle de l'administration fédérale sont des éléments essentiels à l'atteinte des résultats. On en tient compte dans le modèle de prévisions des coûts de la CCG pour l'atteinte des objectifs stratégiques. Les discussions et les réalisations relatives aux activités de la CCG concernant les services généraux et les initiatives à l'échelle de l'administration fédérale sont consignées à la section IV.

|  |
|--|
| <b>Résultat stratégique 1</b> : Un système d'assurance de la qualité du grain qui répond aux exigences changeantes des marchés céréaliers canadiens et internationaux. |
|--|

**Activité de programme** : *Prestation de services d'inspection et d'analyse.*

### Ressources financières (en milliers de dollars)

| Dépenses prévues | Autorisations | Dépenses réelles |
|------------------|---------------|------------------|
| 44 808 \$        | 45 671 \$     | 42 535 \$        |

### Ressources humaines

| Prévues | Autorisations | Réelles |
|---------|---------------|---------|
| 438     | 438           | 395     |

Un système d'assurance de la qualité du grain efficace accroît les possibilités de commercialisation du grain canadien dans l'intérêt des producteurs et de l'ensemble de l'industrie céréalière. La prestation quotidienne de services d'inspection et de classement du grain est une composante importante du système d'assurance de la qualité, système fondé sur une base scientifique et technique solide, et qui comprend l'analyse des grains, des essais de mouture et de cuisson, ainsi que la fabrication de divers produits finaux.

La CCG est confrontée à d'importants problèmes sur le plan du système d'assurance, notamment, la plus grande insistance internationale sur la fonctionnalité par rapport à l'utilisation finale, l'intensification de la concurrence mondiale, ainsi que la mouvance de la production culturale canadienne et la fluctuation des volumes. Il est essentiel que le système de classement et que les services de la CCG soient adaptés aux besoins d'utilisation finale des acheteurs nationaux et internationaux de grains du Canada, ainsi qu'aux changements structurels en cours au sein de l'industrie céréalière.

La prestation de services d'inspection et d'analyse appuie la priorité n° 1 (améliorer le système de classement canadien), la priorité n° 2 (renforcer le système d'assurance de la salubrité des grains) et la priorité n° 3 (régler les enjeux commerciaux liés aux grains). Non seulement cette activité de programme appuie la CCG dans sa démarche pour s'acquitter de son mandat, mais elle offre aux producteurs canadiens un avantage concurrentiel durable sur les marchés mondiaux. La capacité de la Commission de mettre en œuvre le Cadre de responsabilisation de gestion (priorité n° 5) appuie l'organisme dans sa démarche pour atteindre ses résultats stratégiques et exécuter ses activités de programme.

Le résultat global prévu de cette activité de programme est une plus grande satisfaction de l'acheteur due à la qualité uniforme des grains canadiens et une meilleure possibilité de commercialisation de ces grains. Les programmes et services clés ci-après illustrent de quelle manière la CCG a réussi à réaliser les résultats attendus et les priorités liés à la prestation de services d'inspection et d'analyse au cours de l'exercice 2005-2006.

## **Programme ou service clé**

### **1. Offrir des services d'inspection conformes au mandat législatif défini dans la *Loi sur les grains du Canada* et aux exigences des membres de l'industrie céréalière, du producteur au consommateur.**

#### **Ressources financières (en milliers de dollars)**

| <b>Dépenses prévues</b> | <b>Autorisations</b> | <b>Dépenses réelles</b> |
|-------------------------|----------------------|-------------------------|
| 33 680 \$               | 34 329 \$            | 34 331 \$               |

La prestation de services d'inspection et d'analyse constitue un volet crucial du système de l'assurance de la qualité. La CCG fournit ces services conformément à son mandat législatif défini dans la *Loi sur les grains du Canada* afin de satisfaire aux exigences de l'industrie céréalière, du producteur au consommateur.

Les grades permettent aux acheteurs de déterminer la valeur à l'utilisation finale sans avoir à effectuer d'autres analyses ou à évaluer directement les lots de grains individuels. Ceci accroît l'efficacité en matière de manutention des grains et augmente la probabilité que le vendeur reçoive un montant qui correspond à la valeur de son grain. Un éventail varié de producteurs et de représentants de l'industrie céréalière se réunissent plusieurs fois par année dans le cadre des réunions des comités de normalisation des grains de l'Ouest et de l'Est et de leurs sous-comités portant sur des produits particuliers, afin de passer en revue les normes visant les grains et de vérifier la pertinence et la valeur des normes pour faciliter le mouvement du grain et le transfert de propriété.

Le résultat attendu de ce programme clé est la justesse dans la détermination des grades et la collecte et l'analyse permanentes de données appuyant un système d'assurance de la qualité efficace qui assure une meilleure possibilité de commercialisation du grain canadien et la satisfaction du client. La prestation quotidienne de services d'inspection et d'analyse dans le cadre du système d'assurance de la qualité est un programme clé du mandat qui contribue à la réalisation des résultats liés aux priorités n<sup>os</sup> 1 et 3 de la CCG.

Pour établir dans quelle mesure elle réussit à mettre en œuvre ce programme clé et atteindre les résultats attendus, la CCG :

- suit de près le nombre d'échantillons inspectés et le nombre de changements de grade lors des réinspections officielles (contestation de l'inspection officielle);
- met en place un processus de surveillance et de vérification pour l'inspection des grains (programme de surveillance de la qualité des cargaisons);
- suit de près et analyse les commentaires des acheteurs transmis via la ligne téléphonique sans frais ou communiqués directement par les utilisateurs des services de la CCG;
- suit de près les commentaires des acheteurs dans le cadre du Système de gestion de la qualité ISO 9001:2000;
- suit de près les plaintes des acheteurs concernant l'exactitude des certificats émis par la CCG (plaintes relatives aux cargaisons) sur une base hebdomadaire grâce à une base de donnée exhaustive des déchargements des grains.

Les activités et programmes suivants font partie du processus de mise en œuvre des services d'inspection énoncés dans le mandat de la CCG et requis par l'industrie céréalière. Les résultats obtenus visent à mesurer le succès de la CCG à réaliser les résultats attendus de ce programme clé.

| Activités connexes en 2005-2006  | Résultats en 2005-2006   |
|--|--|
| Exécution d'un système de gestion de la qualité (conservation de la certification ISO).<br><a href="http://grainscanada.gc.ca/newsroom/news_releases/2004/2004-03-11-f.htm">http://grainscanada.gc.ca/newsroom/news_releases/2004/2004-03-11-f.htm</a> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les Services à l'industrie, une division de la CCG, répondent à la norme ISO 9001:2000. Une vérification interne a été réalisée en octobre 2005. Cent quatorze demandes d'amélioration ayant trait à des inspections ont été soumises par le personnel à la suite de vérifications ou à cause d'un intérêt général à l'égard des procédures.</li> </ul> |

| Activités connexes en 2005-2006   | Résultats en 2005-2006  |
|---|---|
| <p>Élaboration, modification et application des normes de qualité du grain, et diffusion d'information sur la qualité des grains en collaboration avec l'industrie céréalière dans le cadre des réunions des comités de normalisation des grains de l'Ouest et de l'Est.</p> <p><a href="http://grainscanada.gc.ca/regulatory/standards/standards-f.htm">http://grainscanada.gc.ca/regulatory/standards/standards-f.htm</a></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• En 2005, le Comité de normalisation de l'Ouest (CNO) a tenu deux réunions semestrielles, l'une en avril, l'autre en novembre.</li> <li>• En 2005, le Comité de normalisation de l'Est (CNE) a tenu deux réunions semestrielles, l'une en juin 2005, l'autre en novembre 2005.</li> <li>• Dix-sept échantillons-types et échantillons de référence ont été préparés par la CCG, approuvés par le CNO et communiqués à l'industrie céréalière dans l'Ouest canadien en novembre. Les échantillons-types et échantillons de référence existants ont été approuvés pour la campagne agricole 2005-2006.</li> <li>• Le CNE a approuvé 7 nouveaux échantillons de référence préparés à des fins d'utilisation par l'industrie céréalière dans l'Est canadien. Les échantillons-types et échantillons de référence existants ont été approuvés pour la campagne agricole 2005-2006.</li> <li>• Trois échantillons-types d'appellation « Canada » (utilisés partout au Canada) ont été approuvés.</li> </ul> |
| <p>Gestion des trois niveaux de réinspection des échantillons, y compris les échantillons du Tribunal d'appel pour les grains.</p> <p><a href="http://grainscanada.gc.ca/regulatory/grainappeal/tribunal-f.htm">http://grainscanada.gc.ca/regulatory/grainappeal/tribunal-f.htm</a></p> <p><a href="http://grainscanada.gc.ca/forms/is/l-70-70B-f.htm">http://grainscanada.gc.ca/forms/is/l-70-70B-f.htm</a></p>                | <ul style="list-style-type: none"> <li>• En 2005-2006, la CCG a reçu 32 236 appels relatifs à l'inspection des grains. Le Tribunal d'appel pour les grains a réexaminé 3 197 échantillons; 470 grades ont été changés alors que 2 727 autres sont demeurés inchangés. L'inspecteur en chef des grains a réexaminé 6 712 échantillons; 855 grades ont été changés alors que 5 857 autres sont demeurés inchangés. À l'échelle régionale, 22 327 échantillons ont été réexaminés; 6 543 ont été changés alors que 15 784 autres sont demeurés inchangés.</li> <li>• L'inspecteur en chef des grains a le pouvoir final de décision en ce qui concerne la réinspection des grades portant sur les échantillons non officiels. En 2005-2006, 3 722 échantillons ont été soumis à la CCG par des producteurs ou des intervenants de l'industrie céréalière qui souhaitaient obtenir son avis sur le grade. De ce nombre, on a demandé la réinspection de 121; 42 grades ont été changés.</li> </ul>  |
| <p>Administration d'un programme national de désinsectisation du grain.</p>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aux termes d'une lettre d'entente avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), la CCG a effectué 238 inspections de silos partout au Canada, inspecté 15 navires dans le port de Churchill, et fourni des renseignements sur 2 174 échantillons soumis, ce qui s'est soldé par l'émission de certificats phytosanitaires par l'ACIA.</li> <li>• Dans l'Est, cinq vaisseaux ont été fumigés sous la surveillance de la CCG.</li> </ul> <p>Un total de 113 089 échantillons de grain ont été inspectés dans les laboratoires régionaux partout au pays pour détecter la présence d'infestations. Ces échantillons provenaient : d'inspections de silos (pour le compte de l'ACIA), de cargaisons de wagons déchargées aux silos terminaux ou aux silos de transbordement, de producteurs, de cargaisons pour l'exportation, de cargaisons de silos primaires (où la CCG effectue l'inspection externe), de sociétés céréalières.</p>   |
| <p>Surveillance du système de classement et du</p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Au titre de son programme national de surveillance de la qualité, la CCG effectue la vérification de la conformité pour surveiller la</li> </ul>   |

| Activités connexes en 2005-2006  | Résultats en 2005-2006  |
|--|---|
| processus de vérification.   | <p>mise en application des procédures d'évaluation de la qualité et des instructions. Le programme permet à la CCG d'assurer l'uniformité en matière d'assurance de la qualité, d'un inspecteur à l'autre et d'une région à l'autre.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Au cours de l'exercice 2005-2006, l'unité de surveillance des SI a refait l'analyse de 10 830 échantillons et donné une rétroaction aux unités de formation du personnel et aux inspecteurs, le cas échéant. De ce nombre, 5 551 échantillons ont été prélevés au déchargement de wagons, 1 853 échantillons ont été prélevés à intervalles prédéterminés pendant le chargement des navires, 803 échantillons ont été prélevés lors du transbordement du grain dans les cellules au cours de la pesée de contrôle du grain entreposé, 1 665 échantillons ont été soumis par des producteurs et des sociétés céréalières, et 955 échantillons ont été prélevés sur des chargements exportés au Mexique et aux États-Unis par voie ferrée.</li> </ul> |
| Gestion d'un processus de résolution des plaintes concernant la qualité des cargaisons de grains et tenue d'enquêtes sur les déchargements à la demande de l'expéditeur ou du producteur.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La CCG a attesté la qualité de 998 cargaisons et a enquêté sur les plaintes des acheteurs concernant 30 de ces cargaisons. Après une enquête approfondie, y compris l'analyse des échantillons des cargaisons et des rapports de chargement des navires, l'inspecteur en chef des grains de la CCG a déterminé que les plaintes n'étaient pas fondées.</li> </ul>  |
| Envoi de notes de service officielles à l'industrie concernant des questions liées à la qualité du grain.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Au total, 15 notes de service à l'industrie ont été publiées au cours de l'exercice visé. Elles concernaient des changements apportés au Guide officiel de classement des grains; la détection d'excréments dans le grain, le stockage garanti, les listes de désignation des variétés, le stockage du grain sur le sol, la détermination de la teneur en eau du maïs, l'émission d'avis sur les nouveaux formulaires se trouvant sur le site Web de la CCG, les tolérances pour le grain fortement germé et la délivrance de licences aux silos.</li> </ul>   |
| Gestion et tenue à jour des données dans le système de comptabilisation des stocks de grain (GIAS).<br><a href="http://www.grainscanada.gc.ca/prodser/gias/gias-f.htm">http://www.grainscanada.gc.ca/prodser/gias/gias-f.htm</a> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La CCG a continué de gérer le GIAS, système qui permet de transférer électroniquement des données sur la comptabilisation des stocks entre la CCG, la CCB et les terminaux de manutention des grains. Le système génère en outre les données sur la manutention des grains requises pour les demandes de pesée de contrôle.</li> <li>• Au cours de l'exercice 2005-2006, le GIAS a assuré l'exactitude des transactions aux silos terminaux.</li> </ul>  |
| Transfert de la technologie vers l'industrie et les producteurs par  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La CCG a rencontré divers groupes pour discuter de l'adoption éventuelle de nouvelles technologies comme Acurum, la NIRS pour la chlorophylle et l'analyse rapide de la viscosité (RVA).</li> <li>• On a informé l'industrie de la décision de passer de l'humidimètre modèle 919/3.5 au modèle 1200A.</li> </ul>  |

| Activités connexes en 2005-2006  | Résultats en 2005-2006   |
|--|--|
| l'élaboration de méthodes validées.  |  |
| Inspection du grain avant son entrée dans les silos terminaux agréés ou avant son exportation à partir des silos primaires ou terminaux, ou des silos de transbordement. | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La CCG a inspecté 239 834 wagons à leur arrivée dans les silos terminaux et les silos de transbordement.</li> <li>• La CCG a inspecté 20 448 wagons chargés à des silos primaires avant leur réception aux silos terminaux et aux silos de transbordement.</li> <li>• La CCG a inspecté 22 006 488 tonnes de grain destiné à l'exportation à partir de silos terminaux et de silos de transbordement.</li> </ul>  |
| Utilisation d'échantillons-types pour classer les grains.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les inspecteurs de la CCG ou de l'industrie se servent des échantillons-types et des échantillons de référence comme outil de référence visuel. Trente-huit ensembles de ces échantillons (17 échantillons par ensemble) ont été distribués au personnel de la CCG partout au pays.</li> <li>• Cinquante entreprises ont demandé des échantillons-types et des échantillons de référence, certaines en ont demandé plusieurs. Au total, 110 ensembles leur ont été distribués.</li> <li>• La CCG a été en mesure de distribuer les ensembles requis grâce au matériel d'échantillonnage supplémentaire recueilli pour la mise au point des échantillons-types et des échantillons de référence.</li> </ul>  |
| Délivrance de certificats et d'autres documents rattachés à l'inspection des grains destinés à l'exportation.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La CCG a délivré 2 873 certificats finaux, 18 651 attestations, 310 certificats de sondes officielles, et a certifié 27 751 échantillons soumis à des fins de classement par les producteurs ou l'industrie céréalière.</li> </ul>  |
| Examen des ressources pour l'industrie nationale en évolution.   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans le cadre d'échanges avec des représentants de l'industrie nationale, la CCG a passé en revue des aspects particuliers concernant la qualité et les facteurs de classement qui soulevaient certaines interrogations.</li> </ul>   |
| Offre de formation technique aux intervenants de l'industrie.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le personnel de la formation de la CCG a offert des séances de formation destinée à l'industrie dans la plupart des régions. Les sujets couverts allaient des facteurs de classement particuliers à la formation complète sur le classement d'un grain précis. La CCG n'a cependant pas pu acquiescer à toutes les demandes, car la priorité a été accordée à la formation de son propre personnel.</li> <li>• La région de Bayport a offert des activités de formation axée sur l'industrie; elle a offert 8 séances de formation à ses clients.</li> <li>• La région de Thunder Bay a offert 2 séances de formation à ses clients.</li> <li>• La région des Prairies a organisé une formation à l'intention des producteurs et des représentants des sociétés céréalières au Saskatchewan Institute of Applied Science and Technology.</li> <li>• L'administration centrale de la CCG a offert deux séances de</li> </ul> |

| Activités connexes en 2005-2006 | Résultats en 2005-2006  |
|---------------------------------|---|
|                                 | formation officielle ainsi qu'un certain nombre de séances de formation spéciales à l'intention de l'industrie sur des facteurs de classement précis. En outre, on a alloué en moyenne une journée de formation par mois à l'intention de groupes de l'Institut international du Canada pour le grain, et des séances supplémentaires sur le classement ont été offertes à des clients étrangers. Des inspecteurs des Services à l'industrie se sont rendus à l'étranger à sept occasions, soit pour mener des enquêtes, pour suivre de la formation ou pour renseigner les acheteurs étrangers sur l'aspect qualitatif des grains canadiens. |

## 2. Fournir un soutien scientifique et technique aux activités d'assurance de la qualité.

### Ressources financières (en milliers de dollars)

| Dépenses prévues | Autorisations | Dépenses réelles |
|------------------|---------------|------------------|
| 7 081 \$         | 7 217 \$      | 4 213 \$         |

Le système d'assurance-qualité est fondé sur une base scientifique et technique solide, qui comprend l'analyse des grains, des essais de mouture et de cuisson, ainsi que la confection ou la fabrication de divers produits finaux.

La CCG effectue, depuis 1966, des analyses pour détecter la présence de substances toxiques pour prévenir l'entrée de grains contaminés dans le système de silos agréés et pour assurer la salubrité du grain afin d'aider les marchands à satisfaire aux exigences des acheteurs internationaux. La CCG est le seul organisme gouvernemental à fournir des garanties en matière de pesticides, d'éléments traces, de mycotoxines, de champignons et de moisissures. On constate une demande croissante de la part des acheteurs de grain canadien pour l'analyse plus rigoureuse et rapide des résidus chimiques et des éléments traces dans les cargaisons, ce qui accentue l'importance de la recherche pour mettre au point de nouvelles méthodes d'analyse ou pour adapter celles existantes. À titre d'exemple, le Japon vient d'adopter une loi sur la salubrité des aliments qui contient une liste des produits chimiques agricoles et des concentrations toxiques et nocives pour tous les grains. En Europe, on a créé l'Autorité européenne de sécurité des aliments pour réglementer la salubrité des aliments et des pays membres de l'Union européenne ont déjà adopté des règlements sur l'étiquetage et la traçabilité des cultures et des aliments génétiquement modifiés. [http://grainscanada.gc.ca/Grl/grain\\_safety/grain\\_safety-f.htm](http://grainscanada.gc.ca/Grl/grain_safety/grain_safety-f.htm)

Le résultat attendu pour cet appui technique et scientifique est le maintien ou la hausse des possibilités de commercialisation du grain canadien. En outre, cet appui et l'information qui s'y rattache facilitent une gestion optimale du système d'assurance de la qualité et élargissent l'éventail des utilisations finales du grain canadien (p. ex., aliments pour animaux, éthanol, maltage). Compte tenu des résultats attendus, ce programme clé appuie les priorités n<sup>os</sup> 1, 2 et 3.

Pour établir dans quelle mesure elle réalise ce programme clé et atteint les résultats attendus, la CCG :

- suit de près la satisfaction des acheteurs en ce qui a trait à l'uniformité de la qualité du grain canadien en tenant compte des commentaires que reçoivent régulièrement les scientifiques et les experts techniques de la CCG des acheteurs et des transformateurs canadiens et étrangers;
- met en place un processus de surveillance et de vérification pour l'inspection des grains (programme de surveillance de la qualité des cargaisons).

Les activités et les programmes connexes suivants font partie du soutien scientifique et technique apporté au système d'assurance de la qualité. Les résultats obtenus au cours de l'exercice 2005-2006 visent à mesurer le succès de la CCG dans le cadre de ce programme clé.

| Activités connexes en 2005-2006   | Résultats en 2005-2006   |
|---|--|
| <p>Évaluation de la qualité des nouvelles récoltes de chacun des types de grains (enquêtes sur les récoltes) et en fonction de leur commercialisation afin d'obtenir ou de mettre à jour des données sur la distribution géographique et sur la qualité.</p> <p><a href="http://grainscanada.gc.ca/Quality/harvsur/hs-f.htm">http://grainscanada.gc.ca/Quality/harvsur/hs-f.htm</a></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La CCG a organisé tous les aspects de l'enquête sur la nouvelle récolte : planification, communication avec les producteurs, traitement des échantillons, tri et analyses.</li> <li>• L'enquête annuelle sur la récolte de céréales a été réalisée dans le délai prévu et à un moindre coût que le budget fixé.</li> <li>• Les résultats de l'enquête sur le blé ont été publiés sur le site Web de la CCG et les données recueillies ont servi à la rédaction de la version papier du rapport conjoint CCB-CCG sur le blé.<br/><a href="http://grainscanada.gc.ca/quality/Wheat/cdnwhtmenu-f.htm">http://grainscanada.gc.ca/quality/Wheat/cdnwhtmenu-f.htm</a></li> <li>• Un rapport d'enquête sur la qualité de la récolte d'orge brassicole a été rédigé et distribué en version papier.</li> <li>• Le service de biologie des grains a publié un bulletin portant sur l'identification visuelle des grains de type canola et moutarde.<br/><a href="http://grainscanada.gc.ca/quality/Canola/canolamenu-f.htm">http://grainscanada.gc.ca/quality/Canola/canolamenu-f.htm</a></li> <li>• Des enquêtes sur la récolte de canola, de lin, de solin, de moutarde et de légumineuses ont été réalisées et ont fourni des renseignements importants à l'industrie et aux consommateurs.<br/><a href="http://grainscanada.gc.ca/Quality/exports-f.htm">http://grainscanada.gc.ca/Quality/exports-f.htm</a></li> <li>• Un rapport d'enquête sur les légumineuses (lentilles rouges et vertes, pois, pois chiches) a été publié pour servir d'appui à la nouvelle récolte.</li> <li>• Des échantillons de blé de la récolte 2005 ont été soumis à des analyses de dépistage des mycotoxines du fusarium afin d'identifier le type de mycotoxines produites et d'établir le degré de contamination.</li> <li>• Des échantillons de lin, de moutarde et de soja de la récolte 2005 ont été soumis à des analyses de dépistage de cadmium pour en préciser la quantité et pour établir le lien avec les zones de production.</li> <li>• On a réalisé un projet financé au titre du CSA visant à étudier la distribution géographique de l'ochratoxine A détectée dans les wagonnées de plusieurs classes de blé canadien. Les données obtenues dans le cadre du projet (3 000 échantillons) servent de fondement scientifique pour offrir des garanties officielles aux négociants, aux transformateurs et aux acheteurs quant à la capacité du grain canadien de satisfaire aux normes de salubrité établies.</li> </ul> |

| Activités connexes en 2005-2006   | Résultats en 2005-2006   |
|---|--|
| <p>Surveillance continue des cargaisons intérieures et destinées à l'exportation pour s'assurer que le grain canadien respecte les seuils de tolérance établis en matière de salubrité et de qualité à l'utilisation finale (p. ex., substances toxiques, contamination bactérienne, graines de mauvaises herbes, insectes, qualité brassicole de variétés d'orge particulières).</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• On a vérifié mensuellement la qualité des échantillons composites prélevés des cargaisons de blé roux de printemps de l'Ouest canadien (CWRS) et de blé dur ambré de l'Ouest canadien (CWAD). On a aussi effectué la vérification semestrielle (troisième et quatrième trimestres) de la qualité des échantillons composites prélevés du blé de toute classe destiné à l'exportation.</li> <li>• On a évalué la qualité brassicole de toutes les cargaisons d'orge brassicole en partance de la côte Ouest.</li> <li>• On a poursuivi les activités de surveillance des échantillons de canola, de lin et de soja prélevés au chargement des navires. On a également poursuivi les activités de surveillance des échantillons de céréales, d'oléagineux et de légumineuses prélevés de cargaisons choisies au hasard pour y détecter la présence de résidus de pesticides, de mycotoxines et d'éléments traces.</li> <li>• La CCG a continué d'offrir aux inspecteurs de la CCG et de l'industrie un service d'analyse des échantillons soupçonnés de contenir des substances toxiques, ainsi que des conseils en matière d'élimination du grain contaminé.</li> <li>• Au cours de l'exercice 2005-2006, les inspecteurs des grains ont soupçonné la présence de semences traitées dans 28 wagons et 19 lots contenant divers types de produits. On a constaté la présence de semences traitées dans 6 des wagons et 8 des échantillons prélevés, mais, à l'exception d'une wagonnée, ils ont été jugés acceptables, car la teneur était inférieure aux limites maximales de Santé Canada concernant les résidus. Deux lots affichaient une concentration de semences traitées supérieure aux limites maximales de Santé Canada concernant les résidus. Les grains tachés dans les autres échantillons s'expliquaient par la présence d'une infection bactérienne ou d'une infection fongique, ou par les détergents des marqueurs. La CCG a ordonné et a confirmé le retrait wagonnée de pois de la chaîne alimentaire (humaine et animale). La CCG a fait en sorte qu'une soit retirée de la circulation parce que la teneur en semences traitées était supérieure à la limite permise.</li> <li>• On a établi le protocole d'une méthode fondée sur la réaction en chaîne de la polymase (PCR) pour détecter la présence de trois bactéries pathogènes dans le grain.</li> <li>• Pour la campagne agricole de 2005-2006, on a détecté lors d'analyses de salubrité la présence de 195 cas de résidus de pesticides, 25 cas de mycotoxines et 10 cas d'éléments traces/résidus de fumigation. Dans le cadre de ce programme, 2 893 analyses de détection de résidus de pesticides et de mycotoxines et 2 441 analyses de détection d'éléments traces (et de résidus de fumigation) ont été effectuées sur des échantillons prélevés au chargement des navires de céréales, d'oléagineux et de légumineuses du Canada, dans le but de générer suffisamment de données pour évaluer la capacité du grain canadien de satisfaire aux normes de salubrité étrangères.</li> <li>• On a vérifié la présence de matières étrangères dans les champs de pois et fourni les résultats aux associations de producteurs de légumineuses de la Saskatchewan et de l'Alberta afin qu'ils puissent satisfaire aux exigences ayant trait à la qualité à l'utilisation finale.</li> </ul> |

| Activités connexes en 2005-2006   | Résultats en 2005-2006   |
|---|--|
| Élaboration de stratégies, y compris la communication avec les organismes gouvernementaux canadiens en ce qui concerne les incidences commerciales, pour veiller au respect des normes et des lois internationales en matière de salubrité des grains (p. ex., loi sur la salubrité des aliments du Japon, nouvelles limites en matière de pesticides de l'Union européenne). | <ul style="list-style-type: none"> <li>• On a maintenu la communication avec la Direction générale des services à l'industrie et aux marchés d'AAC concernant les nouveaux développements au sein de l'UE en ce qui concerne les seuils relatifs aux substances toxiques dans les grains, et les protocoles d'inspection et d'analyse, afin d'assurer l'accès continu des grains canadiens aux marchés de l'UE.</li> <li>• On a maintenu la communication avec la CCB relativement à la nouvelle loi japonaise sur la salubrité des aliments.</li> <li>• On a poursuivi la communication avec Commerce international Canada en vue de résoudre le problème causé par les règlements très restrictifs sur l'inspection et l'analyse du blé importé de l'extérieur de l'UE appliqués par la Grèce.</li> <li>• Les résultats du projet sur l'ochratoxine A mené par la CCG au titre du CSA ont été communiqués à la CCB en vue d'élaborer une stratégie pour s'attaquer au problème que pose la présence de mycotoxines dans les exportations de grain canadien.</li> <li>• On a continué de surveiller les normes établies au titre du Codex concernant les résidus de pesticides, les mycotoxines et les métaux lourds dans le grain, afin de déterminer les répercussions possibles sur le commerce international du grain.</li> </ul> |
| Évaluation de la technologie pour mesurer la qualité de l'utilisation finale.   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• On a achevé la première année d'un projet conjoint de trois ans mené par l'Institut international du Canada pour le grain en collaboration avec le ministère de l'Agriculture de l'Alberta, AAC et la CCG visant à élaborer une méthode d'étalonnage NIR à usage commercial pour mesurer l'énergie métabolisable et les autres facteurs nutritionnels découlant de l'ajout de grain dans les aliments pour animaux.</li> <li>• On a étudié les effets du blanchiment sur l'efficacité du décorticage des lentilles rouges.</li> <li>• On a entrepris le mesurage objectif de la couleur et de la taille du grain d'orge pour prédire la qualité d'utilisation finale du malt.</li> <li>• On a évalué le recours à la technologie de l'analyse rapide de la viscosité (RVA) dans les laboratoires des installations portuaires pour évaluer objectivement l'endommagement par germination dans un environnement opérationnel.</li> </ul>   |
| Prestation à l'industrie et aux producteurs de renseignements et d'avis techniques ainsi que de services de résolution des plaintes relatives à la qualité des grains (y compris l'incidence des maladies et des dommages causés  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• On a attesté la qualité et la quantité de 998 cargaisons et enquêté sur les plaintes d'acheteurs relativement à 30 de ces cargaisons. À la suite d'une enquête approfondie, comportant l'analyse des échantillons et de la documentation relative au chargement des navires, l'inspecteur en chef ou le chef de la pesée de la CCG a conclu que les plaintes n'étaient pas fondées et a fait part de ses constatations aux exportateurs.</li> <li>• On a communiqué aux transformateurs japonais des données sur la qualité de la nouvelle récolte de blé et d'orge à l'occasion de la visite annuelle des agents de la CCG chez les représentants du secteur au Japon.</li> <li>• On a, sur demande, rédigé des rapports et envoyé des lettres sur le profil des graines de mauvaises herbes dans plusieurs cultures, par type et par grade.</li> </ul>  |

| Activités connexes en 2005-2006                              | Résultats en 2005-2006   |
|--|--|
| par la température, chaque année) et à l'utilisation finale. | <ul style="list-style-type: none"> <li>• On a entrepris une étude préliminaire sur l'incidence des grains de blé rompus sur la qualité du produit final.</li> <li>• On a procédé à des études poussées sur l'effet des grains vitreux durs (HVK) sur la qualité du produit final dans le cas des blés CWRS et CWHWS. On a transmis les résultats au CNGO à des fins de décision, ce qui pourrait mener à l'élimination de ce facteur de classement.</li> </ul> |

**3. Se doter d'un système d'assurance de la qualité du grain qui peut traiter les variétés distinguables et non distinguables visuellement, et avoir la capacité de séparer le grain selon des caractéristiques précises.**

**Ressources financières (en milliers de dollars)**

| Dépenses prévues | Autorisations | Dépenses réelles |
|------------------|---------------|------------------|
| 4 047 \$         | 4 125 \$      | 3 991 \$         |

Il est essentiel de s'attaquer aux problèmes auxquels est confronté le système canadien d'assurance de la qualité du grain afin de faire des progrès importants dans la réalisation de cette activité de programme, et de contribuer à l'atteinte de tous les résultats stratégiques de la CCG et du gouvernement du Canada.

Le résultat attendu d'un système d'assurance de la qualité qui peut traiter les variétés distinguables et non distinguables visuellement, et qui a la capacité de séparer le grain selon des caractéristiques précises, est l'amélioration de la technologie et des méthodes objectives pour déterminer la qualité de façon à faciliter le mouvement du grain et accroître les possibilités de commercialisation du grain canadien. Compte tenu des résultats attendus, ce programme clé appuie les priorités n<sup>os</sup> 1 et 3 de la CCG.

Pour établir dans quelle mesure elle réalise ce programme clé et atteint les résultats attendus, la CCG :

- analyse les commentaires exprimés dans le cadre des réunions des comités de normalisation des grains de l'Ouest et de l'Est avec les producteurs et les représentants de l'industrie;
- suit de près et analyse les commentaires des clients communiqués via la ligne téléphonique sans frais, ou directement par les utilisateurs des services offerts par la CCG;
- suit de près le niveau de satisfaction des acheteurs quant à l'uniformité du grain canadien grâce aux commentaires recueillis par les scientifiques et les experts techniques de la CCG à l'étranger ou exprimés par les acheteurs et les transformateurs canadiens.

Les activités et les programmes connexes suivants font partie du processus de modification du système d'assurance de la qualité du grain en vue de satisfaire aux exigences changeantes. Les

résultats obtenus au cours de l'exercice 2005-2006 visent à mesurer le succès de la CCG dans le cadre de ce programme clé.

| Activités connexes en 2005-2006  | Résultats en 2005-2006   |
|--|--|
| <p>Élément 1 de la Stratégie d'assurance-qualité pour le blé : Surveillance accrue des expéditions ferroviaires et maritimes en ce qui a trait aux variétés de blé non enregistrées.</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Au total, 480 cargaisons de navire de blé CWRS destinées à l'exportation ont été vérifiées en vue de détecter la présence de variétés non distinguables visuellement et non enregistrées, ou d'autres classes.</li> <li>• Au total, 1 397 échantillons moyens quotidiens de blé CWRS prélevés aux ports ont été analysés pour détecter la présence de variétés non enregistrées. La plupart des analyses ont été faites dans le cadre du programme de surveillance de la variété Alsen, mise en œuvre pour détecter la présence de cette variété de blé non enregistrée dans les expéditions de blé avant qu'elles soient exportées du Canada.</li> </ul>   |
| <p>Élément 2 de la Stratégie d'assurance-qualité pour le blé : Mise au point d'une technologie efficace, rapide et économique pour l'identification des variétés.</p>                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La CCG a tenu une conférence sur l'identification des variétés en juin 2005. <a href="http://grainscanada.gc.ca/varietyid/conference05-f.htm">http://grainscanada.gc.ca/varietyid/conference05-f.htm</a></li> <li>• Des travaux de recherche ont été entrepris sur une méthode d'analyse fondée sur l'ADN pour établir la composition variétale d'échantillons de grains moulus. Les travaux portent principalement sur deux techniques quantitatives : le système Invader Assay et la réaction en chaîne de la polymase en temps réel. À l'heure actuelle, on détermine la composition variétale en analysant un ensemble de grains.</li> </ul>  |
| <p>Élément 3 de la Stratégie d'assurance-qualité pour le blé : Élaboration d'une proposition visant le remaniement des classes de blé de l'Ouest canadien.</p>                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La CCG a proposé de modifier le système des classes de blé afin de permettre une souplesse accrue dans la mise au point et l'enregistrement de variétés non meunières à fort rendement appartenant aux classes de blé secondaires, tout en préservant la qualité des classes dominantes.</li> <li>• La proposition de la CCG comporte six éléments : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Aucun changement ne serait apporté dans les classes dominantes (CWRS et CWAD) au chapitre de l'enregistrement des variétés, et cela inclut les conditions liées à la DVG.</li> <li>○ Deux classes secondaires de blé d'utilité générale seraient créées : une classe Blé roux d'utilité multiple, Ouest canadien (CWRM) et une classe Blé blanc d'utilité multiple, Ouest canadien (CWWM). Ces nouvelles classes comprendraient les variétés appartenant aux classes secondaires existantes. La classe CWRM comprendrait les variétés appartenant actuellement aux classes de blé roux de printemps Canada Prairie (CPSR), de blé rouge d'hiver, Ouest canadien (CWRW) et de blé extra fort, Ouest canadien (CWES). La classe CWWM comprendrait les variétés des classes de blé tendre blanc de printemps, Ouest canadien (CWSW), de blé de force blanc, Ouest canadien (CWHW) et de blé tendre blanc Canada Prairie (CPSW).</li> <li>○ Les classes secondaires existantes (CPSR, CWRW, CWES, CWSW, CWHW, CPSW) seraient encore utilisées, mais uniquement pour les programmes ou les contrats particuliers à une variété. Les spécifications des classes s'appliqueraient aux lots de blé constitués de variétés figurant à la liste de variétés admissibles publiée par la CCG. La CCG n'inclurait dans cette liste que les variétés présentant une haute qualité meunière.</li> <li>○ Les producteurs qui livreraient du blé selon des contrats de classe</li> </ul> </li> </ul> |

| Activités connexes en 2005-2006   | Résultats en 2005-2006   |
|---|--|
|   | <p>secondaire existante seraient tenus de respecter les exigences variétales, comme c'est déjà le cas pour de nombreux contrats de livraison (p. ex., blé CWRW).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les conditions d'enregistrement variétal reposant sur la qualité, la valeur agronomique et la résistance aux maladies seraient maintenues pour les classes secondaires existantes, afin que les exigences liées à la mise en marché et à la transformation puissent être respectées. Toutefois, la condition d'enregistrement liée à la DVG serait éliminée pour ces classes.</li> <li>○ Les exigences liées à la DVG s'appliqueraient encore, afin de protéger les classes CWRS et CWAD. Ainsi, les variétés de classes secondaires pourraient se ressembler visuellement, mais ne pourraient pas ressembler aux variétés de blé CWAD ou CWRS.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>● En juin 2005, la CCG a posté 600 exemplaires de la proposition à des intervenants de l'industrie, les invitant à transmettre leurs commentaires avant décembre 2005. Elle a reçu 40 soumissions.</li> </ul>  |
| Élaboration de normes de vérification des processus permettant la manutention de variétés distinguables et non distinguables visuellement.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>● La CCG a poursuivi sa collaboration avec l'industrie pour élargir le nombre d'entreprises agréées (21) dans le cadre de son programme SCRS.</li> <li>● On a mis au point un programme SCRS+ qui tient compte des principes de l'HACCP.</li> <li>● On a assumé la direction d'un groupe de l'industrie chargé de mettre au point un modèle pour traiter les variétés enregistrées sous contrat.</li> <li>● On a maintenu la participation au groupe de travail sur les variétés non admissibles (GTVNA), formé des marchands de grains et de manutentionnaires, dans le but de mettre en œuvre un système de gestion de la qualité qui permettrait de s'assurer que les cargaisons contiennent des variétés admissibles compte tenu du grade, à l'aide de déclarations sur les variétés remplies par les producteurs et l'industrie et du système de surveillance des variétés de la CCG.</li> <li>● Les Services à l'industrie et le LRG de la CCG ont collaboré en vue de prélever des échantillons et d'effectuer des analyses des déchargements de wagons et des cargaisons de navire pour s'assurer que le grain n'a pas été contaminé par des variétés indistinguables visuellement.</li> <li>● On a analysé des expéditions de variétés particulières dont l'identité devait être préservée suite à des ententes avec l'industrie.</li> </ul> |
| Poursuite de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation des méthodes d'analyse de l'ADN, des essais par bande et des essais ELIZA visant l'identification des variétés (présence de matériel adventice dans les expéditions, dépistage des OMG). | <ul style="list-style-type: none"> <li>● La CCG a participé à la 4<sup>e</sup> vérification des compétences pour la détection des graines de soja génétiquement modifiées, administrée par l'Association internationale d'essais de semences, et elle a obtenu de bons résultats.</li> <li>● On a entrepris un projet de recherche pour mettre au point ou valider des méthodes analytiques PCR visant à détecter et quantifier le canola génétiquement modifié.</li> <li>● On a exécuté un projet financé par le CSA intitulé <i>Présence de graines adventices : Examen des méthodes de détection; exigences en matière de tolérance et de traçabilité; visite des laboratoires de détection des OGM</i>. Dans le cadre de ce projet, deux chercheurs du LRG ont visité des laboratoires de pays de l'UE spécialisés dans l'élaboration et l'application de méthodes de détection des OGM.</li> <li>● Des travaux de recherche ont été entrepris sur des méthodes d'analyse</li> </ul>   |

| Activités connexes en 2005-2006   | Résultats en 2005-2006  |
|---|---|
|   | fondées sur l'ADN pour établir la composition variétale d'échantillons de grains moulus. Les travaux portent principalement sur deux techniques quantitatives : le système Invader Assay et la réaction en chaîne de la polymase en temps réel (PCR). À l'heure actuelle, on détermine la composition variétale en analysant un ensemble de grains.   |
| Prestation de services d'inspection des grains pour le compte du Federal Grain Inspection Service (É.-U.) dans l'Est canadien, conformément à la note de service à ce sujet.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les employés de la CCG dans la région de l'Est ont facilité le mouvement du grain américain dans les ports de Montréal, de Québec, de Baie Comeau et de Port Cartier en effectuant des inspections des cales (67) et des inspections phytosanitaires (55), et en étant présents lors de fumigations (5).</li> </ul>  |
| Exploitation du Système canadien de reconnaissance de la ségrégation (SCRS).<br><a href="http://www.graincanada.gc.ca/pubs/brochures/ip_recognition/ip_recognition04-f.htm">http://www.graincanada.gc.ca/pubs/brochures/ip_recognition/ip_recognition04-f.htm</a> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vingt et une entreprises ont des programmes de reconnaissance de la ségrégation certifiés au titre du SCRS et trois autres ont entamé le processus de certification.</li> <li>• On a mis au point le SCRS+ qui, en réponse aux exigences croissantes des acheteurs en matière de sécurité alimentaire, intègre des normes fondées sur l'HACCP.</li> </ul>  |
| Élaboration d'une stratégie pour réagir à la décision du groupe d'experts de l'OMC concernant les politiques du Canada en matière de grain étranger.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La décision de l'OMC visant de faciliter le mouvement du grain étranger dans le réseau de manutention canadien a pris effet le 1<sup>er</sup> août 2005. La CCG a mis en œuvre une stratégie pour faciliter le mouvement des grains importés dans ce réseau en vertu de laquelle les exploitants de silos agréés pourront mélanger du grain de tout grade avec du grain de tout autre grade et n'auront plus à obtenir l'autorisation de la CCG avant de recevoir du grain importé.</li> </ul> |
| Élaboration d'un protocole visant le grain importé en collaboration avec les intervenants.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La CCG a continué de respecter les engagements du Canada en ce qui concerne l'admission du grain importé tout en maintenant l'intégrité et les objectifs des politiques du Canada relatives au système d'assurance de la qualité du grain. Les discussions se poursuivent avec les organismes gouvernementaux compétents et les intervenants de l'industrie pour mettre la dernière main à une approche intégrée en matière de grain importé.</li> </ul>                                       |

**Résultat stratégique 2** : Un système d'assurance de la qualité du grain qui répond aux besoins changeants de l'industrie céréalière.

**Activité de programme** : *Prestation de services de pesée.*

**Ressources financières (en milliers de dollars)**

| Dépenses prévues | Autorisations | Dépenses réelles |
|------------------|---------------|------------------|
| 13 003 \$        | 13 254 \$     | 12 638 \$        |

**Ressources humaines**

| Prévues | Autorisations | Réelles |
|---------|---------------|---------|
| 127     | 127           | 120     |

Le système canadien d'assurance de la quantité garantit le poids du grain en transbordement ou en entreposage dans les installations agréées (silos terminaux et silos de transbordement), dans l'intérêt des producteurs et de l'industrie céréalière. La prestation quotidienne de services de pesée, prenant appui sur une solide base technique, constitue une composante importante du système d'assurance de la quantité des grains de la CCG, en plus d'appuyer le système d'assurance de la qualité.

Les problèmes concernant le système d'assurance de la quantité sont les exigences accrues en matière de données quantitatives requises pour la gestion des stocks de grain et l'obligation de se tenir au fait de la technologie de plus en plus perfectionnée utilisée dans les silos en ce qui a trait à la pesée et au transbordement.

La prestation de services et de programmes de pesée fait partie du mandat de la CCG. En outre, l'examen et la mise au point des programmes, des procédures et du matériel de pesée appuient la priorité n° 2 de la Commission (régler les enjeux commerciaux liés aux grains). La mise en œuvre du CRG (priorité n° 5) appuie l'organisme dans l'atteinte de ses résultats stratégiques et la mise en œuvre de ses activités de programme.

Le résultat attendu de cette activité de programme est la mise en œuvre d'une stratégie améliorée visant à vérifier la satisfaction du client en ce qui a trait aux programmes de la CCG en matière de pesée et de résolution des différends. Les programmes et services clés suivants illustrent dans quelle mesure la CCG a réussi au cours de l'exercice 2005-2006 à atteindre les résultats attendus et à respecter les priorités en ce qui a trait à la prestation de services de pesée.

## Programme ou service clé

### 1. Offrir des services de pesée conformes au mandat législatif défini dans la *Loi sur les grains du Canada* et aux exigences des membres de l'industrie céréalière, du producteur au consommateur.

#### Ressources financières (en milliers de dollars)

| Dépenses prévues | Autorisations | Dépenses réelles |
|------------------|---------------|------------------|
| 12 285 \$        | 12 522 \$     | 11 875 \$        |

La CCG offre des services de pesée afin de se conformer à son mandat législatif, défini aux termes de la *Loi sur les grains du Canada*, et aux exigences des membres de l'industrie céréalière, du producteur au consommateur. Les procédures de pesée de base sont définies dans le manuel des procédures du système de gestion de la qualité (SGQ) de la CCG ou expliquées sous forme d'instruction de travail relative au SGQ. Le personnel chargé de la pesée se réfère aux documents du SGQ pour garantir l'exécution uniforme des procédures. Les politiques et les procédures relatives à la pesée sont suivies et évaluées par le truchement d'un ensemble de conventions de déclaration et de forums de discussion nationaux. L'examen constant des procédures de pesée permet à la CCG d'adapter ses services, le cas échéant, par l'entremise des demandes d'amélioration (DA), et de cerner les besoins en formation ou d'adapter la formation offerte.

Le résultat attendu de la prestation de services de pesée est le maintien et l'augmentation de l'exactitude de la pesée officielle des grains lors des transactions, dans le but d'accroître la satisfaction du client et les possibilités de commercialisation du grain canadien. Compte tenu du résultat attendu, ce programme clé appuie les priorités n<sup>os</sup> 1 et 3 de la CCG.

Pour établir dans quelle mesure elle réalise ce programme clé et atteint les résultats attendus, la CCG :

- surveille de façon constante l'utilisation, par toutes les parties intéressées, des données qu'elle a produites, comme les listes de localisation, les rapports sur les exceptions, les rapports de certification des systèmes de pesée et les états de pesées officielles;
- surveille les déchargements des wagons et transmet les principales données sur les déchargements aux parties intéressées;
- surveille le recours des producteurs et de l'industrie au service de règlement des différends, ainsi que leur satisfaction quant à ce service;
- tient compte du nombre de pesées de contrôle effectuées dans le délai prescrit ainsi que de la correction des écarts entre les stocks existants et les stocks officiellement enregistrés;
- suit de près l'utilisation du Système de comptabilisation des stocks de grains (GIAS) et le nombre de redressements apportés aux stocks de grain.

Les activités et programmes suivants font partie de la prestation des services de pesée par la CCG afin de se conformer à son mandat législatif et aux exigences des membres de l'industrie

céréalière, du producteur au consommateur. Les résultats obtenus au cours de l'exercice 2005-2006 visent à mesurer le succès de la CCG dans le cadre de ce programme clé.

| Activités connexes en 2005-2006  | Résultats en 2005-2006  |
|--|---|
| <p>Application d'un système de gestion de la quantité (conserver la certification ISO).<br/> <a href="http://grainscanada.gc.ca/newsroom/news_releases/2004/2004-03-11-e.htm">http://grainscanada.gc.ca/newsroom/news_releases/2004/2004-03-11-e.htm</a></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La CCG a amélioré l'efficacité de la prestation des services de pesée, et ses employés ont proposé des mesures correctives. Au total, 39 demandes d'améliorations ayant trait aux procédures du système de gestion de la qualité ont été soumises.</li> </ul>  |
| <p>Gestion d'un processus de résolution des plaintes concernant la quantité des expéditions de grain.</p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La CCG a effectué des analyses de pesée de 9 chargements destinés à l'exportation et 8 chargements intérieurs. À la suite d'une analyse approfondie du processus de chargement, y compris l'analyse de la documentation relative aux chargements, le chef de la pesée de la CCG a conclu que les déclarations de quantité originales étaient exactes.</li> <li>• Le processus de résolution des plaintes de la CCG a fourni des données essentielles sur l'état des wagons relativement à des requêtes portant sur le poids d'expéditions de grain en provenance des États-Unis et du Mexique. Ces données ont été utilisées pour conclure des enquêtes sur des expéditions de grain par voie ferrée.</li> </ul>   |
| <p>Gestion d'un programme d'enquête au moment du déchargement en appui au processus de résolution des plaintes des producteurs et des expéditeurs canadiens.</p>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La CCG a effectué des analyses de pesée sur 847 wagons.</li> <li>• Le poids officiel de 679 wagons a été réparti car le grain d'au moins deux wagons avait été mélangé dans l'aire de réception lors du déchargement.</li> <li>• À cause d'incidents entourant des déversements accidentels, on a dû vérifier le poids au chargement et au déchargement de 62 wagons.</li> <li>• On a préparé 828 rapports sur les exceptions (W-25) pour des wagons qui sont arrivés au lieu de déchargement avec des compartiments vides ou presque vides.</li> <li>• Bien que le nombre de réclamations gagnées soit un renseignement exclusif de l'initiateur, l'industrie céréalière considère l'information relative au système de règlement des différends de la CCG comme étant de première importance dans toute réclamation gagnée.</li> </ul> |
| <p>Collecte et distribution de données et de renseignements concernant les wagons, et production de données sur la quantité des stocks de grain à l'intention de l'industrie.</p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les programmes de pesée à l'arrivage et à la sortie fournissent des données quantitatives précieuses pour l'industrie céréalière, les compagnies ferroviaires, la Canadian Ports Clearance Association, et la CCG aux fins de la gestion des stocks de grain et de la publication de statistiques.</li> </ul>  |
| <p>Pesée de contrôle périodique de tous les stocks entreposés dans les silos terminaux et les silos de transbordement agréés.</p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La CCG a effectué 11 pesées de contrôle officielles. Les résultats ont été jugés acceptables en fonction des limites permises aux termes du <i>Règlement sur les grains du Canada</i>.</li> </ul>  |

| Activités connexes en 2005-2006  | Résultats en 2005-2006  |
|--|---|
| Gestion du système de comptabilisation des stocks de grains (GIAS).<br><a href="http://grainscanada.gc.ca/prodser/gias/gias-f.htm">http://grainscanada.gc.ca/prodser/gias/gias-f.htm</a> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La CCG a vérifié l'exactitude des transactions réalisées aux silos terminaux et aux silos de transbordement par la mise en concordance mensuelle et annuelle des stocks de grain des installations agréées.</li> <li>• Elle a continué d'informer les installations agréées quant à leurs stocks, ce qui facilite la commercialisation du grain canadien.</li> <li>• Elle a traité plus de 8 000 formulaires ES 10 pour modifier officiellement les données relatives aux déchargements de wagons.</li> </ul>  |
| Mise au point de systèmes de surveillance des processus de pesée.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les systèmes et protocoles au sein des unités opérationnelles et de résolution des plaintes de la CCG ont contribué à cerner 6 cas où les processus de pesée devaient être réexaminés.</li> </ul>  |
| Poursuite de l'élaboration de processus de vérification du mouvement du grain.   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La CCG a poursuivi l'examen interne permanent de ses processus pour renforcer sa capacité de surveillance de l'efficacité des installations quant à la préservation de l'identité de lots de grains à la demande du client. L'examen et les plans d'action qui en découlent font partie intégrante du SGQ de la CCG et contribuent aux efforts de l'industrie concernant l'expédition de grain à identité préservée.</li> <li>• Le service de règlement des différends a enquêté sur 676 cas de wagons partiellement déchargés. Certains cas découlaient d'un problème mécanique qui a nécessité la réparation des wagons avant l'achèvement du déchargement. Par conséquent, le service de pesée a mis de côté les déchargements partiels et les a reconstitués une fois la pesée complète des wagons en question achevée.</li> </ul> |
| Mise au point et maintien de normes d'assurance de la quantité.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La CCG réexamine périodiquement ses normes d'assurance de la quantité par le biais du SGQ et des programmes nationaux de formation aux techniques de pesée.</li> </ul>   |
| Pesée du grain avant son expédition d'un silo primaire.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Au total, 1 531 wagons à destination du Mexique ont été officiellement pesés aux silos primaires.</li> <li>• Au total, 805 wagons à destination des États-Unis ont été officiellement pesés aux silos primaires.</li> </ul>  |
| Pesée du grain avant son entrée dans un silo terminal agréé ou avant son expédition à partir des silos terminaux et des silos de transbordement.   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La CCG a surveillé et certifié la pesée au déchargement de 262 852 wagons à leur arrivée aux silos terminaux ou aux silos de transbordement.</li> <li>• Elle a surveillé et certifié la pesée de 22 088 745 tonnes de grain avant leur expédition à partir de silos terminaux ou de silos de transbordement.</li> </ul>  |

## 2. Fournir un soutien technique au système d'assurance de la quantité.

### Ressources financières (en milliers de dollars)

| Dépenses prévues | Autorisations | Dépenses réelles |
|------------------|---------------|------------------|
| 718 \$           | 732 \$        | 763 \$           |

Afin de conserver sa pertinence et être en mesure de répondre aux exigences changeantes de l'industrie, la CCG fournit un soutien technique au système d'assurance de la quantité.

Le résultat attendu de ce programme clé est de donner aux clients les moyens de consigner des données quantitatives fiables par l'entremise d'avancées techniques, dans le but d'augmenter les possibilités de commercialisation du grain canadien. Comte tenu du résultat attendu, ce programme clé appuie la priorité n° 3 de la CCG.

Pour établir dans quelle mesure elle réalise ce programme clé et atteint les résultats attendus, la CCG :

- suit de près l'utilisation du GIAS et le nombre de corrections apportées aux stocks de grain;
- suit de près les plaintes relatives à la pesée attribuées aux systèmes de pesée approuvés par la CCG, et l'adoption par l'industrie des améliorations au système de pesée proposés par la CCG;
- surveille systématiquement l'utilisation, par les parties intéressées, de données produites par la CCG, comme les listes de localisation et les rapports sur les exceptions des wagons, les rapports des systèmes agréés de pesée, et les déclarations officielles sur la pesée.

Les activités et programmes suivants font partie de la prestation d'un soutien technique au système d'assurance de la quantité. Les résultats obtenus au cours de l'exercice 2005-2006 visent à mesurer le succès de la CCG dans le cadre de ce programme clé.

| Activités connexes en 2005-2006  | Résultats en 2005-2006  |
|--|---|
| Application d'un système de gestion de la qualité (conserver la certification ISO).<br><a href="http://grainscanada.gc.ca/newsroom/news_releases/2004/2004-03-11-f.htm">http://grainscanada.gc.ca/newsroom/news_releases/2004/2004-03-11-f.htm</a> | <ul style="list-style-type: none"><li>• La CCG a continué de surveiller et d'améliorer l'efficacité de la prestation des services d'inspection des dispositifs de pesée et de comptabilisation des stocks de grain à la suite du renouvellement de la certification des Services à l'industrie au chapitre du SGQ en décembre 2003.</li><li>• Le personnel des SI a effectué une vérification de maintenance interne en octobre 2005. Il a proposé des mesures correctives et soumis 14 demandes d'amélioration des procédures d'inspection, de consignation et d'annulation relatives aux systèmes de pesée dans le SGQ.</li></ul> |

| Activités connexes en 2005-2006   | Résultats en 2005-2006  |
|---|---|
| Exécution d'un programme d'inspection régulière des systèmes de pesée.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les inspecteurs des systèmes de pesée de la CCG ont effectué 601 inspections des dispositifs de pesée. Dans 279 cas, le dispositif devait faire l'objet d'un ajustement ou d'un entretien. On a constaté que 30 % (84) de ces 279 dispositifs fonctionnaient avec une erreur de mesurage excédant 0,10 %.</li> </ul>   |
| Avis techniques et résolution des plaintes liées à la quantité.   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Toutes les enquêtes portant sur la quantité, tant à l'arrivage (847) qu'à la sortie (17), ont tiré avantage des données obtenues grâce à l'inspection rapide des systèmes de pesée, afin de déterminer l'incidence éventuelle des résultats des enquêtes sur la quantité des expéditions.</li> <li>Des avis techniques ont été communiqués aux installations agréées, selon les besoins.</li> </ul>  |
| Production, collecte et distribution de données et de renseignements sur la quantité du grain.<br><a href="http://grainscanada.gc.ca/Information/stats-f.htm">http://grainscanada.gc.ca/Information/stats-f.htm</a> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les données officielles relatives à la pesée générées par les appareils et les systèmes de pesée surveillés par la CCG ont permis au secteur de la manutention de commercialiser le grain canadien et de prendre des décisions éclairées.</li> <li>La CCG a donné à l'industrie les moyens d'obtenir des données sous divers formats (données du GIAS, pesées de contrôle, données du système d'enregistrement de Montréal), ce qui contribue à l'efficacité du réseau de manutention des grains.</li> </ul> |

**Résultat stratégique 3 :** Des activités de recherche et de développement qui accroissent les possibilités de commercialisation du grain canadien.

**Activité de programme :** *Entreprendre des activités de recherche pour mieux comprendre et évaluer les facteurs de qualité des grains.*

**Ressources financières (en milliers de dollars)**

| Dépenses prévues | Autorisations | Dépenses réelles |
|------------------|---------------|------------------|
| 7 210 \$         | 7 348 \$      | 10 076 \$        |

**Ressources humaines**

| Prévues | Autorisations | Réelles |
|---------|---------------|---------|
| 71      | 71            | 82      |

La CCG est responsable, en vertu de la *Loi sur les grains du Canada*, d'effectuer, de parrainer et de promouvoir la recherche dans le domaine céréalier. La CCG effectue des travaux de recherche qui offrent un appui direct au système d'assurance de la qualité, afin de valoriser la commercialisation du grain canadien, au profit des producteurs. Le Laboratoire de recherches sur les grains (LRG) étudie de nouvelles méthodes pour déterminer et mesurer les facteurs de qualité, se penche sur de nouvelles utilisations du grain canadien, analyse la qualité des nouvelles variétés mises au point par les sélectionneurs, et réalise l'enquête annuelle sur les récoltes. Le LRG appuie l'amélioration continue du système d'assurance de la qualité du grain grâce à ses travaux de recherche.

Les besoins changeants de l'industrie céréalière canadienne posent d'importants problèmes à la CCG en ce qui a trait à ses activités de recherche et à son système d'assurance de la qualité. On constate un changement marqué quant au type de cultures produites et à leur utilisation, une demande accrue pour une méthode objective et non visuelle d'identification variétale, ainsi que des préoccupations quant à l'arrivée de cultures génétiquement modifiées. Les travaux de recherche portent davantage sur les légumineuses, les nouveaux types d'oléagineux, l'identification variétale, ainsi que sur les cultures génétiquement modifiées. La recherche dans le domaine des cultures traditionnelles, comme le blé, l'orge, le canola et le lin, demeure essentielle puisque ces cultures représentent une part importante des marchés d'exportation et du marché canadien. On met de plus en plus l'accent sur la fonctionnalité à l'utilisation finale, notamment en ce qui a trait aux nouvelles utilisations finales au sein de l'industrie canadienne. Les ventes de grains s'appuient toujours davantage sur des analyses objectives et non visuelles de la qualité ou sur des facteurs de salubrité, ainsi que sur des garanties concernant la qualité et la salubrité du grain.

Entreprendre des activités de recherche pour comprendre et évaluer les facteurs de qualité des grains appuie les priorités n<sup>os</sup> 1, 2 et 3 de la CCG. Effectuer, parrainer et promouvoir la recherche dans le domaine céréalier améliore le système de classement canadien (priorité n<sup>o</sup> 1), renforce le système d'assurance de la salubrité des grains (priorité n<sup>o</sup> 2) et favorise la commercialisation efficace des grains canadiens en apportant une réponse aux enjeux commerciaux dans le domaine céréalier (priorité n<sup>o</sup> 3). La recherche en cours en vue de mettre au point de nouvelles méthodes pour déterminer et mesurer les facteurs de qualité et les applications finales du grain canadien et les nouvelles variétés mises au point par les sélectionneurs appuie la démarche visant à améliorer le système d'assurance de la qualité du grain. Pour la CCG, il est essentiel de s'attaquer à la priorité n<sup>o</sup> 2 afin de réaliser son mandat et poursuivre la recherche pour mieux comprendre et évaluer la salubrité des grains. La capacité de la CCG à appliquer le Cadre de responsabilisation de gestion (priorité n<sup>o</sup> 5) appuie sa démarche visant à atteindre ses résultats stratégiques et à mettre en œuvre ses activités de programme.

Les résultats attendus de cette activité de programme sont les suivants : l'adaptation de nouvelles méthodes objectives pour l'évaluation de la qualité et l'assurance de la salubrité du grain; l'adoption et la diffusion de nouvelles méthodes par les organismes de normalisation; la fourniture d'outils d'évaluation de la qualité précis pour évaluer les nouvelles variétés mises au point par les sélectionneurs. Les activités et programmes suivants illustrent à quel point la CCG a réussi au cours de l'exercice 2005-2006 à atteindre ses résultats et ses priorités prévues en matière de recherche visant à mieux comprendre et évaluer les facteurs de qualité des grains.

## Programme ou service clé

### 1. Activités de recherche en appui au système d'assurance de la qualité du grain.

#### Ressources financières (en milliers de dollars)

| Dépenses prévues | Autorisations | Dépenses réelles |
|------------------|---------------|------------------|
| 3 244 \$         | 3 307 \$      | 4 534 \$         |

De plus en plus, les méthodes non visuelles d'évaluation de la qualité du grain permettent de maximiser davantage le rendement des investissements pour chacun des secteurs du réseau de manutention des grains. Il est nécessaire de mettre au point des méthodes reconnues internationalement pour améliorer toutes les étapes du système de commercialisation, de la production à l'exportation.

Le résultat attendu de ce programme clé est la mise au point de méthodes internationalement reconnues d'évaluation de la qualité du grain et des oléagineux en collaboration avec d'autres laboratoires nationaux et étrangers. Compte tenu du résultat attendu, la recherche pour la mise au point de nouvelles méthodes appuie directement les priorités n<sup>os</sup> 1 et 3 de la CCG.

Pour établir dans quelle mesure elle réussit à mettre au point des méthodes de recherche qui appuient le système d'assurance de la qualité, la CCG tient compte des éléments suivants :

- le nombre de méthodes d'analyse objective qui ont été adaptées au système de classement et d'inspection;
- l'intégration par l'industrie de méthodes d'analyse objective dans les systèmes de segmentation ou de commercialisation;
- le nombre de documents de recherche publiés et leur qualité;
- la réaction de l'industrie céréalière (canadienne et internationale) aux travaux de recherche de la CCG et à son soutien scientifique et technique;
- la satisfaction de la clientèle relativement à la qualité à l'utilisation finale par le truchement des commentaires des clients recueillis à l'occasion de missions à l'étranger;
- la réaction des utilisateurs finaux relativement à la qualité des nouvelles variétés et des données découlant de l'enquête sur les récoltes;
- le transfert de la technologie aux utilisateurs du secteur privé, aux autres organismes gouvernementaux, aux universités et aux organismes internationaux.

Les activités suivantes font partie des activités visant à mettre au point des méthodes pour mesurer la qualité des grains. Les résultats obtenus au cours de l'exercice 2005-2006 visent à mesurer le succès de la CCG dans le cadre de ce programme clé.

| Activités connexes en 2005-2006  | Résultats en 2005-2006  |
|--|---|
| Amélioration des méthodes actuelles et élaboration de nouvelles méthodes d'évaluation et | <ul style="list-style-type: none"><li>• On a mis au point un dispositif d'automatisation du cuiseur automatisé Mattson qui permet de déterminer la durée de cuisson des légumineuses.<br/><a href="http://grainscanada.gc.ca/qualit_matter/mattson_cooker/mattson_">http://grainscanada.gc.ca/qualit_matter/mattson_cooker/mattson_</a></li></ul> |

| Activités connexes en 2005-2006   | Résultats en 2005-2006   |
|---|--|
| <p>de mesure des facteurs de qualité à l'utilisation finale pour tous les grains et oléagineux (p. ex., spectroscopie dans le proche infrarouge, imagerie numérique, analyse rapide de la viscosité, qualité des légumineuses à la cuisson).</p> <p><a href="http://www.grainscanada.gc.ca/quality/tests/tests-f.htm">http://www.grainscanada.gc.ca/quality/tests/tests-f.htm</a></p> | <p><a href="#">cooker-f.htm</a></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En collaboration avec un centre de recherche en Sicile, en Italie, on a validé une méthode d'imagerie objective visant à déterminer la couleur et les piqûres des spaghettis.</li> <li>• On a élaboré et mis à l'essai une méthode d'imagerie objective visant à mesurer la courbure et les rides de surface des semences de lentille afin d'établir leur morphologie.</li> </ul>   |
| <p>Étude de nouvelles méthodes pour évaluer les caractéristiques qualitatives propres à un grain donné.</p>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• On a comparé des méthodes objectives pour déterminer la couleur et la taille du grain d'orge afin de prédire la qualité d'utilisation finale du malt.</li> </ul> <p><a href="http://grainscanada.gc.ca/pubs/research/edney_m/predict_quality/abstract-f.htm">http://grainscanada.gc.ca/pubs/research/edney_m/predict_quality/abstract-f.htm</a></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• On a mis au point un étalonnage NIR pour pouvoir prédire la teneur en protéines des pois et des lentilles.</li> <li>• On a mis au point des étalonnages provisoires faisant appel au NIR pour prédire le contenu en amidon des pois et des lentilles, ainsi que le poids de leurs semences.</li> </ul>   |
| <p>Évaluation du profil des qualités des nouvelles variétés.</p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• On a converti en malt et analysé près de 90 échantillons provenant de lignées généalogiques d'orge (2005) pour en déterminer la qualité.</li> </ul>   |
| <p>Travaux de recherche visant à déterminer les variétés de grains canadiens qui conviennent le mieux aux divers produits finaux étrangers.</p>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• On a évalué des lignées établies par les sélectionneurs pour déterminer lesquelles convenaient le mieux à la fabrication de divers produits alimentaires.</li> <li>• On a étudié l'influence de l'environnement et des génotypes sur les facteurs de qualité sous l'angle des marchés internationaux.</li> </ul>  |
| <p>Mise au point de méthodes d'évaluation de la qualité du grain, des oléagineux et des légumineuses reconnues à l'échelle internationale.</p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La CCG a mis au point une méthode pour déterminer la faculté d'absorption de l'eau des légumineuses. Une étude a été entreprise en collaboration et une méthodologie a été validée.</li> <li>• L'Organisation internationale de normalisation (ISO) a adopté une méthode mise au point par la CCG pour déterminer la teneur en eau des légumineuses.</li> <li>• On a mis au point une méthode de laboratoire pour évaluer l'efficacité du décorticage des lentilles rouges.</li> <li>• On a poursuivi la mise au point de NoodleScan ©, une méthode d'imagerie pour évaluer la couleur et les piqûres des nouilles.</li> <li>• La CCG a collaboré avec l'Université du Manitoba à un projet du CRSNG portant sur les effets de facteurs environnementaux sur la qualité finale des blés CWRS, CWAD, CWHWS et CPSW.</li> </ul> |

| Activités connexes en 2005-2006  | Résultats en 2005-2006  |
|--|---|
| Élargissement de la recherche sur les techniques d'amélioration des images et de mesure assistées par ordinateur pour évaluer la qualité du grain. | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La CCG a fait l'acquisition d'un système photographique hyperspectral destiné à l'imagerie spectrale de 400 nm à 1000 nm.</li> <li>• On a déterminé le matériel périphérique et les ressources d'appui.</li> </ul> |
| Évaluer le recours à des analyses objectives pour accroître l'efficacité, réduire les coûts et améliorer les capacités d'analyse de la CCG.        | <ul style="list-style-type: none"> <li>• On a mis au point un test d'activité enzymatique afin d'améliorer l'efficacité des essais et mieux mesurer l'activité de la peroxydase.</li> </ul>   |

## 2. Activités de recherche en appui aux nouveaux enjeux touchant le système d'assurance de la qualité du grain.

### Ressources financières (en milliers de dollars)

| Dépenses prévues | Autorisations | Dépenses réelles |
|------------------|---------------|------------------|
| 3 245 \$         | 3 307 \$      | 4 534 \$         |

Afin de conserver sa compétitivité sur les marchés mondiaux, il est impératif que l'industrie céréalière canadienne anticipe les facteurs de qualité futurs du grain. Il est donc crucial pour tous les secteurs de l'industrie céréalière que l'on entreprenne des activités de recherche axées sur les enjeux qui concernent le système d'assurance de la qualité du grain.

Le résultat attendu de ce programme clé est la mise au point de méthodologies visant à déterminer la composition des variétés et de méthodes de mise en marché de variétés précises propres à satisfaire les exigences changeantes des producteurs, de l'industrie et des acheteurs sur le plan de la qualité du produit final. Comme tenu du résultat attendu et des programmes et initiatives connexes, la recherche portant sur les nouveaux facteurs de qualité appuie les priorités n<sup>os</sup> 1, 2 et 3 de la CCG.

Pour établir dans quelle mesure elle réussit dans sa démarche visant à entreprendre de la recherche sur les facteurs de qualité émergents qui appuient le système d'assurance de la qualité, la CCG suit de près :

- l'application de nouvelles mesures objectives de la qualité aux systèmes de classement et d'inspection de la CCG;
- l'adoption par l'industrie de méthodes d'analyse objective dans les systèmes de segmentation ou de commercialisation;

- le transfert de la technologie aux utilisateurs du secteur privé, aux autres organismes gouvernementaux, aux universités et aux organismes internationaux;
- la réaction de l'industrie céréalière (canadienne et internationale) quant aux travaux de recherche de la CCG et à son soutien scientifique et technique;
- le nombre de documents de recherche publiés et leur qualité.

Les activités suivantes font partie des activités de recherche sur les enjeux émergents concernant le système d'assurance de la qualité. Les résultats obtenus au cours de l'exercice 2005-2006 visent à mesurer le succès de la CCG dans le cadre de ce programme clé.

| Activités connexes en 2005-2006  | Résultats en 2005-2006  |
|--|---|
| Étude de nouvelles méthodes pour évaluer la qualité du grain. Poursuite des activités de recherche en collaboration, financées conjointement, financement collectif à l'échelle nationale et internationale. | <ul style="list-style-type: none"> <li>• On a entrepris la mise au point de méthodes améliorées et normalisées d'évaluation de la qualité de la texture du spaghetti fait de blé dur, dans le cadre d'activités de recherche en collaboration avec le Tamworth Centre for Crop Improvement (Australie).</li> <li>• On a poursuivi les travaux sur les caractéristiques des lentilles et la mesure du spaghetti en collaboration avec les scientifiques de Granicoltura Caltagirone (Italie).</li> </ul>   |
| Recherches sur les facteurs d'assurance de la salubrité du grain et élaboration de méthodes pour offrir cette garantie.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• On a mis au point et appliqué une méthode sensible fondée sur l'ADN pour détecter et identifier des pathogènes particuliers dans les chargements de grain destiné à l'exportation.</li> <li>• On a cerné les changements survenus dans les populations de <i>Fusarium graminearum</i> au Canada, qui se caractérisent par le remplacement rapide de chimiotypes moins toxico-gènes par d'autres qui le sont davantage.</li> <li>• On a mis au point et validé de nouvelles méthodes d'analyse pour détecter le mercure dans les céréales, les oléagineux et les légumineuses dans le cadre du système d'assurance de la salubrité des chargements de grain.</li> <li>• On a mis au point de nouvelles méthodes d'analyse pour détecter le bore, l'aluminium et le nickel dans le soja, dans le cadre d'un volet d'un programme mené en collaboration avec AAC (Ottawa).</li> </ul> |
| Validation de la recherche portant sur des questions importantes touchant la qualité du grain.   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• On a élargi le système d'imagerie mis au point pour détecter les grains HVK dans le blé dur, afin de détecter des grains abîmés difficiles à analyser.</li> <li>• On a exécuté un projet en collaboration avec l'industrie qui visait à déterminer la faisabilité de la mesure objective de l'endommagement du blé par germination.</li> <li>• On poursuit des travaux de recherche en vue de cerner d'éventuels problèmes de transformation et de déterminer les tolérances au niveau du classement pour les grains de blé rompus.</li> </ul>   |
| Recherche sur des méthodes utilisant l'empreinte protéique du blé et de l'orge pour élaborer des analyses  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• On a mis au point une méthode quantitative, fondée sur l'ADN, pour évaluer la composition variétale d'échantillons d'orge à deux rangs moulus. Auparavant, on déterminait la composition variétale en analysant un ensemble de grains.</li> </ul>  |

| Activités connexes en 2005-2006   | Résultats en 2005-2006   |
|---|--|
| permettant d'identifier et de qualifier les variétés de grains dans les cargaisons.   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• On a mis au point un nouvel ensemble de marqueurs multiplexés en vue d'améliorer l'identification variétale génétique du blé en utilisant une technique fondée sur les microsatellites. Ces marqueurs ont été examinés dans 161 variétés de blé dans le but d'établir une base de données.</li> <li>• Les bases de données d'empreintes génétiques ont été mises à jour afin d'y ajouter les variétés d'orge et de blé de l'Ouest canadien nouvellement enregistrées. D'autres variétés de blé américaines ont été ajoutées à la base de données du blé.</li> </ul>   |
| Recherche sur la détection et l'évaluation quantitative des OGM.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• On a détecté simultanément les variétés de canola génétiquement modifiés GT73, MS8xRF3, HCN28/T45 et OXY235 en opérant un dosage PCR (réaction en chaîne de la polymérase) multiplexé qualitatif.</li> <li>• On a entrepris de la recherche sur l'utilisation du PCR en temps réel pour la détection et l'évaluation quantitative de la présence de l'OGM GT73</li> <li>• On a pris part à une étude internationale en collaboration organisée par le Shanghai Entry-Exit Inspection and Quarantine Bureau (Chine) sur la détection PCR qualitative de l'OGM GT73 dans le canola.</li> <li>• On a publié un article de synthèse sur des cas de présence de matériel adventice non approuvé, les règles en matière de tolérance et de traçabilité, les OGM approuvés au Canada, les méthodes de détection existantes et les problèmes qui se posent en matière de détection d'OGM (Revue canadienne de phytotechnie, 2006; 86: 1-23).</li> <li>• Deux scientifiques ont visité cinq laboratoires de détection d'OGM aux États-Unis afin d'acquérir de l'expérience et de préparer le terrain pour des activités de collaboration.</li> </ul> |
| Détermination de champs de recherche particuliers dans le cadre du plan stratégique de recherche scientifique au sein du portefeuille | <ul style="list-style-type: none"> <li>• On a mis sur pied un groupe de travail du portefeuille, formé de représentants de la CCG, de l'ACIA et d'AAC pour cerner des approches intégrées regroupant le secteur public et l'industrie pour étudier la question de la présence de matériel adventice pour des matières approuvées tant au Canada que dans les pays d'exportation.</li> <li>• On a rédigé un exposé de position sur l'acquisition et la validation d'une technologie de détection d'OGM dans les grains canadiens, mettant l'accent sur la présence de matériel adventice.</li> <li>• On a entrepris un projet en collaboration avec AAC en vue d'étudier l'absorption de cadmium, de bore, d'aluminium, de nickel et de mercure dans le soja canadien. On a terminé la première étape du projet.</li> </ul>   |

### 3. Adaptation des normes en vue de répondre à l'évolution des besoins de l'industrie céréalière.

#### Ressources financières (en milliers de dollars)

| Dépenses prévues | Autorisations | Dépenses réelles |
|------------------|---------------|------------------|
| 721 \$           | 735 \$        | 1 008 \$         |

L'évolution constante quant à l'utilisation finale fait en sorte que la CCG doit être en mesure de prévoir, de définir et de mesurer les nouvelles caractéristiques des grains afin de répondre aux besoins changeants de l'industrie.

Le résultat attendu de ce programme clé est l'élaboration de protocoles d'analyse objective et de spécifications pour appuyer le système de classement, la commercialisation et la diversification des utilisations du grain canadien. Compte tenu du résultat attendu, la recherche de nouvelles normes relatives au grain appuie les priorités n<sup>os</sup> 1 et 2 de la CCG.

Pour établir dans quelle mesure ce programme clé atteint les objectifs fixés, la CCG suit de près :

- l'intégration de nouvelles mesures de la qualité objectives aux systèmes de classement et d'inspection de la CCG;
- la satisfaction des clients en ce qui a trait à la qualité finale, en se basant sur les commentaires recueillis auprès des clients lors de missions à l'étranger ou de visites des clients;
- l'opinion de l'utilisateur final sur les évaluations de la qualité des nouvelles variétés, et les résultats des enquêtes sur les récoltes;
- le nombre de documents de recherche publiés et leur qualité.

Les activités suivantes contribuent à l'évolution des normes pour répondre aux nouveaux besoins de l'industrie. Les résultats obtenus au cours de l'exercice 2005-2006 visent à mesurer le succès de la CCG dans le cadre de ce programme clé.

| Activités connexes en 2005-2006   | Résultats en 2005-2006  |
|---|---|
| Élaboration de spécifications et de protocoles de mesure pour appuyer les nouvelles normes.                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>• On a évalué les protocoles d'analyse de la technologie RVA dans les laboratoires des installations portuaires des SI pour déterminer s'ils pouvaient satisfaire aux besoins de l'industrie céréalière relativement à la mise au point d'une analyse rapide pour prédire l'endommagement du grain par la germination.</li> <li>• On a analysé l'incidence du grain vitreux dur sur les spécifications de qualité pour les blés CWRS et CWHWS et on a recommandé de nouvelles spécifications.</li> </ul> |
| Augmentation du nombre d'analyses objectives (p. ex., l'analyse par imagerie numérique, NIR, composition de l'huile). | <ul style="list-style-type: none"> <li>• On a accru les capacités sur le plan de l'imagerie numérique par l'ajout de bandes de longueur d'onde hyperspectrales variant de 400 à 1000 nm</li> <li>• La CCG s'est procuré du matériel d'imagerie de pointe pour prendre en charge des évaluations du classement des produits agricoles canadiens qui, à l'heure actuelle, sont subjectives.</li> </ul>  |

| Activités connexes en 2005-2006   | Résultats en 2005-2006   |
|---|--|
| Mise au point de protocoles d'analyse pour appuyer le classement et la séparation des grains pour des usages non liés à l'alimentation (p. ex., éthanol). | <ul style="list-style-type: none"> <li>On a continué la recherche sur la technologie d'identification variétale (analyse fondée sur l'ADN) afin de pouvoir identifier et, éventuellement, séparer, les grains pour des usages industriels, comme la production d'éthanol.</li> </ul> |

**Résultat stratégique 4 :** Défense des droits des producteurs de façon à ce que ces derniers jouissent d'un traitement équitable au sein du réseau de manutention des grains.

**Activité de programme : Défense des droits des producteurs.**

**Ressources financières (en milliers de dollars)**

| Dépenses prévues | Autorisations | Dépenses réelles |
|------------------|---------------|------------------|
| 3 167 \$         | 3 227 \$      | 4 895 \$         |

**Ressources humaines**

| Prévues | Autorisations | Réelles |
|---------|---------------|---------|
| 31      | 31            | 38      |

La CCG est une tierce partie neutre qui établit et applique, dans l'intérêt des producteurs, des normes de qualité à l'égard du grain canadien et régleme la manutention des grains au Canada. En exerçant ses fonctions, la CCG garantit un approvisionnement fiable sur les marchés nationaux et internationaux. Le mandat de la CCG est de servir l'intérêt des producteurs en faisant observer la *Loi sur les grains du Canada* ; par conséquent, elle a mis en œuvre bon nombre de programmes et de mesures de protection, notamment le programme d'agrément et de garantie, le renforcement des liens avec les producteurs, les procédures relatives aux wagons de producteur et le système d'appel concernant la qualité.

La défense des droits des producteurs appuie la priorité n° 4 de la CCG (renforcer le régime d'agrément et de garantie). Avec le renforcement du programme d'agrément et de garantie, la CCG se conforme à ses obligations législatives, appuie le système d'assurance de la qualité et atténue le risque financier encouru par les producteurs. La mise en œuvre du CRG (priorité n° 5) permet à la CCG d'atteindre ses résultats stratégiques et de réaliser ses activités de programme.

Le résultat attendu de cette activité de programme est l'accroissement de la satisfaction du producteur face au réseau de manutention des grains. La CCG s'efforce sans cesse d'améliorer ses programmes et activités pour assurer le traitement équitable des producteurs au sein du réseau de manutention des grains, l'un des éléments de son mandat. Les programmes et les services clés suivants indiquent comment la CCG a atteint ses résultats attendus et ses priorités au chapitre de la défense des droits des producteurs au cours de l'exercice 2005-2006.

## Programme ou service clé

### 1. Administration d'un régime d'agrément et de garantie.

#### Ressources financières (en milliers de dollars)

| Dépenses prévues | Autorisations | Dépenses réelles |
|------------------|---------------|------------------|
| 1 388 \$         | 1 414 \$      | 2 218 \$         |

La CCG a le pouvoir d'agréer et de réglementer les négociants, les silos primaires et terminaux, ainsi que les silos de transformation et de transbordement. Les silos et les négociants agréés doivent fournir une garantie pour couvrir leurs obligations à l'égard des producteurs en cas de défaut de paiement. Cette activité de réglementation contribue au traitement équitable des producteurs de l'Ouest canadien.

Le nombre d'installations non agréées constitue un problème constant pour la CCG, car les producteurs qui y livrent leur grain ne sont pas protégés en cas de défaut de paiement. Au cours de l'exercice, la CCG a mené une vérification de la conformité en matière d'agrément, et il a été annoncé qu'à partir du 1<sup>er</sup> août 2006, tous les silos et les négociants en grains, tels que définis par la *Loi sur les grains du Canada*, devront soit détenir une licence et fournir une garantie, soit être exemptés de l'obligation d'obtenir une licence, sans quoi ils s'exposeront à des poursuites criminelles. Parallèlement, on a poursuivi les activités de vérification des garanties fournies par les sociétés agréées pour assurer le dépôt de garanties suffisantes.

Le résultat attendu de ce programme clé est la baisse du taux de non-conformité en matière d'agrément, la hausse du nombre de négociants en grains agréés, et la réduction des risques encourus par les producteurs. Ce programme clé appuie directement la priorité n° 4.

Pour établir dans quelle mesure elle réalise son objectif au niveau de l'administration d'un régime d'agrément et de garantie, la CCG :

- évalue les réclamations des producteurs au titre du régime d'agrément et de garantie. Lorsqu'un silo ou un négociant en grains ne peut satisfaire à ses obligations à l'endroit d'un producteur, la CCG s'assure du remboursement de la dette par la réalisation de la garantie.

Les activités suivantes font partie d'un régime efficace d'agrément et de garantie. Les résultats obtenus au cours de l'exercice 2005-2006 visent à mesurer le succès de la CCG dans le cadre de ce programme clé.

| Activités connexes en 2005-2006   | Résultats en 2005-2006   |
|---|--|
| <p>Amélioration du mécanisme d'application des règles concernant l'agrément<br/> <a href="http://grainscanada.gc.ca/information/licensing-f.htm">http://grainscanada.gc.ca/information/licensing-f.htm</a></p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• En mai 2005, la Commission a informé l'industrie céréalière et les producteurs de son intention d'exiger à partir du 1<sup>er</sup> août le respect de ses règles concernant l'agrément.<br/> <a href="http://grainscanada.gc.ca/newsroom/news_releases/2005/2005-05-13-f.htm">http://grainscanada.gc.ca/newsroom/news_releases/2005/2005-05-13-f.htm</a></li> <li>• La CCG a entrepris une révision en profondeur de son programme d'agrément et établi une politique cohérente en ce qui concerne les exigences du programme.</li> <li>• L'agent de la CCG chargé de l'observation des normes a suivi le cours de la GRC sur la mise en application de la loi pour les enquêteurs (niveau I), et a préparé un document sur le protocole d'application des règles relatives à l'agrément.</li> </ul> |
| <p>Négociants en grains et silos admissibles à l'agrément<br/> <a href="http://grainscanada.gc.ca/Regulatory/licensees/licensees-f.htm">http://grainscanada.gc.ca/Regulatory/licensees/licensees-f.htm</a></p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• On a posté environ 220 trousseaux d'information aux titulaires de licence éventuels pour qu'ils puissent déterminer s'ils devaient être agréés. Sur la foi des informations transmises, il a été déterminé qu'environ 80 entreprises non agréées devaient obtenir une licence aux termes de la réglementation de la CCG.</li> <li>• On a discuté avec les entreprises non agréées et entamé le processus d'agrément.</li> </ul>   |
| <p>Dépôt d'une garantie à titre de protection des producteurs contre le défaut d'un titulaire de licence de remplir ses obligations.<br/> <a href="http://grainscanada.gc.ca/Regulatory/licensees/responsibilities-f.htm">http://grainscanada.gc.ca/Regulatory/licensees/responsibilities-f.htm</a></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La CCG a poursuivi l'examen des règles sur le dépôt d'une garantie par le titulaire de licence et a ajusté ces règles en fonction du passif (grain en possession du titulaire de licence) et de la garantie déposée.</li> <li>• On s'est assuré du versement d'une somme d'environ 454 300 dollars à des producteurs admissibles pour défaut de paiement de la part de deux titulaires de licence.</li> <li>• <a href="http://grainscanada.gc.ca/newsroom/news_releases/2006/2006-04-13-f.htm">http://grainscanada.gc.ca/newsroom/news_releases/2006/2006-04-13-f.htm</a></li> <li>• <a href="http://grainscanada.gc.ca/newsroom/news_releases/2005/2005-04-19-f.htm">http://grainscanada.gc.ca/newsroom/news_releases/2005/2005-04-19-f.htm</a></li> </ul>   |
| <p>Vérification du passif des titulaires de licence envers les producteurs<br/> <a href="http://grainscanada.gc.ca/regulatory/licensees/crops-f.htm">http://grainscanada.gc.ca/regulatory/licensees/crops-f.htm</a></p>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La CCG et Conseils et Vérification Canada ont fait des vérifications auprès de 20 titulaires de licence pour s'assurer qu'ils avaient déposé une garantie suffisante. Dans la négative, il leur a été demandé d'accroître le montant de la garantie.</li> </ul>   |
| <p>Mener des campagnes d'information incitant les producteurs à faire affaire avec des titulaires de licence de la CCG.</p>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Par l'entremise de bulletins d'information et de communiqués, on a continué à inviter les producteurs à faire affaire avec les sociétés céréalières qui détiennent une licence. Par ailleurs, on a fait la même chose aux stands de la CCG dans le cadre des foires et expositions agricoles tenues dans l'Ouest canadien.</li> </ul>   |
| <p>Élaborer des stratégies pour simplifier le processus d'agrément et de remise de rapports.</p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• On a continué à revoir et mettre à jour les formulaires et la documentation destinés aux titulaires de licence afin de simplifier la procédure et les règles d'agrément.</li> </ul>   |

| Activités connexes en 2005-2006   | Résultats en 2005-2006  |
|---|---|
| <a href="http://grainscanada.gc.ca/Regulatory/licenses/applying-f.htm">http://grainscanada.gc.ca/Regulatory/licenses/applying-f.htm</a> | <ul style="list-style-type: none"> <li>On a aidé les producteurs à remplir les formulaires d'agrément et à déterminer le montant minimal de la garantie.</li> </ul> |

## 2. Traitement équitable des producteurs par les sociétés cérésières et les négociants en grains.

### Ressources financières (en milliers de dollars)

| Dépenses prévues | Autorisations | Dépenses réelles |
|------------------|---------------|------------------|
| 1 142 \$         | 1 164 \$      | 2 043 \$         |

La CCG a mis sur pied un réseau de renseignements et de vérification de la conformité pour veiller à ce que les transactions cérésières soient justes et équitables pour les producteurs. Par ailleurs, ses services d'inspection, de pesée et d'arbitrage sont essentiels au fonctionnement efficace et équitable des marchés cérésières. Les grades permettent aux acheteurs de déterminer la valeur à l'utilisation finale sans avoir à effectuer d'autres analyses ou à examiner directement les lots de grain individuels. Cela fait en sorte que les producteurs sont payés en fonction de la qualité et de la quantité du grain livré et expédié.

Le résultat attendu de ce service clé est la résolution adéquate des plaintes et la facilitation des ententes à l'amiable entre les parties, tout en améliorant la capacité des producteurs de gérer le risque opérationnel.

Pour établir dans quelle mesure elle réussit à faciliter le traitement équitable des producteurs par les sociétés cérésières, la CCG :

- assure le suivi des demandes de renseignements et des plaintes des producteurs concernant le traitement inéquitable des sociétés cérésières à leur endroit. Les commentaires, les plaintes et les demandes de renseignements lui parviennent, soit directement par l'entremise des commissaires adjoints et du personnel dans les centres de services des Prairies ou à l'administration centrale, soit par l'entremise de la ligne sans frais;
- effectue des sondages périodiques auprès des producteurs et des groupes de producteurs pour connaître leur opinion sur la CCG et ses services, et pour cerner les tendances au sein de l'industrie. Les sondages permettent à la CCG de mieux comprendre les besoins et les attentes des producteurs, de recueillir des points de référence en vue d'établir les normes de services, et d'analyser l'incidence des services de la CCG sur le producteur;
- suit de près le nombre de demandes d'analyse d'échantillons de grain faites par les producteurs (p. ex., « sous réserve de la détermination du grade et du taux d'impuretés par un inspecteur »). La satisfaction des producteurs à l'égard du processus de règlement des différends de la CCG concernant les transactions sur le grain est évaluée par consultation directe (partie intégrante du processus) et par l'absence de problèmes répétitifs.

Les activités et services suivants font partie de la démarche visant à assurer un traitement juste et équitable des producteurs par les sociétés céréalères et les négociants en grains. Les résultats obtenus au cours de l'exercice 2005-2006 visent à mesurer le succès de la CCG dans le cadre de ce programme clé.

| Activités connexes en 2005-2006  | Résultats en 2005-2006  |                 |                           |           |     |           |     |           |     |           |     |           |     |
|--|---|-----------------|---------------------------|-----------|-----|-----------|-----|-----------|-----|-----------|-----|-----------|-----|
| Service de médiation ou d'arbitrage des plaintes des producteurs concernant les transactions avec les sociétés céréalères.           | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les commissaires adjoints de l'Ouest canadien ont répondu à 2 145 demandes de renseignements des producteurs concernant un défaut ou un retard de paiement, une contestation du grade ou du taux d'impuretés attribué, ou encore des problèmes liés aux wagons de producteur, aux déductions pour perte de poids ou aux frais imposés par les exploitants de silos.<br/><a href="http://grainscanada.gc.ca/Whoare/a-commissioners-f.htm">http://grainscanada.gc.ca/Whoare/a-commissioners-f.htm</a></li> <li>La CCG a reçu des producteurs 2 079 demandes de renseignements et 62 plaintes à son service téléphonique sans frais. De nombreuses autres plaintes et préoccupations ont été communiquées aux membres du personnel du service de l'agrément, de la vérification et de la conformité dans le cadre de leurs fonctions, ainsi qu'au personnel de la CCG présent aux foires agricoles.</li> </ul>  |                 |                           |           |     |           |     |           |     |           |     |           |     |
| Extension de la prescription « sous réserve de la détermination du grade et du taux d'impuretés par l'inspecteur » à tous les silos. | <ul style="list-style-type: none"> <li>La CCG a continué de distribuer et rendre accessibles des renseignements à l'intention des producteurs concernant leur droit à l'arbitrage si le producteur ou la personne qui livre le grain en son nom conteste le grade ou le taux d'impuretés attribué par l'exploitant de silo primaire agréé.</li> <li>Les producteurs ont soumis 351 échantillons à la CCG à des fins de détermination de la qualité au titre de la prescription « sous réserve de la détermination du grade et du taux d'impuretés par l'inspecteur ».</li> </ul> <p><b>Nombre de demandes relatives à la détermination par la CCG du grade ou du taux d'impuretés</b></p> <table border="1" data-bbox="714 1239 1266 1438"> <thead> <tr> <th><u>Exercice</u></th> <th><u>Nombre de demandes</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2001-2002</td> <td>402</td> </tr> <tr> <td>2002-2003</td> <td>368</td> </tr> <tr> <td>2003-2004</td> <td>348</td> </tr> <tr> <td>2004-2005</td> <td>419</td> </tr> <tr> <td>2005-2006</td> <td>351</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> <li>La CCG a continué de définir des stratégies pour informer les producteurs de leur droit à l'arbitrage sur la qualité. Elle a distribué des trousseaux d'information sur ce sujet à l'occasion de 29 foires agricoles à laquelle elle a participé en 2005-2006. La Commission a fait la promotion de ce service dans les centres de services des Prairies, à l'occasion de réunions de producteurs, ainsi que sur son site Web.<br/><a href="http://www.grainscanada.gc.ca/Prodser/quality_insp/subject_to-f.htm">http://www.grainscanada.gc.ca/Prodser/quality_insp/subject_to-f.htm</a></li> </ul> | <u>Exercice</u> | <u>Nombre de demandes</u> | 2001-2002 | 402 | 2002-2003 | 368 | 2003-2004 | 348 | 2004-2005 | 419 | 2005-2006 | 351 |
| <u>Exercice</u>  | <u>Nombre de demandes</u>   |                 |                           |           |     |           |     |           |     |           |     |           |     |
| 2001-2002  | 402   |                 |                           |           |     |           |     |           |     |           |     |           |     |
| 2002-2003  | 368   |                 |                           |           |     |           |     |           |     |           |     |           |     |
| 2003-2004  | 348   |                 |                           |           |     |           |     |           |     |           |     |           |     |
| 2004-2005  | 419   |                 |                           |           |     |           |     |           |     |           |     |           |     |
| 2005-2006  | 351   |                 |                           |           |     |           |     |           |     |           |     |           |     |
| Examen des règles dont la pertinence est mise en cause suite aux changements qui affectent l'industrie                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>Des modifications ont été apportées à la <i>Loi sur les grains du Canada</i> et au <i>Règlement sur les grains du Canada</i>. Ces changements sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2005 à la suite d'une décision de l'OMC.</li> </ul>  |                 |                           |           |     |           |     |           |     |           |     |           |     |

| Activités connexes en 2005-2006  | Résultats en 2005-2006  |
|--|---|
| de la manutention des grains.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'autres changements apportés au <i>Règlement sur les grains du Canada</i> sont entrés en vigueur le 21 novembre 2005. Ils visaient à rendre le <i>Règlement</i> plus clair, à en améliorer le libellé et à le mettre en conformité avec les procédures en cours.</li> <li>• D'autres changements au <i>Règlement sur les grains du Canada</i> doivent entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2006.</li> </ul>         |
| Analyse des données sur les pesées de contrôle et sur les vérifications transmises par les titulaires de licence.      | <ul style="list-style-type: none"> <li>• On a continué à soumettre aux commissaires adjoints des rapports détaillés sur les pesées de contrôle faisant état des infractions et des anomalies. On utilise ces données à des fins de surveillance et d'enquête.</li> </ul>  |
| Réinspection des échantillons à la demande du producteur et conduite d'enquête sur les plaintes concernant la qualité. | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La CCG a continué de recevoir les demandes des producteurs visant la détermination de la qualité du grain livré.</li> <li>• Les producteurs ont continué d'avoir recours aux centres de services de la CCG pour la détermination de la qualité du grain et les questions connexes et ils ont demandé l'aide des commissaires adjoints afin de résoudre les conflits avec les acheteurs en matière de qualité.</li> </ul> |

### 3. Gestion équitable des options de livraison par wagon de producteurs.

#### Ressources financières (en milliers de dollars)

| Dépenses prévues | Autorisations | Dépenses réelles |
|------------------|---------------|------------------|
| 289 \$           | 295 \$        | 357 \$           |

La CCG attribue des wagons de producteurs aux particuliers ou aux groupes de producteurs qui désirent livrer leur propre grain. Elle a continué d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies pour régler les problèmes liés aux wagons de producteurs, notamment la demande accrue de ce service. <http://grainscanada.gc.ca/prodser/producercars/information/prodcars-f.htm>

Le résultat attendu de ce programme clé est, aux termes de la *Loi sur les grains du Canada* et de son *Règlement*, de mettre à la disposition des producteurs un mécanisme de remplacement pour la livraison du grain, et de résoudre les problèmes liés à l'attribution des wagons de producteurs.

Pour établir dans quelle mesure elle réussit à gérer équitablement l'attribution des wagons de producteurs, la CCG :

- suit de près les préoccupations des producteurs concernant l'accès à des wagons en vérifiant le nombre de wagons attribués et en comparant ce nombre aux demandes admissibles reçues.

Les activités suivantes en cours font partie de la démarche visant à assurer une gestion équitable des options de livraison par wagon de producteurs. Les résultats obtenus au cours de l'exercice 2005-2006 visent à mesurer le succès de la CCG dans le cadre de ce programme clé.

| Activités connexes en 2005-2006                          | Résultats en 2005-2006   |
|--|--|
| Attribution des wagons de producteurs.                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>La CCG a traité les demandes des producteurs visant l'attribution de 10 850 wagons afin d'assurer eux-mêmes le transport de leur grain. Dans tous les cas, la CCG a envoyé au producteur, par la poste, un accusé de réception avant la fin de la journée ouvrable suivant celle de la réception de sa demande.</li> </ul>                                      |
| Résolution des problèmes liés aux wagons de producteurs. | <ul style="list-style-type: none"> <li>La CCG a continué de collaborer avec la CCB et la société Canadien Pacifique (CP) pour résoudre les problèmes liés aux wagons de producteurs.</li> <li>Les renseignements sur le programme sont affichés sur le site Web de la CCG et ils ont été distribués aux producteurs à l'occasion des foires agricoles auxquelles a participé la Commission.</li> </ul> |

#### 4. Communication aux producteurs de données sur la qualité des grains.

##### Ressources financières (en milliers de dollars)

| Dépenses prévues | Autorisations | Dépenses réelles |
|------------------|---------------|------------------|
| 348 \$           | 355 \$        | 277 \$           |

La CCG recueille et tient à jour des données sur la qualité et la manutention des grains et met celles-ci à la disposition des producteurs et des autres parties intéressées. Ces renseignements, de même que le soutien technique offert par la CCG, facilitent la prise de décision sur la vente et la commercialisation des produits.

Le résultat attendu de ce service clé est la communication de données techniques et statistiques précises et pertinentes afin d'appuyer le processus de prise de décision des producteurs sur la vente et la commercialisation de leurs produits

Pour établir dans quelle mesure elle réussit à communiquer l'information sur la qualité du grain aux producteurs, la CCG :

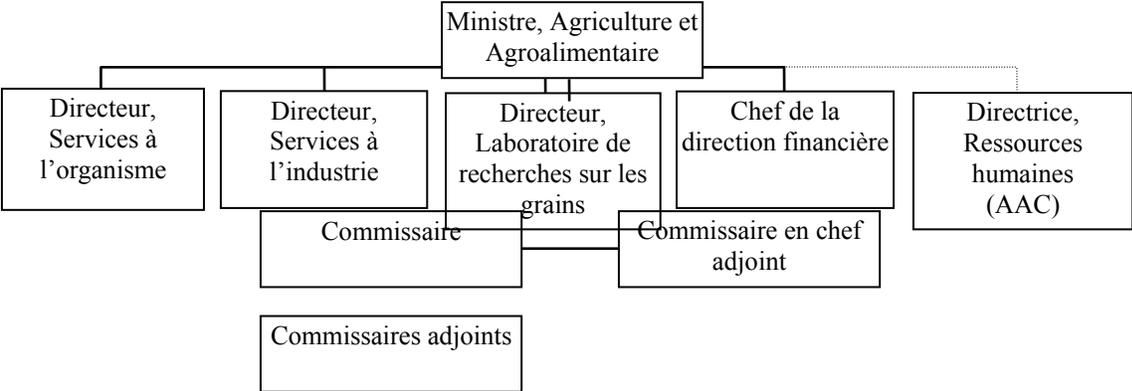
- suit de près les abonnements des producteurs à ses publications;
- effectue régulièrement des sondages auprès des producteurs et des groupes de producteurs pour connaître leur opinion sur la CCG, sur les services qu'elle offre et sur les tendances de l'industrie. Ces sondages permettent à la CCG de se tenir au fait des besoins et des attentes des producteurs et de l'incidence des services offerts au niveau des producteurs, et ils lui procurent des points de référence pour établir des normes de service.

Les activités suivantes font partie de la démarche visant à communiquer aux producteurs de l'information sur la qualité des grains. Les résultats obtenus au cours de l'exercice 2005-2006 visent à mesurer le succès de la CCG dans le cadre de ce programme clé.

| Activités connexes en 2005-2006  | Résultats en 2005-2006  |
|--|---|
| <p>Communication de données sur l'évaluation de la qualité du grain et de données techniques, p. ex., séchage, échantillonnage, enquêtes sur les récoltes.</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La CCG a recueilli et mis à jour des données sur la quantité, la qualité et la manutention des grains et les a mises à la disposition de parties externes, au besoin. Elle a fourni un appui aux producteurs pour le calcul et la conversion au système métrique des données relatives à la qualité du grain.<br/> <a href="http://grainscanada.gc.ca/Quality/crop_qual-f.htm">http://grainscanada.gc.ca/Quality/crop_qual-f.htm</a><br/> <a href="http://grainscanada.gc.ca/Quality/exports-f.htm">http://grainscanada.gc.ca/Quality/exports-f.htm</a><br/> <a href="http://grainscanada.gc.ca/Pubs/FactsFarm/facts-titles-f.htm">http://grainscanada.gc.ca/Pubs/FactsFarm/facts-titles-f.htm</a> </li> </ul>   |
| <p>Publication de rapports statistiques sur le grain stocké et manutentionné dans les installations agréées.</p>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La CCG a continué de compiler, de tenir à jour et de rendre accessibles dans des publications hebdomadaires, mensuelles et annuelles des données statistiques sur les grains au sein du réseau de manutention agréé.</li> <li>• L'unité de la statistique de la CCG a fourni un grand nombre de données utilisées dans les publications de Statistique Canada et du Conseil des grains du Canada.<br/> <a href="http://grainscanada.gc.ca/Pubs/GrainStats/gsw-f.htm">http://grainscanada.gc.ca/Pubs/GrainStats/gsw-f.htm</a><br/> <a href="http://grainscanada.gc.ca/Pubs/GrainDeliveries/deliveries-f.htm">http://grainscanada.gc.ca/Pubs/GrainDeliveries/deliveries-f.htm</a><br/> <a href="http://grainscanada.gc.ca/Pubs/ExportsYearly/exportsyear-f.htm">http://grainscanada.gc.ca/Pubs/ExportsYearly/exportsyear-f.htm</a> </li> </ul> |

**SECTION III – RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

# Renseignements organisationnels



## Partenaires de la CCG

La CCG fait partie intégrante du fonctionnement de l'industrie céréalière du Canada. À titre de tierce partie de réglementation neutre, la CCG travaille en partenariat avec pratiquement tous les intervenants de l'industrie.

| Partenaires clés  | Secteurs de collaboration   |
|---|---|
| <b>Industrie</b>  |   |
| Producteurs et associations de producteurs<br>Sociétés céréalières<br>Sociétés ferroviaires<br>Transformateurs<br>Laboratoires universitaires<br>Sélectionneurs<br>Fabricants d'instruments<br>Commission canadienne du blé<br>Institut international du Canada pour le grain<br>Institut canadien des semences<br>Canadian Soybean Exporters Association<br>Association canadienne des cultures spéciales<br>Exportateurs de grains<br>Inland Terminal Association of Canada<br>Ontario Wheat Producers' Marketing Board<br>Western Grain Elevators Association<br>Bourse des marchandises de Winnipeg | Établissement des normes de qualité pour le grain<br>Exploitation d'un système d'assurance de la qualité et de la quantité pour le grain<br>Échange de données sur les expéditions et les déchargements de grain<br>Résolution des plaintes liées à la qualité et à la quantité<br>Élaboration et mise en œuvre des politiques et des règlements<br>Échange d'information sur les marchés<br>Développement et soutien des marchés<br>Recherche et transfert de technologie<br>Vérification et certification des systèmes de préservation de l'identité de l'industrie |
| <b>Organismes et ministères du portefeuille</b>   |   |
| Agriculture et Agroalimentaire Canada<br>Agence canadienne d'inspection des aliments<br>Commission canadienne du lait<br>Financement agricole Canada<br>Conseil national des produits agricoles   | Coordination des données relatives au grain<br>Partage de connaissances<br>Recherche<br>Planification stratégique<br>Respect des tolérances à l'échelle internationale en ce qui a trait aux contaminants toxiques dans le grain<br>Prestation conjointe du programme d'assurance de la qualité et de la quantité   |
| <b>Autres ministères</b>  |   |
| Commerce international Canada<br>Statistique Canada<br>Industrie Canada<br>Santé Canada<br>Agence des services frontaliers du Canada<br>Transports Canada<br>Justice Canada   | Partage de connaissances<br>Promotion des échanges internationaux<br>Publication de statistiques sur les grains<br>Développement et soutien des marchés<br>Échange de données sur les expéditions et les déchargements de grain<br>Inspection et homologation des balances des silos terminaux et de transbordement<br>Réglementation des importations de grains  |

| <b>Partenaires étrangers</b>  |   |
|---|---|
| Département de l'Agriculture des États-Unis<br>(Administration de l'inspection des grains,<br>des établissements d'emballage et des parcs à<br>bestiaux)<br>Office japonais de l'alimentation<br>Commonwealth Scientific and Industrial<br>Research Organization (Australie)<br>Administration des grains de l'État (Chine) | Exécution conjointe des programmes<br>d'assurance de la qualité<br>Promotion des échanges internationaux<br>Recherche<br>Formation en technologie |

**Tableau 1 : Dépenses prévues et réelles (y compris les ETP)**

| (en milliers de dollars)   | Dépenses réelles 2003-04 | Dépenses réelles 2004-05 | 2005-2006                     |                  |                         |                  |
|--|--------------------------|--------------------------|-------------------------------|------------------|-------------------------|------------------|
|  |                          |                          | Budget principal des dépenses | Dépenses prévues | Total des autorisations | Dépenses réelles |
| Prestation des services d'inspection et d'analyse <sup>1</sup>           |                          | 39 186                   | 31 980                        | 44 808           | 45 671                  | 42 535           |
| Prestation des services de pesée <sup>1</sup>                            |                          | 12 092                   | 8 731                         | 13 003           | 13 254                  | 12 637           |
| Recherches pour comprendre et évaluer les facteurs de qualité des grains |                          | 8 345                    | 5 030                         | 7 210            | 7 348                   | 10 077           |
| Défense des droits des producteurs <sup>1</sup>                          |                          | 3 662                    | 2 048                         | 3 167            | 3 227                   | 4 895            |
| <b>Total</b>   | <b>63 737</b>            | <b>63 285</b>            | <b>47 789</b>                 | <b>68 188</b>    | <b>69 500</b>           | <b>70 144</b>    |
| Plus : Coût des services reçus à titre gracieux                          | 3 030                    | 2 345                    | 753                           | 753              | 753                     | 803              |
| <b>Coût net pour l'organisme</b>   | <b>66 767</b>            | <b>65 630</b>            | <b>48 542</b>                 | <b>68 941</b>    | <b>70 253</b>           | <b>70 947</b>    |
| <b>Équivalents temps plein</b>   | <b>652</b>               | <b>621</b>               | <b>667</b>                    | <b>667</b>       | <b>667</b>              | <b>635</b>       |

<sup>1</sup> Comprend les activités liées au fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains (CCG).

Ce tableau affiche les sommes totales provenant du fonds renouvelable et des crédits budgétaires pour le budget principal des dépenses, les dépenses prévues, le total des autorisations et les dépenses réelles.

La différence entre le budget principal des dépenses et les dépenses prévues reflète la somme de 21 millions de dollars annoncé dans le budget de 2005 et l'économie de 601 000 dollars prévue par le Comité d'examen des dépenses.

La différence entre les dépenses prévues et le total des autorisations est la somme de 1 312 000 dollars provenant des mandats spéciaux du gouverneur général

Les dépenses réelles comprennent l'utilisation d'excédents de fonctionnement inutilisés approuvée par le Conseil du Trésor.

**Tableau 2 : Ressources par activités de programme**

| 2005-2006  |                                     |                 |                              |                                     |                              |                                     |                                   |        |
|--|-------------------------------------|-----------------|------------------------------|-------------------------------------|------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------|--------|
| Activité de programme  | Budgétaire (en milliers de dollars) |                 |                              |                                     |                              |                                     | Plus : Non budgétaire             | Total  |
|  | Fonctionnement                      | Immobilisations | Subventions et contributions | Total : Dépenses budgétaires brutes | Moins : Rentrées disponibles | Total : Dépenses budgétaires nettes | Prêts, investissements et avances |        |
| <b>Prestations des services d'inspection et d'analyse</b>                    |                                     |                 |                              |                                     |                              |                                     |                                   |        |
| Budget principal des dépenses  | 30 031                              | 1 949           | -                            | 31 980                              | 32 077                       | (97)                                | -                                 | (97)   |
| <i>Dépenses prévues</i>  | 42 859                              | 1 949           | -                            | 44 808                              | 32 077                       | 12 731                              | -                                 | 12 731 |
| Total des autorisations  | 43 722                              | 1 949           | -                            | 45 671                              | 32 077                       | 13 594                              | -                                 | 13 594 |
| <i>Dépenses réelles</i>  | 41 552                              | 983             | -                            | 42 535                              | 27 653                       | 14 882                              | -                                 | 14 882 |
| <b>Prestation des services de pesée</b>                                      |                                     |                 |                              |                                     |                              |                                     |                                   |        |
| Budget principal des dépenses  | 8 199                               | 532             | -                            | 8 731                               | 8 757                        | (26)                                | -                                 | (26)   |
| <i>Dépenses prévues</i>  | 12 471                              | 532             | -                            | 13 003                              | 8 757                        | 4 246                               | -                                 | 4 246  |
| Total des autorisations  | 12 722                              | 532             | -                            | 13 254                              | 8 757                        | 4 497                               | -                                 | 4 497  |
| <i>Dépenses réelles</i>  | 12 468                              | 169             | -                            | 12 637                              | 10 676                       | 1 961                               | -                                 | 1 961  |
| <b>Recherche pour comprendre et mesurer les facteurs de qualité du grain</b> |                                     |                 |                              |                                     |                              |                                     |                                   |        |
| Budget principal des dépenses  | 4 650                               | 380             | -                            | 5 030                               | -                            | 5 030                               | -                                 | 5 030  |
| <i>Dépenses prévues</i>  | 6 830                               | 380             | -                            | 7 210                               | -                            | 7 210                               | -                                 | 7 210  |
| Total des autorisations  | 6 968                               | 380             | -                            | 7 348                               | -                            | 7 348                               | -                                 | 7 348  |
| <i>Dépenses réelles</i>  | 9 476                               | 601             | -                            | 10 077                              | -                            | 10 077                              | -                                 | 10 077 |
| <b>Défense des droits des producteurs</b>                                    |                                     |                 |                              |                                     |                              |                                     |                                   |        |
| Budget principal des dépenses  | 1 909                               | 139             | -                            | 2 048                               | 1 061                        | 987                                 | -                                 | 987    |
| <i>Dépenses prévues</i>  | 3 028                               | 139             | -                            | 3 167                               | 1 061                        | 2 105                               | -                                 | 2 105  |
| Total des autorisations  | 3 088                               | 139             | -                            | 3 227                               | 1 061                        | 2 166                               | -                                 | 2 166  |
| <i>Dépenses réelles</i>  | 4 833                               | 62              | -                            | 4 895                               | 442                          | 4 453                               | -                                 | 4 453  |

*Ce tableau présente le budget principal des dépenses, les dépenses prévues, le total des autorisations et les dépenses réelles liées à chacune des activités de programme.*

*Les dépenses réelles comprennent l'utilisation d'excédents de fonctionnement inutilisés approuvée par le Conseil du Trésor.*

**Tableau 3 : Postes votés ou législatifs**

| Poste voté ou législatif (en milliers de dollars) | Libellé tronqué du poste voté ou législatif      | 2005–2006                     |                  |                         |                  |
|---|--|-------------------------------|------------------|-------------------------|------------------|
|   |  | Budget principal des dépenses | Dépenses prévues | Total des autorisations | Dépenses réelles |
| 40  | Dépenses de fonctionnement                       | 5 434                         | 5 434            | 5 434                   | 5 434            |
| 40a   | Dépenses liées au programme                      | -                             | 20 399           | 21 711                  | 21 411           |
| (S)   | Fonds renouvelable                               | (127)                         | (127)            | (127)                   | (127)            |
| (S)   | Contributions aux avantages sociaux des employés | 587                           | 587              | 587                     | 587              |
|   | <b>Total</b>                                     | <b>5 894</b>                  | <b>26 293</b>    | <b>27 605</b>           | <b>27 305</b>    |

*Le sommaire des crédits approuvés représente le montant du financement accordé à la CCG en vertu des postes votés approuvés. Il sert à comparer le budget principal des dépenses, les dépenses prévues et le total des autorisations par rapport aux dépenses réelles de la CCG.*

*La différence entre le budget principal des dépenses et les dépenses prévues reflète la somme de 21 millions de dollars annoncée dans le budget de 2005 et l'économie de 601 000 dollars prévue par le Comité d'examen des dépenses.*

*La différence entre les dépenses prévues et le total des autorisations est la somme de 1 312 000 dollars provenant des mandats spéciaux du gouverneur général.*

**Tableau 4 : Services reçus à titre gracieux**

| <b>(en milliers de dollars)</b>   | <b>2005–2006</b> |
|---|------------------|
| Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.  | -                |
| Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor (hors les fonds renouvelables). | 587              |
| Indemnisation des victimes d'accident du travail assurée par Développement social Canada.   | 216              |
| Traitements et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par Justice Canada.   | -                |
| <b>Total 2005–2006 des services reçus à titre gracieux</b>  | <b>803</b>       |

*Ce tableau présente tous les services fournis et payés par d'autres organismes gouvernementaux pour le compte de la CCG.*

**Tableau 5 : Sources de revenus disponibles**

| Sources de revenus disponibles (en milliers de dollars)                      | Dépenses réelles 2003-2004 | Dépenses réelles 2004-2005 | 2005-2006                     |                  |                         |                  |
|--|----------------------------|----------------------------|-------------------------------|------------------|-------------------------|------------------|
|  |                            |                            | Budget principal des dépenses | Dépenses prévues | Total des autorisations | Dépenses réelles |
| <b>Prestation des services d'inspection et d'analyse</b>                     |                            |                            |                               |                  |                         |                  |
| Inspection, enregistrement et annulation                                     |                            |                            |                               |                  |                         | 26 323           |
| Autre  |                            |                            |                               |                  |                         | 1 330            |
| <b>Total</b>   |                            |                            | <b>32 077</b>                 | <b>32 077</b>    | <b>32 077</b>           | <b>27 653</b>    |
| <b>Prestation des services de pesée</b>                                      |                            |                            |                               |                  |                         |                  |
| Pesée, enregistrement et annulation  |                            |                            |                               |                  |                         | 10 633           |
| Autre  |                            |                            |                               |                  |                         | 43               |
| <b>Total</b>   |                            |                            | <b>8 757</b>                  | <b>8 757</b>     | <b>8 757</b>            | <b>10 676</b>    |
| <b>Recherche pour comprendre et mesurer les facteurs de qualité du grain</b> |                            |                            |                               |                  |                         |                  |
| Autre  |                            |                            |                               |                  |                         |                  |
| <b>Total</b>   |                            |                            | -                             | -                | -                       | -                |
| <b>Défense des droits des producteurs</b>                                    |                            |                            |                               |                  |                         |                  |
| Agrément   |                            |                            |                               |                  |                         | 183              |
| Autre  |                            |                            |                               |                  |                         | 259              |
| <b>Total</b>   |                            |                            | <b>1 061</b>                  | <b>1 061</b>     | <b>1 061</b>            | <b>442</b>       |
| <b>Total des revenus disponibles</b>   | <b>34 015</b>              | <b>35 942</b>              | <b>41 895</b>                 | <b>41 895</b>    | <b>41 895</b>           | <b>38 771</b>    |

*Ce tableau montre toutes les sources de recettes générées par la CCG, à l'exception des crédits parlementaires. Les revenus disponibles représentent les recettes tirées des droits et des contrats relativement aux services offerts par la CCG. Ces revenus servent à amortir une partie des coûts de prestation de ces services.*

## Tableau 6 : Fonds renouvelable

### État des résultats

| (en milliers de dollars)                 | Dépenses réelles 2003-2004 | Dépenses réelles 2004-2005 | 2005-2006                     |                  |               |                  |
|--|----------------------------|----------------------------|-------------------------------|------------------|---------------|------------------|
|  |                            |                            | Budget principal des dépenses | Dépenses prévues | Autorisations | Dépenses réelles |
| <b>Revenus</b>                           |                            |                            |                               |                  |               |                  |
| Crédits parlementaires                   | 37 506                     | 21 829                     | 5 894                         | 26 293           | 27 605        | 27 305           |
| Revenus disponibles                      | 34 015                     | 35 942                     | 41 895                        | 41 895           | 41 895        | 38 771           |
| <b>Total</b>                             | <b>71 521</b>              | <b>57 771</b>              | <b>47 789</b>                 | <b>68 188</b>    | <b>69 500</b> | <b>66 076</b>    |
| <b>Dépenses</b>                          |                            |                            |                               |                  |               |                  |
| <i>Fonctionnement :</i>                  |                            |                            |                               |                  |               |                  |
| Salaires et avantages sociaux            | 49 277                     | 49 696                     | 35 299                        | 51 422           | 52 458        | 55 310           |
| Dépréciation                             | 2 052                      | 1 857                      | 2 527                         | 2 527            | 2 527         | 2 174            |
| Réparation et entretien                  | 333                        | 430                        | 316                           | 460              | 470           | 422              |
| Services administratifs de soutien       | 9 619                      | 9 140                      | 7 399                         | 10 778           | 10 996        | 10 093           |
| Services publics, matériel et fourniture | 2 186                      | 1 947                      | 1 536                         | 2 238            | 2 283         | 1 977            |
| Marketing                                | 270                        | 215                        | 112                           | 163              | 166           | 168              |
| <b>Total</b>                             | <b>63 737</b>              | <b>63 285</b>              | <b>47 189</b>                 | <b>67 588</b>    | <b>68 900</b> | <b>70 144</b>    |
| <b>Excédent (déficit)</b>                | <b>7 784</b>               | <b>(5 514)</b>             | <b>600</b>                    | <b>600</b>       | <b>600</b>    | <b>(4 068)</b>   |

*Ce tableau présente la répartition des coûts associés aux revenus disponibles.*

*La différence entre le budget principal des dépenses et les dépenses prévues reflète la somme de 21 millions de dollars annoncée dans le budget de 2005 et l'économie de 601 000 dollars prévue par le Comité d'examen des dépenses.*

*La différence entre les dépenses prévues et le total des autorisations est la somme de 1 312 000 dollars provenant des mandats spéciaux du gouverneur général*

*Les dépenses réelles comprennent l'utilisation d'excédents de fonctionnement inutilisés approuvée par le Conseil du Trésor.*

## État de l'évolution de la situation financière

| (en milliers de dollars)                                 | Dépenses réelles<br>2003-2004 | Dépenses réelles<br>2004-2005 | 2005-06                       |                  |               |                  |
|--|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|------------------|---------------|------------------|
|  |                               |                               | Budget principal des dépenses | Dépenses prévues | Autorisations | Dépenses réelles |
| <b>Excédent (déficit)</b>                                | <b>7 784</b>                  | <b>(5 514)</b>                | <b>600</b>                    | <b>600</b>       | <b>600</b>    | <b>(4 068)</b>   |
| <i>Plus postes hors trésorerie :</i>                     |                               |                               |                               |                  |               |                  |
| Dépréciation/amortissement                               | 2 052                         | 1 857                         | 2 527                         | 2 527            | 2 527         | 2 174            |
| Charges estimatives des indemnités de cessation d'emploi | 672                           | 654                           | -                             | -                | -             | 842              |
| Gain sur la cession de biens ou de matériel              | (46)                          | (7)                           | -                             | -                | -             | (3)              |
| Modification du fonds de roulement                       | (2 033)                       | 1 357                         | -                             | -                | -             | (1 047)          |
| <i>Activités d'investissement :</i>                      |                               |                               |                               |                  |               |                  |
| Acquisition de biens amortissables                       | (1 451)                       | (2 962)                       | (3 000)                       | (3 000)          | (3 000)       | (1 767)          |
| <b>Excédent de trésorerie (besoin)</b>                   | <b>6 978</b>                  | <b>(4615)</b>                 | <b>127</b>                    | <b>127</b>       | <b>127</b>    | <b>(3 869)</b>   |

*Ce tableau présente la conversion de l'information des états financiers de la valeur comptable à la comptabilité de caisse.*

## Utilisation prévue des autorisations

| (en milliers de dollars)             | Dépenses réelles<br>2003-2004 | Dépenses réelles<br>2004-2005 | 2005-06                       |                  |               |                  |
|--------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|------------------|---------------|------------------|
|                                      |                               |                               | Budget principal des dépenses | Dépenses prévues | Autorisations | Dépenses réelles |
| <b>Autorisation</b>                  | <b>2 000</b>                  | <b>2 254</b>                  | <b>2 381</b>                  | <b>2 381</b>     | <b>2 381</b>  | <b>2 381</b>     |
| <i>Réduction :</i>                   |                               |                               |                               |                  |               |                  |
| Solde au 1 <sup>er</sup> avril       | 9 802                         | 16 780                        | 12 165                        | 12 165           | 12 165        | 12 165           |
| Excédent (déficit) de fonctionnement | (9 802)                       | (16 780)                      | (12 165)                      | (12 165)         | (12 165)      | (12 165)         |
| Excédent prévu (réduction)           | 6 978                         | (4615)                        | 127                           | 127              | 127           | (3 869)          |
| <b>Solde prévu au 31 mars</b>        | <b>8 978</b>                  | <b>(2 361)</b>                | <b>2 508</b>                  | <b>2 508</b>     | <b>2 508</b>  | <b>(1 488)</b>   |

*Ce tableau représente le solde prévu, qui comprend l'imputation nette accumulée (1<sup>er</sup> avril), l'imputation nette accumulée sur l'autorisation du fonds (comptabilité de caisse) et les autorisations réservées aux activités du fonds renouvelable de la CCG.*

**Tableau 7 : Compte rendu des frais d'utilisation pour 2005-2006 – Loi sur les frais d'utilisation**

|                              |               | 2005-2006 (en milliers de dollars)                         |                                  |               |               |               |                    |                             |
|------------------------------|---------------|--|----------------------------------|---------------|---------------|---------------|--------------------|-----------------------------|
| Frais d'utilisation          | Type de frais | Pouvoir d'établissement des frais                          | Date de la dernière modification | Revenu prévu  | Revenu réel   | Coût total    | Norme de rendement | Résultats liés au rendement |
| Inspection à l'arrivage      | R             | <i>Annexe I - Règlement sur les grains du Canada (RGC)</i> | 1991                             | 6 020         | 7 448         | 11 609        | voir annexe 3      | voir annexe 3               |
| Inspection de sortie         | R             | <i>Annexe I - RGC</i>                                      | 1991                             | 12 246        | 13 368        | 13 208        | voir annexe 3      | voir annexe 3               |
| Pesée à l'arrivage           | R             | <i>Annexe I - RGC</i>                                      | 1999                             | 1 558         | 1 698         | 3 490         | voir annexe 3      | voir annexe 3               |
| Pesée de sortie              | R             | <i>Annexe I - RGC</i>                                      | 1991                             | 6 245         | 7 111         | 6 247         | voir annexe 3      | voir annexe 3               |
| Enregistrement et annulation | R             | <i>Annexe I - RGC</i>                                      | 1991                             | 3 231         | 3 621         | 1 053         | voir annexe 3      | voir annexe 3               |
| Agrément                     | R             | <i>Annexe I - RGC</i>                                      | 1991                             | 179           | 181           | 1 305         | voir annexe 3      | voir annexe 3               |
| <b>Total</b>                 |               |  |                                  | <b>29 479</b> | <b>33 427</b> | <b>36 912</b> |                    |                             |

**Tableau 7 (suite) : Compte rendu des frais d'utilisation pour 2005-2006 – Loi sur les frais d'utilisation**

| Frais d'utilisation          | Type de frais | Années de planification (en milliers de dollars) |                      |               |                      |               |                      |
|------------------------------|---------------|--|----------------------|---------------|----------------------|---------------|----------------------|
|                              |               | 2006-2007  |                      | 2007-2008     |                      | 2008-2009     |                      |
|                              |               | Revenu prévu                                     | Coût total estimatif | Revenu prévu  | Coût total estimatif | Revenu prévu  | Coût total estimatif |
| Inspection à l'arrivage      | R             | 7 538  | 12 138               | 6 825         | 11 265               | 6 825         | 11 547               |
| Inspection de sortie         | R             | 12 549   | 12 736               | 11 363        | 11 820               | 11 363        | 12 116               |
| Pesée à l'arrivage           | R             | 1 530  | 1 568                | 1 385         | 1 455                | 1 385         | 1 492                |
| Pesée de sortie              | R             | 6 497  | 5 841                | 5 883         | 5 422                | 5 883         | 5 557                |
| Enregistrement et annulation | R             | 3 369  | 2 398                | 3 050         | 2 226                | 3 050         | 2 281                |
| Agrément                     | R             | 168  | 1 215                | 153           | 1 127                | 153           | 1 156                |
| <b>Total</b>                 |               | <b>31 651</b>                                    | <b>35 896</b>        | <b>28 659</b> | <b>33 315</b>        | <b>28 659</b> | <b>34 149</b>        |

*La plupart des recettes de la CCG sont tirées des droits imposés pour les services d'inspection et de pesée du grain exporté à partir des silos terminaux.*

*Les coûts totaux estimatifs ne représentent que les coûts directs associés aux recettes générées. Les coûts indirects ne sont pas compris dans les calculs du présent tableau.*

**Tableau 8 : Politique sur les normes de service applicables aux frais d'utilisation externes**

| Frais d'utilisation externe | Norme de service  | Résultat du rendement – 2005-2006  | Consultation avec les parties prenantes   |
|-----------------------------|---|--|---|
| Inspection à l'arrivage     | <ul style="list-style-type: none"> <li>La CCG offre ses services de manière courtoise et professionnelle.</li> <li>La CCG rédige et distribue les documents requis aux parties intéressées dans les 24 heures suivant le déchargement du grain.</li> <li>La CCG effectue l'inspection complète des silos en ce qui a trait aux échantillonneurs automatiques, aux évaluateurs de la teneur en protéines, aux humidimètres, aux séchoirs à grain et à d'autre équipement mécanique connexe.</li> <li>La CCG offre aux entreprises des conseils en matière d'installation de matériel d'échantillonnage neuf ou modifié, de séchoirs à grain ou d'autre équipement mécanique, selon les besoins.</li> <li>La CCG répond aux demandes de service spéciales des clients.</li> </ul>   | <p>Du 1<sup>er</sup> avril 2005 au 31 mars 2006, le personnel de la CCG a inspecté 239 834 wagons de grain à leur arrivée.</p> <p>Le taux de précision du classement des wagons de grain était de 99,1 %.</p> <p>Les normes de service ont été respectées en tout temps.</p>         | <p>Sur une base quotidienne, contact avec les parties prenantes, qui font part de leurs commentaires, en plus de réunions officielles avec celles-ci et un examen de la qualité des services offerts.</p>   |
| Inspection de sortie        | <ul style="list-style-type: none"> <li>Pendant le transport du grain vers le navire, le camion ou le wagon, la CCG assure la surveillance continue du grade de grain conformément à l'information indiquée sur le bordereau d'expédition</li> <li>La CCG analyse les échantillons représentatifs d'une cargaison prélevés à intervalles de 2 000 tonnes ou à des intervalles prédéterminés pour le silo terminal en question et, en cas d'anomalie, transmet les résultats à l'expéditeur dans les 20 minutes suivant le début de l'analyse.</li> <li>La CCG informe le représentant désigné de l'installation aussitôt qu'elle découvre une anomalie concernant la qualité, de façon à minimiser les coûts de rectification.</li> <li>La CCG maintient un registre officiel des chargements et conserve les échantillons prélevés pendant six mois. La CCG et les clients peuvent ainsi consulter, au besoin, les données relatives à une cargaison particulière.</li> <li>Les certificats finaux, les lettres d'analyse et les autres documents émis par la CCG contiennent les données exactes sur le chargement. Le format de ces documents est conforme aux dispositions de la législation qui gouverne la CCG.</li> </ul> | <p>Du 1<sup>er</sup> avril 2005 au 31 mars 2006, le personnel de la CCG a émis 2 873 certificats attestant de la qualité du grain, ce qui représente 22 006 326 tonnes de grain canadien destiné à l'exportation.</p> <p>Les normes de service ont été respectées en tout temps.</p> | <p>Sur une base quotidienne, contact avec les parties prenantes, qui font part de leurs commentaires, en plus de réunions officielles avec celles-ci et un examen de la qualité des services offerts (p. ex., protocole de chargement des navires).</p> |

| Frais d'utilisation externe | Norme de service  | Résultat du rendement – 2005-2006  | Consultation avec les parties prenantes  |
|-----------------------------|---|--|--|
| <p>Pesée à l'arrivage</p>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>La CCG délivre les certificats pour les cargaisons dans les 24 heures suivant la réception a) des demandes de documentation de la part de l'expéditeur ou de l'exportateur, b) des données sur le chargement provenant de l'unité d'inspection.</li> <li>La CCG s'engage à fournir les données sur le déchargement dans les 24 heures suivant celui-ci.</li> <li>La CCG offre ses services de manière courtoise et professionnelle.</li> <li>La CCG détermine avec précision le poids du grain et facilite la vérification de ce poids par les parties intéressées grâce aux certificats et aux autres documents qu'elle délivre.</li> <li>La CCG surveille de façon continue le poids et les parcours d'acheminement du grain pendant son transport depuis un camion ou un wagon.</li> <li>La CCG informera les représentants de l'installation aussitôt qu'elle découvre une anomalie concernant la quantité de grain ou une exception, de façon à minimiser les coûts de rectification.</li> <li>La CCG fournit à son personnel les outils et la formation nécessaires à l'application uniforme des protocoles de pesée officielle. Il s'agit là de son principal objectif de formation.</li> <li>La CCG répond aux demandes de service spéciales des clients.</li> </ul> | <p>Du 1<sup>er</sup> avril 2005 au 31 mars 2006, le personnel de la CCG a certifié la pesée au déchargement de 239 834 wagons à leur arrivée.</p> <p>Les normes de service ont été respectées en tout temps.</p>                     | <p>Sur une base quotidienne, contact avec les parties prenantes, qui font part de leurs commentaires, en plus de réunions officielles avec celles-ci et un examen de la qualité des services offerts (p. ex., service de réception du grain.</p>       |
| <p>Pesée de sortie</p>      | <ul style="list-style-type: none"> <li>La CCG s'engage à fournir les données sur les expéditions avant la fin de la journée ouvrable suivante.</li> <li>La CCG veille au transfert des documents en temps opportun.</li> <li>La CCG recueille et traite les données sur les expéditions de manière à faciliter les activités de chargement de l'installation.</li> <li>La CCG détermine avec précision le poids du grain et facilite la vérification de ce poids par les parties intéressées.</li> <li>La CCG surveille de façon continue le poids et les parcours d'acheminement du grain pendant son transport vers un camion, un wagon ou un navire.</li> <li>La CCG informera les représentants de l'installation aussitôt qu'elle découvre une anomalie concernant la quantité de grain ou une exception, de façon à minimiser les coûts de rectification.</li> <li>La CCG conserve les registres officiels des parcours d'acheminement</li> </ul>   | <p>Du 1<sup>er</sup> avril 2005 au 31 mars 2006, le personnel de la CCG a certifié la pesée de 22 006 239 tonnes de grain avant son exportation depuis le Canada.</p> <p>Les normes de service ont été respectées en tout temps.</p> | <p>Sur une base quotidienne, contact avec les parties prenantes, qui font part de leurs commentaires, en plus de réunions officielles avec celles-ci et un examen du rendement des services offerts (p. ex., protocole de chargement des navires).</p> |

| Frais d'utilisation externe         | Norme de service  | Résultat du rendement – 2005-2006  | Consultation avec les parties prenantes   |
|-------------------------------------|---|--|---|
| <p>Enregistrement et annulation</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>du grain et des rubans de balances pendant deux ans.</li> <li>Les certificats finaux et les autres documents délivrés par la CCG contiennent les données exactes sur le chargement.</li> <li>La CCG répond aux demandes téléphoniques ou écrites (courriel) des clients dans les 30 minutes suivant leur réception ou informe les employés par courriel du moment où elle sera en mesure de répondre à leurs questions.</li> <li>De 7 h 30 à 16 h 30 (HNC), la CCG répond aux questions dans les cinq minutes suivant leur réception et dans les 30 minutes, à tout autre moment du jour.</li> <li>La CCG surveille le système pendant la fin de semaine afin d'en assurer le bon fonctionnement.</li> </ul>   | <p>Les normes de service ont été respectées en tout temps.</p>   | <p>Sur une base quotidienne, les parties prenantes font part de leurs commentaires de manière informelle.</p>   |
| <p>Agrément</p>                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>Sur réception de tous les documents nécessaires à l'agrément, la CCG effectue un suivi du dossier du demandeur de licence afin de s'assurer que le dossier sera traité et approuvé dans un délai de 10 jours ouvrables (compte tenu de la disponibilité des décideurs).</li> <li>La CCG informe les titulaires de licence, deux mois avant la date de renouvellement de leurs licences, des exigences en matière d'agrément.</li> <li>Le jour même de l'émission de la licence, la CCG informe le titulaire de licence que celle-ci a été émise, et veille à ce qu'elle soit postée dans un délai de cinq jours ouvrables suivant l'émission de celle-ci.</li> <li>La CCG s'assure que les clients sont informés de tout changement dans la situation du titulaire de licence dans un délai de trois jours ouvrables suivant la date du changement. En lieu et place de la norme sur les trois jours ouvrables, la date de la notification officielle du changement par le biais d'une annonce dans les journaux ou dans toute autre publication sera le jour de la prochaine parution de la publication.</li> <li>La CCG répond dans les 24 heures à toute demande de renseignement des clients.</li> </ul> | <p>Du 1<sup>er</sup> avril 2005 au 31 mars 2006, la CCG comptait 106 titulaires de licence, tel que prévu par la <i>Loi sur les grains du Canada</i> et par son <i>Règlement</i>. Il faut cependant remarquer que certains d'entre eux détiennent plus d'une licence (p ex., silo primaire, négociant en grains et silo de transbordement).</p> <p>Le personnel de la CCG a traité 309 demandes d'information concernant l'agrément et le cautionnement</p> <p>Les normes de service ont été respectées en tout temps.</p> | <p>Sur une base quotidienne, contact avec les parties prenantes, qui font part de leurs commentaires, en plus de réunions officielles avec celles-ci et un examen de la qualité des services offerts.</p> |

## **Tableau 9 : États financiers de la CCG**

Les états financiers vérifiés de la CCG pour l'exercice 2005-2006 peuvent être consultés sur le site suivant : <http://grainscanada.gc.ca/pubs/corporate/finance/cgcfinance06-f.pdf>

**Tableau 10 : Réponse aux vérifications et aux évaluations pour l'exercice 2005–2006**

| <b>Vérifications internes</b>   |
|---|
| <p>Examen du processus d'évaluation du rendement des employés - 2005-2006</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Comprend le rapport d'examen et le plan d'action de gestion.</li><li>• Ces documents peuvent être consultés sur le site suivant :<br/><a href="http://grainscanada.gc.ca/pubs/corporate/intreview/employperf-f.htm">http://grainscanada.gc.ca/pubs/corporate/intreview/employperf-f.htm</a></li></ul> |

## **Tableau 11 : Politiques concernant les voyages**

### **Comparaison avec la directive « Autorisations spéciales de voyager » du Secrétariat du Conseil du Trésor**

La Commission canadienne des grains se conforme à la directive « Autorisations spéciales de voyager » du Secrétariat du Conseil du Trésor.

[http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs\\_pol/hrpubs/TBM\\_113/STA\\_f.asp](http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/hrpubs/TBM_113/STA_f.asp)

### **Comparaison avec les directives sur les voyages, les taux et les indemnités établis par le Secrétariat du Conseil du Trésor**

La Commission canadienne des grains se conforme à « Directive sur les voyages » du Secrétariat du Conseil du Trésor en ce qui concerne les taux et indemnités.

[http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs\\_pol/hrpubs/TBM\\_113/td-dv\\_f.asp](http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/hrpubs/TBM_113/td-dv_f.asp)

[http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs\\_pol/hrpubs/TBM\\_113/menu-travel-voyage\\_f.asp](http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/hrpubs/TBM_113/menu-travel-voyage_f.asp)

## **SECTION IV – AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT**

## Annexe 1 : Initiatives visant l'ensemble de l'administration fédérale

La CCG s'engage à s'acquitter de ses obligations relatives aux initiatives visant l'ensemble de l'administration fédérale de la manière la plus efficace et rentable possible. Les coûts liés à ces initiatives sont pris en compte dans l'établissement des coûts liés à la mise en œuvre de ses activités de programme. L'engagement de la CCG à l'égard de ces initiatives témoigne de la place occupée par l'organisme au sein du portefeuille de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.

Malgré sa taille réduite et ses ressources limitées, la CCG est fière de sa capacité à appuyer les initiatives visant l'ensemble de l'administration fédérale. Une saine gestion reflète non seulement un bon rapport coût-efficacité, mais également l'engagement de la CCG à l'égard d'autres initiatives gouvernementales, telles que le Cadre de responsabilisation de gestion, la prestation de services dans les deux langues officielles, le projet Gouvernement en direct (GED), et le besoin d'établir des partenariats efficaces avec d'autres organismes gouvernementaux pour servir efficacement les Canadiens et les Canadiennes. Le succès dans ce domaine sera mesuré en surveillant les résultats de certaines activités entreprises pour atteindre divers objectifs visant l'ensemble du gouvernement et en comparant le rendement des programmes, des unités et des individus par rapport aux cibles de rendement.

| Activités connexes en 2005-2006   | Résultats en 2005-2006   |
|---|--|
| Planifier et mettre en œuvre des activités visant à appliquer le Cadre de responsabilisation de gestion (CRG) | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La CCG a poursuivi la planification et la mise en œuvre d'activités conformément aux objectifs généraux du CRG, tel qu'énoncé dans le plan d'action du CRG rendu public à l'automne de 2005.<br/><a href="http://grainscanada.gc.ca/pubs/corporate/maf/maf-f.htm">http://grainscanada.gc.ca/pubs/corporate/maf/maf-f.htm</a></li> </ul>   |
| Améliorer le cadre de gestion des risques   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La CCG a adopté officiellement le « profil de risque de l'organisation », un document cadre qui a pour but d'aider les employés à intégrer la gestion des risques dans la prise de décisions quotidienne.</li> </ul>  |
| Effectuer des vérifications internes planifiées   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La CCG a élaboré un plan de vérification interne pour l'exercice 2005-2006. Les activités suivantes ont été menées :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Examen du processus d'évaluation du rendement des employés.<br/><a href="http://grainscanada.gc.ca/pubs/corporate/intreview/employperf-f.htm">http://grainscanada.gc.ca/pubs/corporate/intreview/employperf-f.htm</a></li> <li>○ Activités de vérification liées à l'examen de la carte d'achat (le rapport n'a pas été présenté avant la fin de l'exercice).</li> <li>○ Activités de vérification portant sur l'examen des actifs (le rapport n'a pas été présenté avant la fin de l'exercice).</li> </ul> </li> </ul> |
| Élaboration d'un cadre de mesure du rendement   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• On a défini des mesures du rendement pour presque tous les services de la CCG partout au pays et on a commencé à incorporer ces mesures dans la gestion du rendement.</li> </ul>  |

| Activités connexes en 2005-2006   | Résultats en 2005-2006  |
|---|---|
| Faire en sorte que les objectifs des employés sont liés aux objectifs opérationnels et aux besoins cernés en matière de perfectionnement        | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des discussions sur les critères de mesure du rendement ont été tenues pour aider les employés à comprendre de quelle manière le travail de chacun contribue au succès de l'ensemble de l'organisme.</li> </ul>  |
| Se conformer aux exigences de la <i>Loi sur les frais d'utilisation</i>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• On a mis sur pied un comité sur les frais d'utilisation composé de représentants des divers secteurs de la CCG. Le comité : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ a examiné les frais d'utilisation existants afin d'éliminer les cas de double emploi;</li> <li>○ a recueilli des données sur les normes de service et les mesures de rendement existantes;</li> <li>○ a commencé à uniformiser, en créant des modèles, la documentation sur la description des services, les composantes et les résultats attendus pour chacun des frais d'utilisation;</li> <li>○ a élaboré une méthode d'établissement des coûts pour faciliter le calcul des coûts de chaque service;</li> <li>○ a modifié le site Web de la CCG en publiant des renseignements pertinents sur les frais d'utilisation.</li> </ul> </li> </ul> |
| Passer à la prochaine étape de l'initiative Gouvernement en direct (GED), c.-à-d., assurer le transfert de services à un environnement en ligne | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un accès facile et rapide à l'information sur l'organisation (p. ex., décisions stratégiques, communiqués et activités) a été assuré par l'intermédiaire du site Web de la CCG.</li> <li>• Un service d'abonnement électronique a été offert pour les communiqués, les rapports statistiques et sur la qualité des grains, et d'autres renseignements relatifs aux grains; un service de déclaration en ligne pour les sociétés agréées a été offert, tout comme un lexique bilingue de la terminologie céréalière ainsi que de nombreux autres services à l'intention des producteurs et de l'industrie céréalière.<br/><a href="http://grainscanada.gc.ca/main-f.htm">http://grainscanada.gc.ca/main-f.htm</a></li> </ul>  |
| Accroître l'utilisation des normes de services et de mesures fiables en ce qui a trait aux services clés  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• On continue de mettre la dernière main aux normes de service visant l'ensemble des frais d'utilisation.</li> </ul>   |
| Élaborer une stratégie de mise en œuvre de la <i>Loi sur la modernisation de la fonction publique</i> (LMFP)                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• On a mis en œuvre tous les aspects de la LMFP ou on est sur le point de le faire.</li> <li>• On a atteint l'objectif fixé par la Commission de la fonction publique concernant la mise en œuvre de la <i>Loi sur l'emploi dans la fonction publique</i>.</li> </ul>  |
| Mettre en œuvre le plan d'équité en matière d'emploi de la CCG  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le plan triennal d'équité en matière d'emploi a été passé en revue pour vérifier les résultats atteints.</li> <li>• On a amorcé l'élaboration d'un plan pour la période 2005-2008 qui intègre les résultats atteints au cours d'exercices précédents et l'information contenue dans la nouvelle analyse de l'effectif.</li> </ul>  |

| Activités connexes en 2005-2006   | Résultats en 2005-2006  |
|---|---|
| Élaborer des stratégies pour réagir aux résultats du Sondage mené auprès des fonctionnaires fédéraux réalisé en 2002  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La CCG publie, environ toutes les six semaines, un bulletin de nouvelles et le distribue sur son site intranet (PersonNet). Il contient des articles et des renseignements permettant aux employés d'être au courant des divers enjeux importants et intéressants qui touchent l'organisme.</li> </ul>   |
| Promouvoir et mettre en application les dispositions de la <i>Loi sur les langues officielles</i>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le comité des langues officielles de la CCG continue de régler les problèmes à mesure qu'ils se présentent. <ul style="list-style-type: none"> <li>○ On a continué de mettre à la disposition du personnel des ressources pour l'enseignement du français.</li> <li>○ On a complété en septembre 2005 l'évaluation de la demande pour des services dans les deux langues officielles. En vertu de la directive C, une telle évaluation doit être faite tous les dix ans.</li> <li>○ On a mis à jour le répertoire des bureaux Burolis</li> <li>○ On a appuyé des événements organisés par la communauté francophone et fait la promotion de ces événements auprès du personnel.</li> <li>○ Le coordonnateur pour les langues officielles est un membre du Réseau interministériel des coordonnateurs pour les langues officielles du Manitoba; il y a partage de l'information entre le Réseau et le Comité.</li> <li>○ Le champion des langues officielles a pris part à un certain nombre de séances d'information, comme celle qui portait sur le projet de loi S-3, de même qu'à la conférence des champions. Il y a eu partage de l'information entre le champion et le Comité.</li> </ul> </li> </ul>  |
| Examiner les secteurs de responsabilités partagées avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments, Santé Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada et d'autres organismes pour veiller à ce qu'il n'y ait pas de lacunes par rapport au système d'assurance de la salubrité du grain, aux OGM, à la préservation de l'identité et aux grains étrangers. | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le groupe de travail du portefeuille sur la présence adventice (PA), formé de représentants d'AAC, de l'ACIA et de la CCG, s'est réuni périodiquement pour discuter des questions touchant la présence adventice. Le groupe de travail a cerné 17 questions relatives au matériel adventice ou aux OGM qui touchent les secteurs des grains et des semences. On a élaboré des plans d'action pour s'attaquer à ces questions; des fonds provenant du programme Stratégie canadienne en matière de biotechnologie ont servi à financer les activités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Participation à un atelier sur la certification des semences et sur la biotechnologie moderne qui s'est déroulé en septembre 2005, lors de la réunion annuelle portant sur les systèmes de semence de l'OCDE.</li> <li>○ Présentation de données sur la certification des semences comme modèle de gestion de la coexistence et sur la préservation de l'identité en tant que mécanisme de gestion de la coexistence, avec le soja canadien non génétiquement modifié servant d'étude de cas.</li> <li>○ Amorce d'études sur la pureté variétale et la question de la présence adventice dans les semences.</li> <li>○ Publication d'un aperçu sur la question de la présence adventice.</li> </ul> </li> </ul> |

| Activités connexes en 2005-2006   | Résultats en 2005-2006  |
|---|---|
|   | <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Élaboration d'une étude pilote sur les méthodes de contrôle de la présence adventice dans la moutarde et les assurances qu'exigent les acheteurs en rapport avec ces mécanismes.</li> <li>○ Participation à une mission en Europe pour informer les parties prenantes des capacités canadiennes en matière de préservation de l'identité et connaître les exigences des acheteurs sur la présence adventice.</li> <li>○ Rencontre des responsables de la réglementation au Canada pour étudier la politique à adopter face à des situations non approuvées.</li> <li>○ Amorçage d'une étude comparative de la réglementation internationale sur la biosécurité.</li> <li>○ En outre, le groupe de travail a servi de forum pour ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maintien des contacts entre le personnel du LRG et les chercheurs de l'ACIA et d'AAC afin d'assurer la complémentarité des recherches.</li> <li>▪ Partage avec l'ACIA des méthodes d'identification variétale fondées sur l'ADN applicables à l'orge.</li> <li>▪ Échanges entre la CCG et l'ACIA sur la validation des méthodes de détection du grain génétiquement modifié.</li> </ul> </li> <li>● En partenariat avec l'AAC et l'ACIA, la CCG a initié un processus pour mettre au point un mécanisme visant à minimiser l'entrée de variétés de blé américaines dans le réseau canadien de manutention du grain.</li> <li>● Le groupe de travail du portefeuille sur la collaboration scientifique en matière d'assurance de la salubrité du grain poursuit ses discussions sur l'élimination du grain et des autres substances contaminées.</li> <li>● La CCG continue de collaborer avec le Bureau d'enregistrement des variétés de l'ACIA pour élaborer un programme d'enregistrement des contrats concernant la variété de blé 5400IP.</li> <li>● La CCG a collaboré étroitement avec l'ACIA après avoir été informée qu'une variété de canola non enregistrée aurait été introduite dans le réseau de manutention.</li> <li>● La CCG s'est jointe au groupe de travail du portefeuille sur la politique relative aux semences.</li> </ul> |
| Procéder à des inspections phytosanitaires de silos à grains pour le compte de l'ACIA | <ul style="list-style-type: none"> <li>● En vertu d'une entente avec l'ACIA, la CCG a inspecté 238 silos un peu partout au Canada, 15 navires dans le port de Churchill et fourni des renseignements sur 2 174 échantillons ayant abouti à l'émission de certificats phytosanitaires. (La prestation de services d'inspection phytosanitaire par un seul organisme permet d'éliminer les cas de double emploi, tout en permettant au gouvernement de respecter son mandat).</li> </ul>  |

## Annexe 2 : Services généraux

La CCG s'engage à réaliser son mandat au titre de la *Loi sur les grains du Canada* de la manière la plus efficace et rentable possible. La CCG privilégie un effectif compétent et motivé en mesure d'appliquer les dispositions réglementaires et de fournir des services essentiels à la prospérité de l'industrie céréalière. La stratégie de croissance à long terme de la CCG doit donc prévoir un milieu de travail inclusif et diversifié, représentatif des citoyens qu'elle sert. Les coûts liés aux services généraux sont pris en compte dans l'établissement des coûts pour mettre en œuvre ses activités de programme.

Les services généraux comprennent les fonctions de soutien de l'organisme comme la gestion des ressources humaines, la technologie de l'information, les services statistiques, les communications, les services juridiques, les finances, la politique et la planification, l'administration, et la santé et sécurité. Ces fonctions permettent à la CCG d'entreprendre les activités nécessaires pour atteindre ses résultats stratégiques et se traduisent par un rendement accru, une hausse de la productivité des employés et une communication efficace avec l'industrie et les producteurs. Pour mesurer les résultats obtenus dans ce domaine, on évaluera l'efficacité de certaines activités et de certains outils de mesure liés à des programmes précis, tels que la compétence du personnel, le nombre d'accidents, le respect des exigences législatives et les gains d'efficacité résultant de l'exploitation judicieuse des technologies de l'information.

| <b>Activités connexes en 2005-2006</b>   | <b>Résultats en 2005-2006</b>   |
|--|---|
| Gestion et amélioration continue d'un programme efficace de santé et de sécurité | <ul style="list-style-type: none"><li>• On a donné une formation sur la reconnaissance et le contrôle du risque et sur les processus compris dans l'Analyse de la sécurité au travail (AST).</li><li>• Le Comité national sur les politiques de santé et de sécurité au travail a révisé la première série d'AST qui concernent un sous-ensemble d'activités opérationnelles dans les silos primaires et les silos terminaux.</li><li>• On a périodiquement donné une formation aux membres de l'Équipe d'évaluation des menaces (Programme de prévention de la violence au travail).</li><li>• On a poursuivi l'élaboration d'un programme de prévention des risques. On a travaillé sur 16 AST portant sur les fonctions à haut risque au sein des Services à l'industrie. On a effectué une analyse des lacunes dans le LRG pour cerner les tâches qui doivent faire l'objet d'une AST.</li><li>• On a poursuivi l'élaboration d'un programme sur le mieux-être pour tous les secteurs de la CCG. On a fait une évaluation préliminaire des fournisseurs de services éventuels pour des séminaires sur la gestion du stress.</li><li>• On a constamment satisfait aux normes de services en cours.</li><li>• On a amélioré le mécanisme de signalement des incidents relatifs à la santé et à la sécurité.</li></ul> |

| Activités connexes en 2005-2006   | Résultats en 2005-2006   |
|---|--|
| Communications internes efficaces, incluant l'information provenant des séances de planification de la gestion (bulletins PersonNet, communications du directeur de l'exploitation) | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Publication d'un bulletin de nouvelles toutes les six semaines.</li> <li>• Publication de bulletins du personnel, au besoin.<br/><a href="http://grainscanada.gc.ca/new/newmenu-f.htm">http://grainscanada.gc.ca/new/newmenu-f.htm</a></li> <li>• Organisation de séances de planification en matière de leadership trimestrielles.</li> <li>• Présentation d'un exposé au personnel concernant la situation à la CCG (présentation Odyssey) en avril 2005.</li> <li>• Poursuite de la visite des lieux de travail et des silos portuaires de la CCG et rencontre avec le personnel.</li> </ul>   |
| Élaboration et gestion d'une infrastructure de technologie de l'information (TI)  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les services TI de la CCG ont fourni les logiciels convenus en tenant compte des ressources disponibles et des échéanciers de projet.</li> <li>• On a continué, dans la mesure du possible, de recourir à des logiciels achetés (plutôt que de les mettre au point à l'interne).</li> </ul>   |
| Élaboration, acquisition et mise en application de logiciels de pointe, et prestation de soutien TI.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les Services de technologie de l'information de la CCG ont poursuivi leur plan de gestion des serveurs visant à accroître la puissance et les capacités du réseau, et à réduire le nombre de serveurs.</li> <li>• On a continué les travaux d'amélioration et de mise à niveau de l'infrastructure (mise en œuvre d'une technologie axée sur un protocole Internet) afin d'assurer la consultation rapide des données et de contrôler l'accès aux données (mise en œuvre des logiciels ECORA et WEBSSENSE pour la gestion de bureau et de l'Internet).</li> <li>• On a accru la capacité de stockage pour améliorer l'archivage des données et en assurer la sécurité.</li> <li>• On a commencé à élaborer un processus de planification de reprise après sinistre en matière de TI.</li> </ul> |
| Stockage, manutention et fourniture de données opérationnelles.   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• On a revu et mis à jour les politiques en matière de TI pour tenir compte des réalités changeantes. On a modifié les politiques concernant l'Internet et les courriels pour se conformer davantage aux meilleures pratiques.</li> <li>• On a adopté de nouveaux outils logiciels pour mieux surveiller la conformité aux politiques de la CCG sur la technologie de l'information.</li> </ul>   |
| Soutien à tous les groupes de travail en matière d'élaborations de politiques   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Unité de politique et la conseillère juridique ont fourni un appui appréciable à l'élaboration de l'initiative de conformité à l'agrément, de la Stratégie d'assurance-qualité du blé, et de la réaction du Canada à la décision du groupe d'experts de l'OMC.</li> </ul>   |
| Soutien à tous les groupes de travail en matière de statistiques  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Unité de la statistique a continué d'appuyer les groupes de travail de la CGC en leur procurant des données et un soutien en matière d'information. Des données ont été fournies pour la rédaction de rapports internes réguliers et de rapports ponctuels sur les déchargements, les cargaisons, la réinspection pour répondre à des demandes précises (et urgentes) qui ne pouvaient être traitées dans les rapports réguliers.</li> </ul>  |

| Activités connexes en 2005-2006   | Résultats en 2005-2006   |
|---|--|
| Gestion de politiques et de programmes administratifs à l'échelle nationale et régionale                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des réunions des agents administratifs nationaux ont eu lieu mensuellement.</li> <li>• En conjonction avec d'autres ministères, on a continué à suivre de près les problèmes éprouvés au cours du passage à un nouveau fournisseur de services (Travel/AcXess/Voyage).</li> <li>• Les bulletins d'information sur les voyages du Conseil du Trésor et du fournisseur de services ont été partagés avec les agents administratifs et le personnel.</li> <li>• Un sondage sur la satisfaction de la clientèle a été mené auprès du personnel du siège pour déterminer si le service d'acheminement du courrier répondait aux normes de service.</li> <li>• FRISBEE, un progiciel de transport, a été mis en œuvre à l'échelle du pays.</li> </ul> |
| Gestion des installations et des télécommunications de la CCG.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un plan d'immobilisations quinquennal a été élaboré pour gérer les baux existants et rationaliser l'utilisation des ressources et l'approbation des projets.</li> <li>• On a constaté une baisse des frais de télécommunication pour une deuxième année consécutive grâce à la centralisation du budget des télécommunications et à l'élaboration de normes et de politiques, à des processus simplifiés et à une communication constante.</li> </ul>   |
| Évaluation des locaux existants pour connaître les capacités et les besoins futurs                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un programme fonctionnel pour le siège de la CCG a été élaboré pour répondre aux besoins futurs en ce qui concerne les locaux et les besoins sur le plan structurel, électrique et mécanique des laboratoires et des activités de transformation. Il concerne tous les locataires pourvus de laboratoires : la CCG, l'Institut international du Canada pour le grain (IICG) et le Centre technique canadien pour l'orge brassicole.</li> <li>• On a amorcé le processus d'élaboration de normes de conception pour les bureaux régionaux afin de tenir compte des besoins futurs en matière de laboratoires et de locaux pour les activités de transformation, afin de maximiser les gains d'efficacité.</li> </ul>                             |
| Élaboration d'un plan de poursuite des activités (PPA) (autrefois appelé « plan de reprise des activités ») | <ul style="list-style-type: none"> <li>• On a élaboré des plans de poursuite des activités qui comprennent une annexe sur les pandémies pour toutes les régions de la CCG.</li> <li>• Ces plans ont été diffusés lors des séances de la CCG sur le leadership, des réunions d'équipe et par l'entremise de la lettre d'information de la CCG.</li> </ul>   |
| Gestion et poursuite de l'élaboration d'un programme des ressources humaines efficace                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• On a poursuivi le perfectionnement d'une main-d'œuvre compétente, durable et représentative.</li> <li>• On a amorcé la mise au point d'outils pour suivre l'évolution des paramètres relatifs aux ressources humaines.</li> </ul>   |
| Élaboration d'un cadre de planification de la relève  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• On a entrepris des recherches sur les meilleures pratiques.</li> <li>• Les données démographiques ont été mises à jour.</li> <li>• On a entamé une réflexion au niveau de la haute direction sur les orientations et la direction à suivre.</li> </ul>  |

| Activités connexes en 2005-2006   | Résultats en 2005-2006   |
|---|--|
|   | <ul style="list-style-type: none"> <li>On a commencé à mettre à jour les compétences.</li> </ul>   |
| Mise en œuvre d'une nouvelle base de données sur la formation des employés  | <ul style="list-style-type: none"> <li>On a mis en œuvre une base de données sur la formation en janvier 2005. La CCG peut ainsi recueillir et analyser des données sur l'apprentissage afin de pouvoir prendre des décisions éclairées.</li> </ul>  |
| Élaboration de plans d'apprentissage adaptés à chaque employé   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les facilitateurs ont donné des séances de formation sur les plans d'apprentissage individuel aux employés dans toutes les régions.</li> </ul>  |
| Mise en œuvre d'un programme d'études pour les gestionnaires et les employés fondé sur les compétences essentielles et les priorités organisationnelles | <ul style="list-style-type: none"> <li>On a élaboré une ébauche de programme d'études de base fondé sur les compétences essentielles et les priorités organisationnelles.</li> </ul>   |
| Poursuite du perfectionnement des techniques de communication et d'animation au sein de l'organisme   | <ul style="list-style-type: none"> <li>On a mis fin à la formation de nouveaux facilitateurs. On s'attend à ce que les gestionnaires puissent animer des groupes de travail, exigence maintenant intégrée au système de gestion de projets.</li> <li>On a poursuivi le perfectionnement des techniques de communication dans l'ensemble de l'organisation par le biais d'activités de formation obligatoires portant, par exemple, sur la gestion des conflits.</li> </ul> |
| Modification de la <i>Loi sur les grains du Canada</i> et du règlement d'application  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les modifications apportées à la <i>Loi sur les grains du Canada</i> et au <i>Règlement sur les grains du Canada</i>, pour donner suite à la décision de l'OMC, sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2005.</li> <li>D'autres modifications apportées au <i>Règlement sur les grains du Canada</i> sont entrées en vigueur le 21 novembre 2005.</li> </ul>   |

### Annexe 3 : Normes de rendement et résultats

| Frais d'utilisation     | Normes de rendement   | Résultats du rendement – 2005-2006  |
|-------------------------|---|---|
| Inspection à l'arrivage | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La CCG offre ses services de manière courtoise et professionnelle.</li> <li>• La CCG rédige et distribue les documents requis aux parties intéressées dans les 24 heures suivant le déchargement du grain.</li> <li>• La CCG effectue l'inspection complète des silos en ce qui a trait aux échantillonneurs automatiques, aux évaluateurs de la teneur en protéines, aux humidimètres, aux séchoirs à grain et à d'autre équipement mécanique connexe.</li> <li>• La CCG offre aux entreprises des conseils en matière d'installation de matériel d'échantillonnage neuf ou modifié, de séchoirs à grain ou d'autre équipement mécanique, selon les besoins.</li> <li>• La CCG répond aux demandes de service spéciales des clients.</li> </ul>   | <p>Du 1<sup>er</sup> avril 2005 au 31 mars 2006, le personnel de la CCG a inspecté 239 834 wagons de grain à leur arrivée.</p> <p>Le taux de précision du classement des wagons de grain était de 99,1 %.</p> <p>Les normes de service ont été respectées en tout temps.</p>      |
| Inspection de sortie    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pendant le transport du grain vers le navire, le camion ou le wagon, la CCG assure la surveillance continue du grade de grain conformément à l'information indiquée sur le bordereau d'expédition.</li> <li>• La CCG analyse les échantillons représentatifs d'une cargaison prélevés à intervalles de 2000 tonnes ou à des intervalles prédéterminés pour le silo terminal en question et, en cas d'anomalie, transmet les résultats à l'expéditeur dans les 20 minutes suivant le début de l'analyse.</li> <li>• La CCG informe le représentant désigné de l'installation aussitôt qu'elle découvre une anomalie concernant la qualité, de façon à minimiser les coûts de rectification.</li> <li>• La CCG maintient un registre officiel des chargements et conserve les échantillons prélevés pendant six mois. La CCG et les clients peuvent ainsi consulter, au besoin, les données relatives à une cargaison particulière.</li> <li>• Les certificats finaux, les lettres d'analyse et les autres documents émis par la CCG contiennent les données exactes sur le chargement. Le format de ces documents est conforme aux dispositions de la législation qui gouverne la CCG.</li> </ul> <p>La CCG délivre les certificats pour les cargaisons dans les 24 heures suivant la réception a) des demandes de documentation de la part de l'expéditeur ou de l'exportateur, b) des données sur le chargement provenant de l'unité d'inspection.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La CCG s'engage à fournir les données sur le déchargement dans les 24 heures suivant</li> </ul> | <p>Du 1<sup>er</sup> avril 2005 au 31 mars 2006, le personnel de la CCG a émis 2 873 certificats attestant la qualité du grain, ce qui représente 22 006 326 tonnes de grain canadien destiné à l'exportation.</p> <p>Les normes de service ont été respectées en tout temps.</p> |
|                         |   | Du 1 <sup>er</sup> avril 2005 au  |

|                                     |   |  |
|-------------------------------------|---|--|
| <p>Pesée à l'arrivage</p>           | <p>celui-ci.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La CCG offre ses services de manière courtoise et professionnelle.</li> <li>• La CCG détermine avec précision le poids du grain et facilite la vérification de ce poids par les parties intéressées grâce aux certificats et aux autres documents qu'elle délivre.</li> <li>• La CCG surveille de façon continue le poids et les parcours d'acheminement du grain pendant son transport depuis un camion ou un wagon.</li> <li>• La CCG informera les représentants de l'installation aussitôt qu'elle découvre une anomalie concernant la quantité de grain ou une exception, de façon à minimiser les coûts de rectification.</li> <li>• La CCG répond aux demandes de service spéciales des clients.</li> </ul>  | <p>31 mars 2006, le personnel de la CCG a certifié la pesée au déchargement de 239 834 wagons à leur arrivée.</p> <p>Les normes de service ont été respectées en tout temps.</p>   |
| <p>Pesée de sortie</p>              | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La CCG s'engage à fournir les données sur les expéditions avant la fin de la journée ouvrable suivante.</li> <li>• La CCG veille au transfert des documents en temps opportun.</li> <li>• La CCG recueille et traite les données sur les expéditions de manière à faciliter les activités de chargement de l'installation.</li> <li>• La CCG détermine avec précision le poids du grain et facilite la vérification de ce poids par les parties intéressées.</li> <li>• La CCG surveille de façon continue le poids et les parcours d'acheminement du grain pendant son transport vers un camion, un wagon ou un navire.</li> <li>• La CCG informera les représentants de l'installation aussitôt qu'elle découvre une anomalie concernant la quantité de grain ou une exception, de façon à minimiser les coûts de rectification.</li> <li>• La CCG conserve les registres officiels des parcours d'acheminement du grain et des rubans de balances pendant deux ans.</li> <li>• Les certificats finaux et les autres documents délivrés par la CCG contiennent les données exactes sur le chargement.</li> </ul> | <p>Du 1<sup>er</sup> avril 2005 au 31 mars 2006, le personnel de la CCG a certifié la pesée de 22 006 239 tonnes de grain avant son exportation depuis le Canada.</p> <p>Les normes de service ont été respectées en tout temps.</p> |
| <p>Enregistrement et annulation</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La CCG répond aux demandes téléphoniques ou écrites (courriel) des clients dans les 30 minutes suivant leur réception ou informe les employés par courriel du moment où elle sera en mesure de répondre à leurs questions.</li> <li>• De 7 h 30 à 16 h 30 (HNC), la CCG répond aux questions dans les cinq minutes suivant leur réception et dans les 30 minutes, à tout autre moment du jour.</li> <li>• La CCG surveille le système pendant la fin de semaine afin d'en assurer le bon fonctionnement.</li> </ul>  | <p>Les normes de service ont été respectées en tout temps.</p>   |
| <p>Agrément</p>                     | <p>Sur réception de tous les documents nécessaires à l'agrément, la CCG effectue un suivi du</p>  | <p>Du 1<sup>er</sup> avril 2005 au</p>   |

|  |  |  |
|--|--|--|
|  | <p>dossier du demandeur de licence afin de s'assurer que le dossier sera traité et approuvé dans un délai de 10 jours ouvrables (compte tenu de la disponibilité des décideurs).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● La CCG informe les titulaires de licence, deux mois avant la date de renouvellement de leurs licences, des exigences en matière d'agrément.</li> <li>● Le jour même de la délivrance de la licence, la CCG informe le titulaire de licence que celle-ci a été délivrée, et veille à ce qu'elle soit postée dans un délai de cinq jours ouvrables suivant la délivrance de celle-ci.</li> <li>● La CCG s'assure que les clients sont informés de tout changement dans la situation du titulaire de licence dans un délai de trois jours ouvrables suivant la date du changement. En lieu et place de la norme sur les trois jours ouvrables, la date de la notification officielle du changement par le biais d'une annonce dans les journaux ou dans tout autre publication sera le jour de la prochaine parution de la publication.</li> <li>● La CCG répond dans les 24 heures à toute demande de renseignements de la part de clients.</li> </ul> | <p>31 mars 2006, la CCG comptait 106 titulaires de licence, tel que prévu par la <i>Loi sur les grains du Canada</i> et par son <i>Règlement</i>.</p> <p>Le personnel de la CCG a traité 309 demandes d'information à l'agrément et le cautionnement.</p> <p>Les normes de service ont été respectées en tout temps.</p> |
|--|--|--|